

NUMÉRO  
8-9

Août-Sept  
2010

# Bulletin officiel du CNRS



dépasser les frontières



# Sommaire

---

<b>Textes de portée générale</b> .....	5
<b>Organisation générale de la recherche</b> .....	5
<b>Ministère chargé de la recherche - Administration centrale (RMLR : 1321)</b> .....	5
Décret n° 2010-829 du 20 juillet 2010 modifiant le décret n° 2006-572 du 17 mai 2006 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche .....	5
Arrêté du 20 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 17 mai 2006 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche .....	5
<b>Organisation générale du CNRS</b> .....	6
<b>Direction générale et administration centrale (RMLR : 24)</b> .....	6
Décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique .....	6
<b>Instituts nationaux (RMLR : 25)</b> .....	1
Arrêté du 28 juin 2010 relatif à l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions du Centre national de la recherche scientifique .....	7
<b>Unités de recherche (RMRL : 2721)</b> .....	7
Décision n° 100032ISHS du 7 juin 2010 modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UMR contractualisées .....	7
Décision n° 100041INSHS du 21 janvier 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8053 - Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC) .....	8
Décision n° 100024SING du 22 juin 2010 portant création de l'USR n° 3380 - Institut de recherche en composants et systèmes pour l'information et la communication avancée (IRCICA) .....	8
Décision n° 100002IS2I du 15 juin 2010 portant modification de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 6074) ..	8
Décision n° 100007IS2I du 31 mai 2010 portant modification de la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 7161) ..	9
Décision n° 101401INSU du 22 juin 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 6525) .....	9
<b>Groupements de recherche (RMLR : 2722)</b> .....	9
Décision n° 100023INSIS du 31 mai 2010 modifiant la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des GDR .....	9
<b>Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)</b> .....	9
Décision n° 100006INC du 27 mai 2010 portant création de l'ERL n° 3193 - Conception et évaluation de nouveaux agents de contraste vectorisés pour l'IRM .....	9
<b>Unités de service (RMLR : 2741)</b> .....	10
Décision n° 100009INEE du 13 juillet 2010 portant renouvellement de l'UPS n° 2561 - CNRS Guyane .....	10
Décision n° 100028SING du 22 juillet 2010 modifiant la décision n° 100024SING du 22 juin 2010 portant création de l'USR n° 3380 - Institut de recherche en composants et systèmes pour l'information et la communication avancée (IRCICA) .....	10
Décision n° 100013INP du 31 mai 2010 portant modification de la décision de création de l'UPS n° 3364 - Ingénierie, radioprotection, sécurité et démantèlement .....	10
Décision n° 101459INSU du 21 janvier 2010 portant renouvellement de l'UPS - Institut polaire n° 2928 .....	10

Décision n° 100169DAJ du 2 juillet 2010 portant fermeture de l'unité au service de la recherche des UMIFRE (UPS n° 3283) .....	11
<b>Les personnels du CNRS</b> .....	12
<b>Congés annuels - Congés bonifiés (RMLR : 5236-21)</b> .....	12
Arrêté du 8 juillet 2010 relatif à la mise en œuvre du compte épargne-temps au sein de l'administration centrale du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'au sein des organismes qui leur sont rattachés .....	12
<b>Hygiène et sécurité - Médecine de prévention (RMLR : 5238)</b> .....	12
Décision n° 100035DRH du 11 mai 2010 fixant les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS .....	12
<b>Dispositions communes aux différentes positions (RMLR : 5311-51)</b> .....	12
Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique .....	12
<b>Rémunérations principales et échelonnements indiciaires (RMLR : 5312-2)</b> .....	12
Décret n° 2010-761 du 7 juillet 2010 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation. ....	12
<b>Les vacataires (RMLR : 5326)</b> .....	12
Décision n° 100044DRH du 8 juillet 2010 fixant les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2010. ....	12
<b>Réglementation missions et changement de résidence - Étranger (RMLR : 558)</b> .....	13
Arrêté du 25 juin 2010 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger. ....	13
<b>Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité</b> .....	14
<b>Régies de recettes et d'avances (RMLR : 613)</b> .....	14
Décision n° 10A083DR04 du 3 juin 2010 portant création de la régie de recettes au Laboratoire de l'accélérateur linéaire .....	14
<b>Taxe à la valeur ajoutée (RMLR : 622)</b> .....	14
Décret n° 2010-789 du 12 juillet 2010 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions communautaires en matière de taxe sur la valeur ajoutée .....	14
Arrêté du 12 juillet 2010 fixant les modalités de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée aux assujettis établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne .....	14
<b>Gestion des recettes - Tarifs (RMLR : 6334)</b> .....	14
Décision n° 100278DR02 du 20 juillet 2010 fixant les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris .....	14
Décision n° 100284DR02 du 26 juillet 2010 fixant les tarifs de l'Institut Jacques Monod - UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris. ....	15
Décision n° 100133DR10 du 30 juin 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'IPHC - UMR n° 7178 en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire .....	15
Décision n° 100008DR12 du 28 mai 2010 fixant la tarification concernant les tarifs de l'utilisation de la salle blanche Planète pour le CINAM UPR n° 3118. ....	18
Décision n° 100009DR12 du 28 mai 2010 fixant la tarification concernant les tarifs de l'utilisation de la microscopie électronique (ME) pour le CINAM UPR n° 3118 .....	19
Décision n° 10F002DR18 du 28 mai 2010 fixant les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR n° 8199 - Génomique et maladies métaboliques .....	19
Décision n° 100021DR20 du 9 juin 2010 fixant le tarif de la gestion des inscriptions, encaissements et des facturations via le logiciel de gestion des colloques dénommé « Azur Colloque » .....	20

<b>Versement de subventions (RMLR : 63441)</b> .....	20
Subvention n° 100002DR02 du 18 juin 2010 attribuée à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) sur des crédits attribués par le CNRS pour les unités dont la gestion financière et comptable est déléguée à l'Université .....	20
Subvention n° 100003DR02 du 29 juin 2010 attribuée à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) ..	20
Subvention n° 100004DR02 du 26 juillet 2010 attribuée à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) pour les unités dont la gestion financière et comptable est déléguée à l'Université .....	21
Décision n° 100207DR03 du 28 juin 2010 de 10 000 € versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) pour l'UMR n° 8208 .....	21
Décision n° 100208DR03 du 29 juin 2010 de versement à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée ...	21
Subvention n° 100191DR03 du 7 mai 2010 attribuée au CEA SACLAY .....	22
Subvention n° 100196DR03 du 12 mai 2010 attribuée au GIP Génopole fonctionnement .....	23
Subvention n° 100005DR15 du 3 juin 2010 attribuée à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à Marseille .....	23
Subvention n° 100006DR15 du 17 juin 2010 attribuée à Institut national de la recherche agronomique (INRA) de Villenave d'Ornon .....	24
Subvention n° 100007DR15 du 17 juin 2010 attribuée à l'Université Bordeaux 1 - Direction du patrimoine immobilier .....	25
Subvention n° 10F006DR18 du 9 juin 2010 attribuée à l'Université technologique de Compiègne ...	26
<b>Gestion des aides, contrats et conventions (RMLR : 635)</b> .....	27
Investissements d'avenir, convention Etat-ANR Action : « équipements d'excellence » .....	27
<b>Moyens immobiliers et matériels</b> .....	28
<b>Véhicules (RMLR : 723)</b> .....	28
Circulaire du 2 juillet 2010 relative à l'Etat exemplaire - rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs .....	28
<b>Économies d'énergie et d'exploitation (RMLR : 73)</b> .....	28
Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement .....	28
<b>Mesures particulières</b> .....	29
<b>Concours</b> .....	29
Concours externes IT nommés en 2010 .....	29
Décision n° 100037DRH du 18 juin 2010 portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors-classe et de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle .....	29
Décision n° 100022DR17 du 12 avril 2010 nommant la présidente et les membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 140 - BAP J d'accès au corps des adjoints techniques .....	29
Décision n° 100023DR17 du 22 avril 2010 nommant la présidente et les membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 106 - BAP F d'accès au corps des ingénieurs de recherche .....	29
Décision n° 100024DR17 du 27 avril 2010 fixant la liste des personnes admises à concourir au concours interne n° 106 - BAP F d'accès au corps des ingénieurs de recherche .....	30
Décision n° 100025DR17 du 30 avril 2010 fixant la liste des personnes admises à concourir au concours interne n° 140 - BAP J d'accès au corps des adjoints techniques .....	30
Décision n° 100038DR17 du 2 juillet 2010 nommant le président et les membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 68 - BAP C d'accès au corps des ingénieurs de recherche .....	31
Décision n° 100039DR17 du 2 juillet 2010 nommant le président et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 221 - BAP F d'accès au corps des ingénieurs d'études .....	31

Décision n° 100040DR17 du 2 juillet 2010 nommant la présidente et les membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 335 – BAP J d'accès au corps des assistants-ingénieurs.....	31
Décision n° 100041DR17 du 6 juillet 2010 nommant le président et les membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 350 – BAP A d'accès au corps des techniciens.....	31
Décision n° 100042DR17 du 7 juillet 2010 nommant le président et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 269 – BAP B d'accès au corps des assistants-ingénieurs.....	32
<b>Promotions</b> .....	32
ITA nommés sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du président du Centre national de la recherche scientifique .....	32
<b>Comités, conseils et commissions</b> .....	32
Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (83 <sup>ème</sup> séance) du 24 juin 2010 .....	32
Décision n° 100045ISHS du 8 juillet 2010 portant composition du comité de l'archéologie.....	33
Décision n° 100040DRH du 6 juillet 2010 portant nomination des membres de la commission d'équivalence professionnelle compétente pour l'appréciation de la qualification professionnelle permettant l'accès aux corps des techniciens de la recherche et des adjoints techniques de la recherche pour une durée trois ans .....	34
Note n° 100001ELEC du 9 juillet 2010 proclamant les résultats de l'élection des conseils scientifiques.....	34
Décision n° 100201DR03 du 20 mai 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8211, à compter du 10 mars 2010 .....	36
Décision n° 100107DR07 du 3 juin 2010 portant modification de l'organisation de la commission régionale d'action sociale de la délégation régionale Rhône-Auvergne.....	37
Décision n° 100097DR11 du 11 juin 2010 portant création et désignation des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Alpes .....	37
Décision n° 101951DR12 du 1 <sup>er</sup> juin 2010 portant renouvellement de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Provence et Corse présidée par le délégué régional ou son représentant .....	38
Décision n° 101952DR12 du 1 <sup>er</sup> juin 2010 portant renouvellement de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP), présidée par le délégué régional, ou son représentant à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2010 .....	39
Décision n° 100143DR14 du 27 mai 2010 désignant les membres titulaires pour représenter l'administration à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées.....	39
Décision n° 100027DR17 du 17 juin 2010 portant composition du conseil de service de la délégation Bretagne – Pays de la Loire .....	40
<b>Nominations</b> .....	41
<b>Fin de fonctions</b> .....	50
<b>Délégation de pouvoir</b> .....	51
<b>Délégations de signature</b> .....	51
<b>Informations générales</b> .....	99
Textes signalés .....	99

# Textes de portée générale

---

## Organisation générale de la recherche

**Ministère chargé de la recherche - Administration centrale - RMLR : 1321**

**Décret n° 2010-829 du 20 juillet 2010 modifiant le décret n° 2006-572 du 17 mai 2006 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Education nationale

*JO du 22-07-2010, texte n° 18*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3E25E710145E332B10EE33626B8A11C6.tpdjo11v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000022506569&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3E25E710145E332B10EE33626B8A11C6.tpdjo11v_1?cidTexte=JORFTEXT000022506569&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

**Ministère chargé de la recherche - Administration centrale - RMLR : 1321**

**Arrêté du 20 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 17 mai 2006 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Education nationale

*JO du 22-07-2010, texte n° 20*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022506613&dateTexte=&categorieLien=id>

## Organisation générale du CNRS

### Direction générale et administration centrale - RMLR : 24

#### Décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique

DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. chap. II ; D. du 21-01-2010 ; avis comité technique paritaire du 15-06-2010 ; délibération CA du 24-06-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les directions générales déléguées

La direction du Centre national de recherche scientifique comprend deux directions générales déléguées :

- la direction générale déléguée à la science (DGD-S),
- la direction générale déléguée aux ressources (DGD-R).

Art. 2. - La direction générale déléguée à la science (DGD-S)

#### 2.1. Missions

La DGD-S conduit, aux côtés du président, la politique scientifique de l'établissement.

Elle a en charge la coordination de l'action des dix instituts du CNRS et veille à promouvoir l'interdisciplinarité. Elle organise les partenariats avec les divers acteurs de la recherche, à l'échelle régionale, nationale, européenne ou internationale. Dans ce cadre et en relation étroite avec la DGD-R, elle s'appuie sur les compétences des délégations régionales.

Pour remplir ses missions, la DGD-S s'appuie sur les dix instituts et les unités de recherche qui leur sont rattachées, sur des directions chargées de mettre en œuvre le dispositif de coopération avec les institutions publiques ou privées, françaises ou étrangères et l'information scientifique et technique ; une structure transverse coordonne et anime les actions en faveur de l'interdisciplinarité.

#### 2.2. Composition

La DGD-S comprend :

- quatre directions,
- la mission pour l'interdisciplinarité,
- le secrétariat général du comité national de la recherche scientifique (SGCN).

#### 2.3. Organisation

La direction appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR) :

La DASTR porte la politique, mise en œuvre par les instituts et les délégations régionales, d'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur dans leurs nouvelles responsabilités au sein du dispositif de recherche et coordonne les opérations par lesquelles le CNRS, tirant profit de sa dimension nationale, contribue avec les acteurs locaux, au développement et au rayonnement de grands pôles scientifiques de site.

Dans son domaine, elle pilote l'élaboration et le suivi des conventions et accords entre le CNRS, les universités et les écoles, les collectivités territoriales, les organismes et les autres acteurs de la recherche.

Elle centralise les données décrivant les unités de recherche et construit les indicateurs scientifiques nécessaires à l'élaboration des outils d'aide à la stratégie scientifique.

La direction innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) :

La DIRE met en œuvre la stratégie du CNRS en matière de valorisation de la recherche et du transfert de technologie et organise, avec les instituts et les délégations régionales, l'interface entre les unités de recherche et les entreprises.

Elle est chargée du suivi des brevets et licences et de la création d'entreprises. Elle coordonne, en relation avec la DASTR, l'implication du CNRS dans les programmes de recherche inscrits dans le périmètre des pôles de compétitivité. Elle soutient les partenariats avec les grands groupes industriels sur la base de projets scientifiques communs, et gère les opérations de propriété industrielle.

La direction Europe de la recherche et coopération internationale (DERCI) :

La DERCI coordonne l'ensemble des opérations conduites par le CNRS pour contribuer à structurer et consolider l'espace de la recherche dans l'Union Européenne.

Elle met en place les outils nécessaires au soutien de partenariats bilatéraux, européens ou internationaux, s'inscrivant dans le cadre de la politique du CNRS en matière de coopération internationale.

Elle apporte son appui aux unités de recherche qui s'engagent dans des actions structurantes avec des partenaires étrangers, y compris des organismes et universités étrangers.

La direction information scientifique et technique (DIST) :

La DIST met en œuvre la stratégie du CNRS en matière d'information scientifique et technique. Elle assure, en liaison avec la DGD-R, les instituts et la DASTR, la collecte, le traitement, l'archivage et la diffusion des ressources documentaires nécessaires aux unités de recherche.

Elle met à leur disposition des portails thématiques ou interdisciplinaires d'accès à ces ressources, ainsi que des outils de veille scientifique. Elle participe, au nom du CNRS, à la réflexion nationale sur l'acquisition des données numériques. Elle concourt à la valorisation et la diffusion de la production scientifique, notamment sous forme d'archives ouvertes.

La mission pour l'interdisciplinarité :

La mission pour l'interdisciplinarité coordonne et actualise les dispositifs de recherche interdisciplinaires. Force de proposition de programmes interdisciplinaires innovants, elle fait la synthèse des réflexions et études de prospective scientifique menées par les différentes composantes du CNRS en la matière.



Art. 3. - La direction générale déléguée aux ressources (DGD-R)

### 3.1. Missions

La DGD-R conduit, aux côtés du président, la politique administrative et financière de l'établissement. Elle a en charge le développement des ressources humaines et des activités de soutien à la recherche.

Dans ce cadre, et en relation étroite avec la DGD-S, elle s'appuie sur les compétences des instituts et des dix neuf délégations du CNRS.

### 3.2. Composition

La DGD-R comprend :

- cinq directions,
- la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts,
- la coordination nationale de prévention et de sécurité (CNPS).

### 3.3. Organisation

La direction des comptes et de l'information financière (DCIF) :

La DCIF est garante de la régularité des opérations comptables et de la cohérence de l'ensemble des informations financières et comptables.

Elle assure le suivi et l'enregistrement des actes de gestion liés à la mise en œuvre des crédits et à l'exécution du budget. Elle garantit l'exhaustivité et la qualité des données. Elle restitue l'information financière selon les besoins et les calendriers des services utilisateurs, de la direction ou des tutelles.

Dans son domaine, elle est en charge de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information ainsi que de l'administration des données.

La direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) :

La DSFIM est en charge de la prospective et de la mise en œuvre des orientations stratégiques dans son domaine. Elle assure la programmation, la préparation et l'exécution du budget, et fait le lien entre l'allocation des ressources et la réalisation des objectifs. Elle est chargée de l'optimisation des ressources, de la modernisation de la gestion et de la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale.

La direction des ressources humaines (DRH) :

La DRH est en charge de la préparation et de la mise en œuvre des orientations stratégiques dans son domaine ainsi que du dialogue social.

Elle assure, en relation étroite avec la DSFIM, la programmation, la préparation budgétaire et le suivi de la masse salariale et des emplois. Elle est garante de l'accompagnement et la valorisation des ressources humaines, ainsi que de la gestion statutaire des agents. Dans son domaine, elle assure un rôle de conseil et d'expertise juridique et elle est en charge de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information, ainsi que de l'administration des données.

La direction des affaires juridiques (DAJ) :

La DAJ assure une mission de conseil, d'expertise, de veille juridique et de défense des intérêts de l'établissement.

Elle assure le secrétariat du conseil d'administration du centre.

La direction est également chargée de l'organisation des processus électoraux concernant l'établissement.

La direction des systèmes d'information (DSI) :

La DSI définit et met en œuvre les systèmes d'information destinés au pilotage et à la gestion des activités de l'établissement.

Elle assure le maintien et l'optimisation de la performance des réseaux informatiques et de télécommunications.

Elle définit, met en place et gère les moyens techniques nécessaires aux systèmes d'information et de communication. Elle planifie leur évolution dans le cadre d'un schéma directeur. Elle veille à développer et coordonner les synergies entre les plates-formes informatiques du CNRS et de ses filiales. Elle contribue au développement d'actions communes décidées entre l'établissement et ses partenaires.

La mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR) :

La MPR assure le pilotage transverse de la DGD-R. Elle coordonne l'ensemble des relations avec les délégations régionales. Elle garantit le lien entre les entités de la DGD-R, et celles de la DGD-S, dont notamment la coordination avec les instituts.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 juillet 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

## Instituts nationaux - RMLR : 25

### Arrêté du 28 juin 2010 relatif à l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions du Centre national de la recherche scientifique

Enseignement supérieur et recherche

JO du 08-07-2010, texte n° 27

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022447642&dateTexte=&categorieLien=id>

## Unités de recherche - RMRL : 2721

### Décision n° 100032ISHS du 7 juin 2010 modifiant la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UMR contractualisées INSHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord partenaires ; avis directeur INSHS.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 2 de la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 susvisée, l'intitulé de l'UMR n° 8036 - Centre de recherches sociologiques et politiques Raymond Aron est modifié comme suit : « Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron ».

Art. 2. - A l'article 2 de la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 susvisée, l'intitulé de l'UMR n° 8598 - Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique est modifié comme suit : « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne ».

Art.3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 7 juin 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

#### Unités de recherche - RMLR : 2721

**Décision n° 100041INSHS du 21 janvier 2010 portant renouvellement de l'UMR n° 8053 - Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC) INSHS**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 05A008DSI du 06-12-2005, not. art. 2 ; DEC. n° 10A007DSI du 18-12-2009, not. art. 2 ; accord partenaire ; avis instances compétentes du CoNRS ; avis directeur INSHS.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'UMR n° 8053 intitulée Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC), devant figurer dans le contrat quadriennal de développement 2010-2013, est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour une durée de quatre ans :

**Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales**

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : Université Antilles-Guyane

*Délégation : Paris Michel-Ange*

Sections d'évaluation : 36, 40, 33

Art. 2. - M. Justin DANIEL, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 8053, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour la durée du mandat de l'unité.

Art. 3. - L'UMR n° 8053 doit proposer une nouvelle organisation de son projet scientifique à mi-parcours de la convention quadriennale précitée, pour examen par l'INSHS.

Art. 4. - Les dispositions à l'article 2 de la décision n° 10A007DSI du 18 décembre 2009 portant création des formations de recherche en évolution (FRE) relatives à la FRE n° 3317 intitulée Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC) sont abrogées.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 janvier 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

#### Unités de recherche - RMLR : 2721

**Décision n° 100024SING du 22 juin 2010 portant création de l'USR n° 3380 - Institut de recherche en composants et systèmes pour l'information et la communication avancée (IRCICA) INSIS**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; avis instances compétente CoNRS ; accord partenaire ; avis directeur institut.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est créée pour une durée de quatre ans, à compter du 21 janvier 2010, l'USR n° 3380 - Institut de recherche en composants et systèmes pour l'information et la communication avancée (IRCICA) :

Etablissement partenaire : Université Lille 1

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes**

*Délégation : Nord-Pas-de-Calais et Picardie*

**Institut secondaire : Institut de Physique**

Sections d'évaluation : 8, 7, 4, 6

Art. 2. - M. Alain CAPPY, professeur des universités, est nommé directeur de cette USR pour la durée mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> et à compter de la même date.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 juin 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

#### Unités de recherche - RMLR : 2721

**Décision n° 100002IS2I du 15 juin 2010 portant modification de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 6074) INS2I**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, not. art. 2 ; accord président Université Rennes 1 ; accord directeur INSA Rennes ; accord directeur antenne Bretagne ENS Cachan ; avis conseil de laboratoire.

Art. 1<sup>er</sup>. - La décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

M. François BODIN, professeur des universités, est nommé directeur par intérim, de l'unité mixte de recherche susvisée [UMR n° 6074 - Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires], à compter du 21 janvier 2010, en remplacement de M. Patrick BOUTHEMY, démissionnaire.

M. Bruno ARNALDI, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche susvisée [UMR n° 6074], à compter du 21 janvier 2010.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 juin 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

**Unités de recherche - RMLR : 2721**

**Décision n° 100007IS2I du 31 mai 2010 portant modification de la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 7161)**

INS2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 08A012DSI du 19-12-2008, not. art. 2 ; accord Ecole polytechnique ; avis conseil laboratoire.

Art. 1<sup>er</sup>. - La décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

« M. Olivier BOURNEZ, professeur des universités, est nommé directeur par intérim, de l'unité mixte de recherche susvisée [UMR n° 7161 - Laboratoire d'informatique de l'école polytechnique], à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, en remplacement de M. Philippe BAPTISTE, appelé à d'autres fonctions.

Mme Catuscia PALAMIDESSI, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommée directrice-adjointe par intérim, de l'unité mixte de recherche susvisée [UMR n° 7161], à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, en remplacement de M. Olivier BOURNEZ, appelé à d'autres fonctions ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 mai 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

**Unités de recherche - RMLR : 2721**

**Décision n° 101401INSU du 22 juin 2010 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des UMR contractualisées (UMR n° 6525)**

INSU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 07A007DSI du 23-11-2007, not. art. 2 ; DEC. n° 091330PU du 18-06-2009 ; accord organismes partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis conseil scientifique de l'unité ; proposition directeur INSU.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 2 de la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6525 - Laboratoire Hippolyte FIZEAU sont modifiées comme suit :

A la direction de l'unité, est nommé directeur de plein droit, pour la période allant jusqu'à la fin du quadriennal en cours, le 31 décembre 2011, M. Jean ARNAUD, astronome.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 juin 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

**Groupements de recherche - RMLR : 2722**

**Décision n° 100023INSIS du 31 mai 2010 modifiant la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des GDR**

INSIS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 10A013DSI du 26-03-2010 ; proposition directeur INSIS

Art. 1<sup>er</sup>. - L'article 1<sup>er</sup> de la décision susvisée est modifié comme suit :

Pour le GDR n° 3374 - Plasma Médecine  
Directeur : M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de recherche  
Remplacer :  
« Plasma Médecine »  
par :  
« Applications biomédicales des plasmas (ABioPlas) »

Art. 2. - L'article 2 de la décision susvisée est modifié comme suit :

Pour le GDR n° 2980 - Structuration, consolidation et drainage de colloïdes : de l'ingénierie des surfaces à celle des pr  
Directrice : Mme Martine MASBERNAT, directrice de recherche  
Remplacer :  
« Structuration, consolidation et drainage de colloïdes : de l'ingénierie des surfaces à celle des pr »  
par :  
« Approches multi-physiques pour les systèmes colloïdaux concentrés (AMC2) »

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 mai 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

**Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723**

**Décision n° 100006INC du 27 mai 2010 portant création de l'ERL n° 3193 - Conception et évaluation de nouveaux agents de contraste vectorisés pour l'IRM**

INC

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; accord partenaires ; proposition directrice INC.

Art. 1<sup>er</sup>. - Création

Sous réserve de la conclusion d'une convention entre le CNRS, l'École supérieure de physique et de Chimie industrielles (ESPCI) et le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'ERL n° 3193 - Conception et l'évaluation de nouveaux agents de contraste vectorisés pour l'IRM.

Etablissements partenaires : ESPCI et CNAM

**Institut de rattachement : Institut de chimie**

Délégation : Paris A

Section d'évaluation : 16

## Art. 2. - Nomination

Mme Clotilde FERROUD, professeure des universités, est nommée directrice de cette ERL pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

## Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Le président,  
Alain FUCHS

**Unités de service - RMLR : 2741****Décision n° 100009INEE du 13 juillet 2010 portant renouvellement de l'UPS n° 2561 - CNRS Guyane INEE**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 21-01-2010; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987; DEC. n° 060004EDD du 22-06-2006; avis directeur INEE.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010 l'UPS n° 2561 - CNRS Guyane.

**Institut de rattachement : Institut écologie et environnement**

Délégation : Paris Michel-Ange

Section d'évaluation : 20

Art. 2. - Mme Anne CORVAL, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, est renouvelée dans sa fonction de directrice de cette unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 juillet 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

**Unités de service - RMLR : 2741****Décision n° 100028SING du 22 juillet 2010 modifiant la décision n° 100024SING du 22 juin 2010 portant création de l'USR n° 3380 - Institut de recherche en composants et systèmes pour l'information et la communication avancée (IRCICA) INS21**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 21-01-2010; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod.; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod.; DEC. n° 100024SING du 22-06-2010; avis instances compétente CoNRS; accord partenaire; avis directeur Institut.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 100024SING susvisée :

Remplacer « Institut secondaire : Institut de physique »

Par : « Instituts secondaires : Institut des sciences informatiques et de leurs interactions, Institut de physique »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 juillet 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

**Unités de service - RMLR : 2741****Décision n° 100013INP du 31 mai 2010 portant modification de la décision de création de l'UPS n° 3364 - Ingénierie, radioprotection, sécurité et démantèlement INP**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; D. du 21-01-2010; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987; DEC. n° 100007INP du 18-01-2010; avis directeur INP.

Art. 1<sup>er</sup>. - La décision n° 100007INP du 18 janvier 2010 susvisée est modifiée comme suit :

- A l'article 1<sup>er</sup>, le terme « sécurité » est remplacé par le terme « sûreté ».
- A l'article 4, les termes « appartenant au CNRS » sont supprimés.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 mai 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

**Unités de service - RMLR : 2741****Décision n° 101459INSU du 21 janvier 2010 portant renouvellement de l'UPS - Institut polaire n° 2928 INSU**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod.; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987; D. du 21-01-2010; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.; DEC. n° 051629SUNI du 20-07-2005; avis directeur INSU.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'UPS - Institut polaire, n° 2928, est renouvelée, jusqu'au 30 juin 2013.

Art. 2. - Direction de l'unité

M. Yves FRENOT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UPS n° 2928 jusqu'à la fin du mandat de l'unité au 30 juin 2013.

---

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 janvier 2010

Le président,  
Alain FUCHS

**Unités de service - RMLR : 2741**

**Décision n° 100169DAJ du 2 juillet 2010 portant fermeture de l'unité au service de la recherche des UMI-FRE (UPS n° 3283)**  
DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 090027SHS du 20-05-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. – L'unité propre de service n° 3283 susvisée est fermée, à compter du 16 juillet 2010.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 juillet 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

## Les personnels du CNRS

### Congés annuels - Congés bonifiés - RMLR : 5236-21

**Arrêté du 8 juillet 2010 relatif à la mise en œuvre du compte épargne-temps au sein de l'administration centrale du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'au sein des organismes qui leur sont rattachés**

Ministère de l'éducation nationale

JO du 21-07-2010, texte n° 43

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9FF2BEA7F6A2CAAD661B2589B3955689.tpdjo05v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000022502818&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9FF2BEA7F6A2CAAD661B2589B3955689.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000022502818&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Hygiène et sécurité - Médecine de prévention - RMLR : 5238

**Décision n° 100035DRH du 11 mai 2010 fixant les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS**

DRH

Vu L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 mod. ; D. du 19-01-2006 ; instruction générale n° 030039IGHS du 20-06-2003 ; DEC. n° 040049DRH du 21-12-2004 ; crédits inscrits en colonne NA (subventions d'état) compte n° 64622.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes des médecins de prévention du CNRS mentionnés dans la décision n° 040049DRH du 21 décembre 2004 susvisée sont revalorisés ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

Catégorie	Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 152 heures)
1	0 à 5 ans	4 836,13 €
2	5 à 10 ans	5 239,14 €
3	10 à 15 ans	5 642,16 €
4	15 à 20 ans	6 246,67 €
5*	A partir de 20 ans	6 871,34 €

\*Catégorie 5 = Catégorie 4 + 10 %

Art. 2. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 mai 2010.

Le directeur général délégué aux ressources,  
Xavier INGLEBERT

### Dispositions communes aux différentes positions - RMLR : 5311-51

**Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique**

Président de la République

JO du 06-07-2010, texte n° 2

Cette loi est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022436528&dateTexte=&categorieLien=id>

### Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

**Décret n° 2010-761 du 7 juillet 2010 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation**

Travail, solidarité et fonction publique

JO du 08-07-2010, texte n° 20

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022447551&dateTexte=&categorieLien=id>

### Les vacataires - RMLR : 5326

**Décision n° 100044DRH du 8 juillet 2010 fixant les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010**

DRH

Vu CIR. n° 010001DRH du 20-11-2001 ; DEC. n° 010049DRH du 30-11-2001 ; crédits inscrits en colonne NA du budget (dépenses de personnels sur subvention d'Etat)

Art. 1<sup>er</sup>. - Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 :

Niveau I :	Travaux d'exécution : 8,91 €
Niveau II :	Travaux de réalisation : 9,13 €
Niveau III :	Travaux d'études techniques : 9,82 €
Niveau IV :	Travaux d'études et de conception : 10,84 €
Niveau V :	Travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés : 14,39 €

Art. 2. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 juillet 2010.

Pour le président et par délégation :  
La directrice des Ressources humaines,  
Christine d'ARGOUGES

---

**Réglementation missions et changement de résidence -  
Étranger - RMLR : 558**

**Arrêté du 25 juin 2010 fixant par pays et par groupe les  
taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de  
résidence pour service à l'étranger**

Affaires étrangères et européennes

*JO du 29-06-2010, texte n° 17*

Arrêté disponible dans son intégralité sur le site de  
légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022402622&dateTexte=&categorieLien=id>

## Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

### Régies de recettes et d'avances - RMLR : 613

#### Décision n° 10A083DR04 du 3 juin 2010 portant création de la régie de recettes au Laboratoire de l'accélérateur linéaire

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

Vu L. n° 63-156 du 23-02-1963, not art. 60 ; D. n° 62-1587 du 29-12-1962, not. art. 18, et 166 ; D. n° 2008-227 du 05-03-2008 ; D. n° 92-681 du 20-07-1992 mod. ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 mod. ; A. du 28-05-1993 mod. ; A. du 27-12-2001 ; A. du 17-03-1994 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est institué une régie de recettes auprès du Laboratoire de l'accélérateur linéaire, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010. Cette régie prendra fin le 31 juillet 2010.

Art. 2. - La régie de recettes concerne l'encaissement des droits d'inscription de la conférence ICHEP 2010 organisée par le Laboratoire de l'accélérateur linéaire du 21 au 28 juillet 2010 - Ces recettes peuvent être encaissées par chèque, par virement ou par carte bancaire.

Art. 3. - Le régisseur est tenu de verser les recettes encaissées à l'agent comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Sud, par virement, 2 fois par mois - soit le 15 et le dernier jour du mois. Le dernier versement interviendra le 31 juillet 2010 pour le solde des opérations.

Art. 4. - A chaque versement, un état récapitulatif mentionnant le nom du participant, le montant, le moyen et la date de paiement devra être adressé à l'agent comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Sud. Cet état sera daté et validé par le régisseur.

Art. 5. - Le cautionnement du régisseur n'est pas exigé.

Art. 6. - La déléguée régionale et l'agent comptable secondaire de la délégation régionale d'Ile-de-France Sud sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Art. 8. - Ampliation de cette décision sera adressée à :

- Mme la directrice des Finances,
- M. l'agent comptable principal du CNRS

Fait à Gif sur Yvette, le 3 juin 2010.

La déléguée régionale Ile-de-France Sud,  
Michèle SAUMON

### Taxe à la valeur ajoutée - RMLR : 622

#### Décret n° 2010-789 du 12 juillet 2010 relatif à la mise en œuvre de diverses dispositions communautaires en matière de taxe sur la valeur ajoutée

Economie, industrie, emploi

JO du 14-07-10, texte n° 25

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C6AAE3079F1C2AEB9A41D809E3C4CAD1.tpdjo17v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000022477029&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C6AAE3079F1C2AEB9A41D809E3C4CAD1.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000022477029&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Taxe à la valeur ajoutée - RMLR : 622

#### Arrêté du 12 juillet 2010 fixant les modalités de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée aux assujettis établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne

Budget, comptes publics et réforme de l'Etat

JO du 14-07-2010, texte n° 57

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C6AAE3079F1C2AEB9A41D809E3C4CAD1.tpdjo17v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000022477407&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C6AAE3079F1C2AEB9A41D809E3C4CAD1.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000022477407&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

#### Décision n° 100278DR02 du 20 juillet 2010 fixant les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris

DR02 - Délégation Paris B

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 060037DAJ du 19-01-2006.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris sont fixés comme suit :

Prestation : plate-forme animalerie				
		IJM, Paris 7, CNRS	Clientèle académique (hors Paris 7), EPST (hors CNRS)	Clientèle privée
		Prix mensuel en € HT/ cage		
Hébergement souris	Non externalisé (zone conventionnelle)	7 €	10 €	20 €
	Isolateur	40 €	-	-
Hébergement des rats		10 €	15 €	30 €
	Lapins	20 €	-	-
	Animaux aquatiques	5 €	-	-



Prestation : plate-forme animalerie			
Autres prestations		Prix mensuel en € HT/ cage	
Contrôle sanitaire - Transports	Remboursement des frais engagés + fourniture cage transport	100 (ex : transport Paris - CDTA)	
Génotypage		2.25 €	4.5 €

Ces tarifs sont à majorer du taux de TVA en vigueur, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 juillet 2010.

Pour le directeur général et par délégation :  
La déléguée régionale Paris B,  
Liliane FLABBÉE

**Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334**

**Décision n° 100284DR02 du 26 juillet 2010 fixant les tarifs de l'Institut Jacques Monod - UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris**  
DR02 - Délégation Paris B

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 060037DAJ du 19-01-2006.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs de l'Institut Jacques Monod, UMR n° 7592, relatifs à l'hébergement de souris sont fixés comme suit :

Prestation : plate-forme animalerie				
		IJM, Paris 7, CNRS	Clientèle académique (hors Paris 7), EPST (hors CNRS)	Clientèle privée
Prix mensuel en € HT/ cage				
Hébergement souris	Non externalisé (zone conventionnelle)	7 €	10 €	20 €
	Isolateur	40 €	-	-
	Souris isolée pour expérimentation	3.50 €	5 €	10 €
Hébergement des rats	Non externalisé (zone conventionnelle)	10 €	15 €	30 €
	Rat isolé en expérimentation	5 €	7.50 €	15 €
Lapins		20 €	-	-
Animaux aquatiques		5 €	-	-

Prestation : plate-forme animalerie			
Autres prestations		Prix mensuel en € HT/ cage	
Contrôle sanitaire - Transports	Remboursement des frais engagés + fourniture cage transport	100 (ex : transport Paris - CDTA)	
Génotypage		2.25 €	4.5 €

Ces tarifs sont à majorer du taux de TVA en vigueur, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 3. - Cette décision annule et remplace la décision n° 100278DR02 du 20 juillet 2010.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 juillet 2010.

Pour le directeur général et par délégation :  
La déléguée régionale Paris B,  
Liliane FLABBÉE

**Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334**

**Décision n° 100133DR10 du 30 juin 2010 fixant les tarifs des prestations réalisées par l'IPHC - UMR n° 7178 en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire**  
DR10 - Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100023DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs des prestations réalisées par l'IPHC - UMR n° 7178 en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire sont fixés comme suit :

Prestations effectuées auprès de laboratoires CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	<b>A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA</b>	Tarif unitaire
1911	Traitement échantillon liquide	10,00
1912	Mise en solution	30,00
1913	Forfait préparation échantillon solide	84,40
	<b>B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES</b>	
	Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)	
1914	Pour un échantillon	255,00
1915	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1916	Tarif abonnement	171,60
1917	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
1918	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)	
1919	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS (Hors contrôles sanitaires)	64,50
1920	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1921	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
	Autre matrice	Sur devis
	Scintillation liquide	
1923	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS (Hors contrôles sanitaires)	52,20
1924	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
	Autre radioélément	Sur devis
1925	Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
	Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
	<b>C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA</b>	
	Analyse ICP-AES : tarif unitaire	
1929	Pour 1 à 5 échantillons	14,97
1930	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	12,16
	Analyse CV-AAS : tarif unitaire	
1931	Pour 1 à 5 échantillons	16,10
1932	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,07
	Analyse GF-AAS : tarif unitaire	
1933	Pour 1 à 5 échantillons	31,16
1934	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	24,78
	Analyse ICP-MS : tarif unitaire	
1935	Pour 1 à 5 échantillons	26,39
1936	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	21,30
	Analyse Fluo X : tarif unitaire	
1937	Pour 1 à 5 échantillons	20,99
1938	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,53
	Analyse HPIC : tarif unitaire	
1939	Pour 1 à 5 échantillons	14,29
1940	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	11,61
1941	Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	15,67
1942	Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1943	Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	<b>D) DOSIMETRIE RAMSES</b>	
2431	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2432	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2433	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2434	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2435	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2437	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2436	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2438	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2448	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
	<b>E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA</b>	
	Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...	
1928	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1949	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives	80,00
1950	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1951	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1952	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1953	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1954	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1955	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
	<b>F) PLATEFORME IMABIO</b>	
	Examen µCT basse résolution (100µm)	
1956	Prix par examen	14,00
	Examen µCT haute résolution (50µm)	
1957	Prix par examen	34,00
	Forfait hébergement	
1958	Prix par souris/jour	1,80
1959	Prix par rat/jour	3,50
	Les tarifs s'appliquent aux prestations hors réglementation et hors appel d'offres. Ils sont définis selon les critères d'acceptabilité des matrices standards. Tout échantillon dont la matrice ne répond pas aux critères techniques requis fera l'objet d'un devis et d'une tarification spécifique.	

Prestations effectuées auprès de clients hors CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	<b>A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA</b>	Tarif unitaire
1261	Traitement échantillon liquide	10,00
1262	Mise en solution	30,00
1263	Forfait préparation échantillon solide	84,40
	<b>B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES</b>	
	Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)	
1541	Pour un échantillon	255,00
1542	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1543	Tarif abonnement	171,60
1544	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1545	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)	
1546	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS (Hors contrôles sanitaires)	64,50
1271	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1547	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
	Autre matrice	Sur devis
	Scintillation liquide	
1548	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS (Hors contrôles sanitaires)	52,20
1274	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
	Autre radioélément	Sur devis
1549	Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
	Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
	<b>C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA</b>	
	Analyse ICP-AES : tarif unitaire	
1550	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,97
1551	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	12,16
1552	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	28,40
1553	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	Analyse CV-AAS : tarif unitaire	
1554	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	16,10
1555	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,07
1556	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	38,40
1557	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,00
	Analyse GF-AAS : tarif unitaire	
1558	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	31,16
1559	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	24,78
1560	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,90
1561	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	36,50
	Analyse ICP-MS : tarif unitaire	
1562	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	26,39
1563	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	21,30
1564	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	49,40
1565	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	39,80
	Analyse Fluo X : tarif unitaire	
1566	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	20,99
1567	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,53
1568	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,60
1569	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,70
	Analyse HPIC : tarif unitaire	
1570	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,29
1571	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	11,61
1572	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	29,00
1573	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,50
	Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	
1574	Tarif organismes publics	15,67
1575	Tarif organismes privés	31,00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
1576	Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1577	Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
<b>D) DOSIMETRIE RAMSES</b>		
2439	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2440	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2441	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2442	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2443	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2444	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2445	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2446	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2449	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
<b>E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA</b>		
	Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...	
1578	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1579	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix universités	80,00
1580	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix public	100,00
1581	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1582	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1583	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1584	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1585	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1586	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
<b>F) PLATEFORME IMABIO</b>		
	Examen $\mu$ CT basse résolution (100 $\mu$ m)	
1591	Prix UDS par examen	14,00
1592	Prix laboratoires publics par examen	20,00
1593	Prix laboratoires privés par examen	50,00
	Examen $\mu$ CT haute résolution (50 $\mu$ m)	
1594	Prix UDS par examen	34,00
1595	Prix laboratoires publics par examen	50,00
1596	Prix laboratoires privés par examen	120,00
	Forfait hébergement	
1597	Prix UDS par souris/jour	1,80

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
1598	Prix laboratoires publics par souris/jour	2,50
1599	Prix laboratoires privés par souris/jour	6,50
1600	Prix UDS par rat/jour	3,50
1601	Prix laboratoires publics par rat/jour	5,20
1602	Prix laboratoires privés par rat/jour	12,50

Les tarifs s'appliquent aux prestations hors réglementation et hors appel d'offres. Ils sont définis selon les critères d'acceptabilité des matrices standards. Tout échantillon dont la matrice ne répond pas aux critères techniques requis fera l'objet d'un devis et d'une tarification spécifique.

Art. 2. - L'ensemble des tarifs est à majorer du taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Art. 3. - Ces tarifs prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 4. - Cette décision annule et remplace la décision n° 100052DR10 du 9 février 2010 [fixant les tarifs des prestations réalisées par l'UMR n° 7178 - IPHC en utilisant les équipements scientifiques du laboratoire].

Fait à Strasbourg, le 30 juin 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Alsace,  
Bertrand MINAULT

#### Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

#### Décision n° 100008DR12 du 28 mai 2010 fixant la tarification concernant les tarifs de l'utilisation de la salle blanche Planète pour le CINAM UPR n° 3118

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 090098DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - La tarification concernant les tarifs de l'utilisation de la salle blanche Planète pour le CINAM UPR n° 3118 sont fixés comme suit :

	Utilisation de la plateforme sans assistance	Utilisation de la plateforme avec assistance
Coût à l'heure HT (Unités CNRS et autres EPST)	60	60
Coût à l'heure HT Secteur privé	80	130

Les tarifs sont indiqués HT, les prix TTC sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 28 mai 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Provence et Corse,  
Younis HERMES

**Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334**

**Décision n° 100009DR12 du 28 mai 2010 fixant la tarification concernant les tarifs de l'utilisation de la microscopie électronique (ME) pour le CINAM UPR n° 3118**

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 090098DAJ du 30-07-2009 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100025DAJ du 21-01-2010, not. art. 1.7.

Art. 1<sup>er</sup>. - La tarification concernant les tarifs de l'utilisation de la microscopie électronique (ME) pour le CINAM UPR n° 3118 sont fixés comme suit :

	Utilisation de la ME sans assistance	Utilisation de la ME avec assistance
Coût à l'heure HT (Unités CNRS et autres EPST)	00	200
Coût à l'heure HT Secteur privé	300	300

Les tarifs sont indiqués HT, les prix TTC sont obtenus en appliquant le taux de TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010, soit 19,60 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 28 mai 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Provence et Corse,  
Younis HERMES

**Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334**

**Décision n° 10F002DR18 du 28 mai 2010 fixant les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR n° 8199 - Génomique et maladies métaboliques**

DR18 - Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 040090DAJ du 01-10-2004 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100031DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR n° 8199 du CNRS sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Lille, le 28 mai 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie,  
Jean-Benoist DUBURCQ

Annexe à la décision n° 10F002DR18 du 28 mai 2010

Prestations de séquençage, génotypage et extraction :

Tarifs unitaires 2010					
	Séquençage Sanger	Génotypage SNPlex	Génotypage Taqman	Séquençage Haut Débit	Extraction ADN
		par 32plex		36 bases PE	
<i>Qtité Minimale</i>	384	60000	7680	1	96
Montants en € HT	coût par puits :	coût par genotype :	coût par genotype :	coût par run :	coût par extraction :
Tarifs « Secteur public »	4,90	0,19	0,66	11564	17,79
Tarifs « Secteur privé »	5,51	0,22	0,78	13343	25,20
	Génotypage BeadStation Illumina	Expression BeadStation Illumina	Génotypage Beadxpress Illumina		
			par 384plex		
<i>Qtité Minimale</i>	24	24	184320		
Montants en € HT	coût par array:	coût par array:	coût par genotype:		
Tarifs « Secteur public »	616,47	275,55	0,1200		
Tarifs « Secteur privé »	775,44	342,04	0,1400		

Travaux d'analyse en bio-informatique et bio-statistique :

2010	
BioInformatique / BioStatistique : La prestation en bio-statistique et bio-informatique sera facturée sur la base d'un ingénieur d'études avec un coût arrondi à :	Tarifs « Secteur public » 63,64 €/ l'heure
	Tarifs « Secteur privé » 89,54 €/ l'heure

**Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334****Décision n° 100021DR20 du 9 juin 2010 fixant le tarif de la gestion des inscriptions, encaissements et des facturations via le logiciel de gestion des colloques dénommé « Azur Colloque »**

DR20 - Délégation Côte d'Azur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 070109DAJ du 27-08-2007 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100033DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - La délégation Côte d'Azur a créé un logiciel de gestion des colloques dénommé « Azur Colloque ». La gestion des inscriptions, encaissements et des facturations via cet outil est fixée à : 700 € HT (TVA 19.6 %), (837.20 € TTC) par colloque.

Art. 2. - Ce tarif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Valbonne le, 9 juin 2010.

Pour le président et par délégation :  
La déléguée régionale Côte d'Azur,  
Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT

**Versement de subventions - RMLR : 63441****Subvention n° 100002DR02 du 18 juin 2010 attribuée à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) sur des crédits attribués par le CNRS pour les unités dont la gestion financière et comptable est déléguée à l'Université**

DR02 - Délégation Paris B

Vu DEC. n° 100016DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100074DAJ du 19-02-2010 ; convention de délégation globale de gestion du 22-03-2010 UPMC/CNRS ; SUB. n° 100242DR2 du 23-03-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - En complément de la subvention n° 100242DR02 susvisée, une subvention de 8 500 € HT est versée à l'UPMC pour l'unité mentionnée ci-dessous : au titre de l'exercice 2010 en application des dispositions de la convention de délégation globale de gestion susvisée.

UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6

Art. 2. - La subvention sera versée à l'UPMC sur le compte de l'agent comptable de l'Université

- Banque : TRESOR PUBLIC (RGFIN) PARIS SIEGE
- Code banque : 10071
- Code guichet : 75000
- N° de compte : 00001005793
- Clé RIB : 64

Art. 3. - L'ordonnateur compétent est la déléguée régionale pour la circonscription Paris B du CNRS. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Paris B.

Art. 4. - A l'issue de l'exercice 2010 et avant la fin du mois de février de l'année 2011, l'UPMC adressera un

compte-rendu financier d'exécution pour chacune des unités concernées par la présente décision.

Ce compte-rendu financier sera établi conformément aux dispositions de la convention de délégation globale de gestion susvisée.

Art. 5. - La présente subvention sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 juin 2010.

Pour le président et par délégation :  
La déléguée régionale Paris B,  
Liliane FLABBÉE

**Versement de subventions - RMLR : 63441****Subvention n° 100003DR02 du 29 juin 2010 attribuée à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC)**

DR02 - Délégation Paris B

Vu DEC. n° 100016DAJ du 21-01-2010 ; DEC. 100074DAJ du 19-02-2010 ; convention de délégation globale de gestion du 22-03-2010 ; lettres de notification de crédits aux unités mentionnées dans la présente décision.

Art. 1<sup>er</sup>. - Une subvention de 126 286,59 € HT est versée à l'UPMC pour les unités mentionnées ci-dessous : au titre de l'exercice 2010 en application des dispositions de la convention de délégation globale de gestion susvisée.

- UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6 (Solde Contrat MAPAP)
- UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6

Art. 2. - La subvention sera versée à l'Université Pierre et Marie Curie sur le compte de l'agent comptable de l'Université.

- Banque : TRESOR PUBLIC (RGFIN) PARIS SIEGE
- Code banque : 10071
- Code guichet : 75000
- N° de compte : 00001005793
- Clé RIB : 64

Art. 3. - L'ordonnateur compétent est la déléguée régionale pour la circonscription Paris B du CNRS. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Paris B.

Art. 4. - A l'issue de l'exercice 2010 et avant la fin du mois de février de l'année 2011, l'UPMC adressera un compte-rendu financier d'exécution pour chacune des unités concernées par la présente décision.

Ce compte-rendu financier sera établi conformément aux dispositions de la convention de délégation globale de gestion susvisée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 juin 2010.

Pour le président et par délégation :  
La déléguée régionale Paris B,  
Liliane FLABBÉE

**Versement de subventions - RMLR : 63441**

**Subvention n° 100004DR02 du 26 juillet 2010 attribuée à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) pour les unités dont la gestion financière et comptable est déléguée à l'Université DR02 - Délégation Paris B**

Vu DEC. n° 100016DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100074DAJ du 19-02-2010 ; convention de délégation globale de gestion du 22-03-2010 UMPC/CNRS ; lettres de notification de crédits aux unités.

Art. 1<sup>er</sup>. - Une subvention de 74 000 € HT est versée à l'UPMC pour les unités mentionnées ci-dessous : au titre de l'exercice 2010 en application des dispositions de la convention de délégation globale de gestion susvisée.

- FRE n° 3214 - Génomique des microorganismes
- UMR n° 7193 - Institut des sciences de la Terre Paris

Le détail des sommes versées pour chacune des unités figure dans l'annexe 1 de la présente décision.

Art. 2. - La subvention sera versée à l'Université Pierre et Marie Curie sur le compte de l'agent comptable de l'université

- Banque : TRESOR PUBLIC (RGFIN) PARIS SIEGE
- Code banque : 10071
- Code guichet : 75000
- N° de compte : 00001005793
- Clé RIB : 64

Art. 3. - L'ordonnateur compétent est la déléguée régionale pour la circonscription Paris B du CNRS. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Paris B.

Art. 4. - A l'issue de l'exercice 2010 et avant la fin du mois de février de l'année 2011, l'Université Pierre et Marie Curie adressera un compte-rendu financier d'exécution pour chacune des unités concernées par la présente décision.

Ce compte-rendu financier sera établi conformément aux dispositions de la convention de délégation globale de gestion susvisée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 juillet 2010.

Pour le président et par délégation :  
La déléguée régionale Paris B,  
Liliane FLABBÉE

Annexe 1 à la décision de subvention  
n° 100004DR02 du 26 juillet 2010

Types de crédits	FRE n° 3214 - A. CARBONE	UMR n° 7193 - P. HUCHON
Autres	40 000 € soutien INSB achat RTPCR	Action MARGE 27 500 € MARGE LEROY 6 500 € MARGE GORINI
Total	40 000 €	34 000 €

**Versement de subventions - RMLR : 63441**

**Décision n° 100207DR03 du 28 juin 2010 de 10 000 € versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) pour l'UMR n° 8208 DR03 - Délégation Ile-de-France Est**

Vu DEC. n° 100017DAJ du 21-01-2010 ; convention de délégation de gestion du 12-02-2010 UPEMLV / CNRS.

Art. 1<sup>er</sup>. - Une subvention de 10 000 € est versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) pour l'UMR n° 8208 au titre de l'exercice 2010 en application des dispositions de la convention de la délégation de gestion susvisée.

Cette subvention est versée dans le cadre du projet « PIR097 / Projet COCORAPHA2/ X NICOLAS / PART4 ».

Art. 2. - La subvention est versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) :

- Agent comptable : Bernard MORVAN
- Banque : TRESOR PUBLIC
- Code banque : 10071
- Code guichet : 93000
- N° compte : 00001000475
- Clé RIB : 61

Art. 3. - L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Est.

Art. 4. - A l'issue de l'exercice 2010 et avant la fin du mois de février de l'exercice 2011, l'Université Paris Est Marne-la-Vallée adressera au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est un compte-rendu financier d'exécution pour l'unité n° 8208. Ce compte-rendu financier sera établi conformément aux dispositions de la convention de délégation de gestion susvisée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 28 juin 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Ile-de-France Est,  
Brice KERBER

**Versement de subventions - RMLR : 63441**

**Décision n° 100208DR03 du 29 juin 2010 de versement à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée DR03 - Délégation Ile-de-France Est**

Vu DEC. n° 100017DAJ du 21-01-2010 ; convention constitutive du GIS - Institut francilien recherche, innovation (IFRIS), société du 06-04-2007, not art. 6 ; cotisation 2010 du CNRS au GIS IFRIS notifiée à l'UMR n° 8134 unité membre dudit groupement.

Art. 1<sup>er</sup>. - Une subvention de 10 000 € est versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) au titre de l'exercice 2010 en application des dispositions de la convention constitutive susvisée.

Cette subvention est versée dans le cadre de la cotisation 2010 du CNRS au GIS IFRIS.

Art. 2. - La subvention est versée à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEMLV) :

Bénéficiaire : Agent comptable de l'Université de Marne la Vallée

- Banque : TRESOR PUBLIC
- Code banque : 10071
- Code guichet : 93000
- N° compte : 00001000475
- Clé RIB : 61

Art. 3. - L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Est.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 29 juin 2010.

Pour le président et par délégation :  
le délégué régional Ile-de-France Est,  
Brice KERBER

#### Versement de subventions - RMLR : 63441

##### Subvention n° 100191DR03 du 7 mai 2010 attribuée au CEA SACLAY

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100017DAJ du 21-01-2010 ; avis favorable Service formation et itinéraires professionnel du 19-04-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention CEA SACLAY, SIRET n° 77568501900488, afin de réaliser l'objet suivant : Organisation de l'école thématique « Corrosion et protection des matériaux à haute température, du 30 mai au 4 juin à Porquerolles ».

La date de la fin de l'école est fixée au 4 juin.

Art. 2. - Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus entre dans la catégorie : « versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS » citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. - Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de seize mille euros exonérée de TVA au CEA SACLAY. Cette somme sera versée au compte n° 00021216221, ouvert à la banque BNP PARIBAS, code banque 00818, code guichet 30004, après signature de la présente décision, en un seul versement. Cette somme est égale à :

- Montant hors taxes 16 000 €

Art. 4. - Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget de la délégation Ile-de-France Est, Formation permanente, 2199 / NB / A2FP / 0 / N/A / 65738000, au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. - Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Est.

Art. 6. - Comptes-rendus d'exécution :

Le CEA SACLAY doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s)-rendu(s) doit (doivent) être transmis par le CEA au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention au comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. - Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention « CNRS » sur tous les documents diffusés.

Art. 8. - Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 7 mai 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Ile-de-France Est,  
Brice KERBER



**Versement de subventions - RMLR : 63441**

**Subvention n° 100196DR03 du 12 mai 2010 attribuée au GIP Génopole fonctionnement**

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100017DAJ du 21-01-2010 ; avis favorable Service formation et itinéraires professionnel du 19-04-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. – Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention au GIP Génopole Fonctionnement, SIRET n° 18910014200026 afin de réaliser l'objet suivant :

Organisation de l'école thématique « Modélisation de système biologiques complexes dans le contexte de la génomique, du 3 au 7 mai 2010 à Evry.

La date de la fin de l'école est fixée au 7 mai.

Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus entre dans la catégorie : « versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de vingt-cinq mille euros exonérée de TVA au GIP Génopole fonctionnement. Cette somme sera versée au compte n° 08034254059, ouvert à la banque Caisse d'épargne, code banque 17515, code guichet 90000, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Dans ce dernier cas, aucun versement nouveau ne peut être effectué tant qu'il n'y a pas eu justification de l'emploi du précédent versement.

Cette somme est égale à :

- Montant hors taxes 25 000 €

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget de la délégation Ile-de-France Est, Formation Permanente, 2199 / NB / A2FP / 0 / N/A / 65738000, au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Ile-de-France Est.

Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution :

Le GIP Génopole fonctionnement doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s)-rendu(s) doit (doivent) être transmis par le GIP Génopole fonctionnement au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention au comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

7.1. – Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. – Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention « CNRS » sur tous les documents diffusés.

Art. 8. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 12 mai 2010.

Pour le président et par délégation :

Pour le délégué régional Ile-de-France Est  
et par délégation :

L'adjointe au délégué régional Ile-de-France Est,  
Patricia SCHUH

**Versement de subventions - RMLR : 63441**

**Subvention n° 100005DR15 du 3 juin 2010 attribuée à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à Marseille**

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100028DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. – Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à Marseille, pour le compte de la Régie Bamako (Mali), afin de réaliser l'objet suivant : Recueil des données dans des centres de santé à Bamako et retranscription d'entretien pour deux étudiants maliens dans le cadre du contrat de recherche Sidaction.

Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus entre dans la catégorie : « aides à la recherche », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

## Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 1 260,00 € TTC à l'IRD. Cette somme sera versée au compte n° 00001005045.77, ouvert au Trésor Public, code banque 10071, code guichet 75000, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 1 260,00 €
- TVA 19,60 % : / €
- Montant TTC : 1 260,00 €

## Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget du Laboratoire ADES - Aménagement, développement, environnement, santé et sociétés - UMR n° 5185 relevant de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), adresse budgétaire 313441 au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional de la Circonscription Aquitaine-Limousin. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Aquitaine-Limousin.

## Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution :

L'IRD doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce compte-rendu doit être transmis par l'IRD, au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non-utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française.

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

## Art. 8. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 3 juin 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,  
Philippe LECONTE

**Versement de subventions - RMLR : 63441****Subvention n° 10006DR15 du 17 juin 2010 attribuée à Institut national de la recherche agronomique (INRA) de Villenave d'Ornon**

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100028DAJ du 21-01-2010 ; notification de crédits de l'INSB et mise en place n° 21302 du 29-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) de Villenave d'Ornon, afin de réaliser l'objet suivant :

Versement d'une subvention pour l'installation du Laboratoire de biogénèse membranaire (UMR n° 5200) sur le site de l'INRA Villenave d'Ornon.

Versement d'une subvention

## Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus entre dans la catégorie : « aides à la recherche », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

## Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 50 000 € TTC à l'INRA. Cette somme sera versée au compte n° 00001000024.90, ouvert au Trésor Public, code banque 10071, code guichet 33000, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 50 000 €
- TVA 19,60 % : / €
- Montant TTC : 50 000 €

## Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget du Laboratoire LBM - Laboratoire de biogénèse membranaire - UMR n° 5200 relevant de l'Institut des sciences biologiques, INSB, adresse budgétaire 9AD00635/0B1BIOIN au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional de la circonscription Aquitaine-Limousin. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Aquitaine-Limousin.

Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution :

L'INRA doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce compte-rendu doit être transmis par l'INRA au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non-utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française.

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.

- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Art. 8. – Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 17 juin 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,  
Philippe LECONTE

**Versement de subventions - RMLR : 63441**

**Subvention n° 100007DR15 du 17 juin 2010 attribuée à l'Université Bordeaux 1 - Direction du patrimoine immobilier**

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100028DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. – Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Université Bordeaux 1 - Direction du patrimoine immobilier, afin de réaliser l'objet suivant :

« Clôture de l'opération de construction de la plate-forme PRISNA ».

Art. 2. – Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus entre dans la catégorie : « aides à la recherche », citée par la délibération du conseil d'administration du CNRS du 29 mars 2001 donnant délégation de pouvoirs au directeur général.

Art. 3. – Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 5 000 € TTC à l'Université Bordeaux 1 - Direction du patrimoine immobilier. Cette somme sera versée au compte n° 0000100025576, ouvert à la Trésorerie Générale, code banque 10071, code guichet 33000, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 4 180,60 €
- TVA 19,60 % : 819,40 €
- Montant TTC : 5 000,00 €

Art. 4. – Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget du Laboratoire centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG) relevant de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) - adresse budgétaire 9AD00407/1B1INTER au titre de l'exercice 2010.

Art. 5. – Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional de la délégation Aquitaine-Limousin. Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable secondaire de la délégation Aquitaine-Limousin.

Art. 6. – Comptes-rendus d'exécution :

L'Université Bordeaux 1 - Direction du patrimoine immobilier doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce compte-rendu doit être transmis par l'Université Bordeaux 1 - Direction du patrimoine immobilier au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

Art. 7. – Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication :

7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française.

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes-rendus diffusés.

- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

#### 7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

Fait à Talence, le 17 juin 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,  
Philippe LECONTE

### Versement de subventions - RMLR : 63441

#### Subvention n° 10F006DR18 du 9 juin 2010 attribuée à l'Université technologique de Compiègne

DR18 - Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 100013DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100031DAJ du 21-01-2010 ; avis favorable INC du 08-06-2010.

#### Art. 1<sup>er</sup>. - Objet de la subvention :

Il est attribué une subvention à l'Université technologique de Compiègne, afin de réaliser l'objet suivant : Permettre la création de la plateforme SIRTEX du Laboratoire de Génie Electrique dirigé par G. Friedrich, comme prévue dans le CPER 2007-2013 intitulé « Alistore et Energie ».

#### Art. 2. - Catégorie de l'objet :

L'objet visé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus entre dans la catégorie : « Aides à la recherche », citée par la délégation de signature du président du CNRS au délégué régional.

#### Art. 3. - Modalités de versement :

Le CNRS versera la somme de 117 208 euros TTC à l'Université technologique de Compiègne. Cette somme sera versée au compte n° 00001008068, ouvert au Trésor Public de Beauvais, code banque 10071, code guichet 60000, après signature de la présente décision, en un seul versement.

Dans ce dernier cas, aucun versement nouveau ne peut être effectué tant qu'il n'y a pas eu justification de l'emploi du précédent versement.

Cette somme est égale à :

- Montant HT : 98 000,00 €
- TVA 19,60 % : 19 208,00 €
- Montant TTC : 117 208,00 €

#### Art. 4. - Imputation budgétaire :

Le montant de cette subvention est financé sur le budget du Laboratoire de réactivité et de chimie des solides, UMR n° 6007, adresse budgétaire 9 ADO0769/OB1CHIMIE, au titre de l'exercice 2010.

#### Art. 5. - Ordonnateur secondaire compétent et comptable assignataire :

L'ordonnateur compétent est le délégué régional pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Le comptable assignataire de la dépense est le comptable secondaire de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

#### Art. 6. - Comptes-rendus d'exécution :

L'Université technologique de Compiègne doit informer le CNRS de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte-rendu scientifique (éventuellement) et d'un compte-rendu financier succinct. Le compte-rendu financier distingue le montant de la subvention consacré à des dépenses de fonctionnement et la liste des principales dépenses d'équipement.

Ce(s) (deux) compte(s)-rendu(s) doit (doivent) être transmis par l'Université technologique de Compiègne au délégué régional au plus tard en juin 2011.

Le délégué régional remet une certification de l'emploi de la subvention à l'agent comptable secondaire dans un délai maximum de deux mois à compter de la réception des comptes-rendus d'exécution.

En cas de non utilisation de la subvention ou d'utilisation non conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

#### Art. 7. - Diverses obligations dans le cas d'un colloque ou d'une publication : Sans objet

#### 7.1. - Respect de la loi sur l'emploi de la langue française :

Le bénéficiaire transmet à l'ordonnateur secondaire :

- dans le cas d'un colloque, le programme des travaux, les documents préparatoires, documents de travail, textes, interventions, actes et comptes rendus diffusés.
- dans le cas d'une publication, la publication elle-même.

Ces documents doivent se conformer aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 [relative à l'emploi de la langue française].

#### 7.2. - Mention du CNRS :

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer la mention CNRS sur tous les documents diffusés.

#### Art. 8. - Publication de la décision

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Lille, le 9 juin 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie,  
Jean-Benoist DUBURCQ

---

**Gestion des aides, contrats et conventions - RMLR : 635**

**Investissements d'avenir, convention Etat-ANR  
Action : « équipements d'excellence »**

Premier Ministre

*JO du 03-07-2010, texte n° 8*

Cette convention est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=674218BD7A0885D123BA2F6A35A0F82A.tpdjo10v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000022423366&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=674218BD7A0885D123BA2F6A35A0F82A.tpdjo10v_3?cidTexte=JORFTEXT000022423366&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

---

## Moyens immobiliers et matériels

### Véhicules - RMLR : 723

#### **Circulaire du 2 juillet 2010 relative à l'Etat exemplaire - rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs**

Premier Ministre

*JO du 09-07-2010, texte n° 2*

Cette circulaire est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=232F19D044191FD63A8D136103C869C0.tpdjo05v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000022450930&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=232F19D044191FD63A8D136103C869C0.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000022450930&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Économies d'énergie et d'exploitation - RMLR : 73

#### **Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement**

Président de la République

*JO du 13-07-2010, texte n° 1*

Cette loi est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=44299AC43A6F4FFBD3E73AE30DA1FB28.tpdjo17v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000022470434&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=44299AC43A6F4FFBD3E73AE30DA1FB28.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000022470434&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

# Mesures particulières

## Concours

**Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées par décision du président, les personnes dont les noms suivent :**

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
<b>Ingénieur d'études</b>				
55530	AIROUDJ	AISSAM	01/04/2010	IE2
<b>Technicienne de classe normale</b>				
69553	COMBIER	GAËLLE	01/06/2010	TCN

## Concours

**Décision n° 100037DRH du 18 juin 2010 portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades d'ingénieurs de recherche hors-classe et de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle**  
DRH

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod, not. art. 75 et 115 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; D. du 21-01-2010 ; A. du 24-08-2004 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Des examens professionnels de sélection sont ouverts au CNRS pour pourvoir, au titre de l'année 2011 :

- 46 emplois d'ingénieurs de recherche hors classe,
- 135 emplois de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle.

Art. 2. - A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010, une procédure d'inscription en ligne aux examens professionnels de sélection sera à la disposition des candidats à l'adresse Internet suivante : <http://www.dgdr.cnrs.fr>.

La date limite des inscriptions en ligne est fixée au 30 septembre avant minuit.

Art. 3. - Les épreuves orales de sélection se dérouleront à compter du 20 octobre 2010. Les candidats seront convoqués individuellement.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 juin 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

## Concours

**Décision n° 100022DR17 du 12 avril 2010 nommant la présidente et les membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 140 - BAP J d'accès au corps des adjoints techniques**

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu A. du 02-02-2010 ; DEC. n° 100030DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100015DRH du 08-02-2010.

Article unique : Sont nommés présidente et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 140 - BAP J d'accès au corps des adjoints techniques :

- Mme Patricia COUMBARAS en qualité de présidente, ingénieure d'études
- Mlle Anne SELLIER en qualité de représentante des instances, ingénieure d'études d'évaluation
- M. Gurvan CAROU en qualité de membre expert, technicien
- M. Jean-Michel MONFROY en qualité de membre expert, ingénieur d'études
- Mlle Dominique VITIELLO en qualité de membre expert, adjointe technique principale

Fait à Rennes, le 12 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

## Concours

**Décision n° 100023DR17 du 22 avril 2010 nommant la présidente et les membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 106 - BAP F d'accès au corps des ingénieurs de recherche**

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu A. du 02-02-2010 ; DEC. n° 100015DRH du 08-02-2010 ; DEC. n° 100030DAJ du 21-01-2010.

Article unique : Sont nommés présidente et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 106 - BAP F d'accès au corps des ingénieurs de recherche :

- Mme Armelle BARELLI en qualité de présidente, déléguée régionale
- M. Philippe BLANC en qualité de représentant des instances, ingénieur de recherche d'évaluation
- Mme Sofia NADIR en qualité de membre expert, ingénieure de recherche
- M. Marc GUICHARD en qualité de membre expert, ingénieur de recherche
- Mme Maryse COLLIN en qualité de membre expert, ingénieure de recherche

Fait à Rennes, le 22 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

**Concours****Décision n° 100024DR17 du 27 avril 2010 fixant la liste des personnes admises à concourir au concours interne n° 106 – BAP F d'accès au corps des ingénieurs de recherche**

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu A. du 02-02-2010 ; DEC. n° 100030DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100015DRH du 08-02-2010.

Article unique : Sont admis à concourir au concours interne n° 106 BAP F d'accès au corps des ingénieurs de recherche

- Mme ANTUNES da SILVA Maria da Conceicao
- Mme AUBRY Sylvie
- Mlle BACHELERIE Marie-Laure
- Mme BALLINGER Michèle
- Mme BENICHOU Laurence
- M. BOCCANFUSO Pierre
- Mlle BOURDEAUX Isabelle
- Mme BRACHET-DUCOS Corinne
- M. BRUSCHET Jean-Loup
- M. BUSSON Sébastien
- Mme CHEMALI Patricia
- Mme CIOLEK-FIGIEL Anne
- Mme DAMOISEAUX Magali
- Mme DELMOTTE Stéphanie
- M. DUBOIS Frédéric
- M. DUBOIS Olivier
- Mlle FABRY Cécilia
- Mme FOURNIER Catherine
- Mme GAILLARD-GALLITRE Laurence
- Mme GRANOTTIER Nathalie
- M. HEINZELMANN-STOCK Volker
- Mme HEULLANT Fabienne
- M. IMPERIALI Fabrice
- Mme KERDONCUFF Florence
- Mme KEREK-LANNUZEL Hélène
- M. KREMER Patrick
- Mme KUNTZIGER Bénédicte
- Mme LAGARDE Françoise
- Mlle LAHMANI Jacqueline
- Mlle LECOQ Stéphanie
- Mlle LEFEUVRE Patricia
- Mme LEINARDI Francesca
- M. MAGET Laurent
- Mlle MAUGIS Isabelle
- Mme PEYRES Geneviève
- M. PEYSSARD Jean-Christophe
- Mme PIGEARD Natalie
- M. POUYLLAU Stéphane
- Mme PUEYO Barbara
- M. PUSCEDDU John
- Mlle RAFII NEJAD Poupak
- Mme SIMONNOT Joséphine
- Mme STEFFANN Sylvie

- Mlle SZABADOS Anne Violaine
- Mme VANOT Adèle
- M. ZASADZINSKI Alain

Fait à Rennes, le 27 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

**Concours****Décision n° 100025DR17 du 30 avril 2010 fixant la liste des personnes admises à concourir au concours interne n° 140 – BAP J d'accès au corps des adjoints techniques**

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu A. du 02-02-2010 ; DEC. n° 100015DRH du 08-02-2010 ; DEC. n° 100030DAJ du 21-01-2010.

Article unique : Sont admis à concourir au concours interne n° 140 BAP J d'accès au corps des adjoints techniques :

- Mme ABEL Valérie
- Mme AMIRI Hafida
- Mlle ASSEUM Sonia
- Mlle BERKOUK Soraya
- Mme CHOLLET Laurence
- Mlle DELLAC Valérie
- Mlle DESBOEUF Julie
- Mme DJELLOULI Zolika
- Mme EL GHIYATI Zoubida
- Mme EL MELHEM Renée
- Mlle ETHEVE Marie-Clarisse
- Mlle FOUQUEREAU Cendrine
- Mlle FRANCIUS Sonia
- Mme INGELAERE Maryse
- Mlle KOC Lalé
- Mlle LABOURG Marie-Pierre
- Mme LECOMTE Patricia
- Mlle LEFEBVRE Jessica
- Mme LIEUTAUD Stéphanie
- Mlle LUN Nicole
- Mme MARX Nadège
- Mme MELINE Valérie
- Mme MEREL Gwenaëlle
- Mlle OUALID Amandine
- M. PECHALAT Armel
- M. PICHON Vincent
- Mme POLCHI Nathalie
- Mme SEILER Corinne
- Mme THERON Ghizlane
- Mme ZAFFINO Synthia

Fait à Rennes, le 30 avril 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST



**Concours****Décision n° 100038DR17 du 2 juillet 2010 nommant le président et les membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 68 – BAP C d'accès au corps des ingénieurs de recherche**

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; A. du 01-02-2002 ; A. du 28-02-2002 ; A. du 17-05-2010 ; DEC. n° 100030DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100034DRH du 14-05-2010.

Article unique : Sont nommés président et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 68 BAP C d'accès au corps des ingénieurs de recherche :

- M. Mohamed HAOUAS  
chargé de recherche en qualité de président
- M. Arnaud MARQUETTE  
ingénieur de recherche en qualité de représentant des instances d'évaluation
- M. Bruno BUREAU  
professeur des universités en qualité de représentant du laboratoire
- Mme Bénédicte ELENNNA-HERMANN  
ingénieure de recherche en qualité de membre expert
- Mme Corine GERARDIN  
chargée de recherche en qualité de membre expert

Fait à Rennes, le 2 juillet 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

**Concours****Décision n° 100039DR17 du 2 juillet 2010 nommant le président et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 221 – BAP F d'accès au corps des ingénieurs d'études**

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; A. du 01-02-2002 ; A. du 28-02-2002 ; A. du 17-05-2010 ; DEC. n° 100030DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100034DRH du 14-05-2010.

Article unique : Sont nommés président et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 221 BAP F d'accès au corps des ingénieurs d'études :

- M. Hervé RICHARD  
directeur de recherche en qualité de président
- M. Carlos del CUETO  
ingénieur d'études en qualité de représentant des instances d'évaluation
- Mme Chantal QUIVORON  
trésorière principale du Trésor en qualité de représentante du laboratoire
- Mme Claire DUPOUET  
ingénieure d'études en qualité de membre expert
- Mlle Anne Solweig GREMILLET  
ingénieure d'études en qualité de membre expert

Fait à Rennes, le 2 juillet 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

**Concours****Décision n° 100040DR17 du 2 juillet 2010 nommant la présidente et les membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 335 – BAP J d'accès au corps des assistants-ingénieurs**

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; A. du 01-02-2002 ; A. du 28-02-2002 ; A. du 17-05-2010 ; DEC. n° 100030DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100034DRH du 14-05-2010.

Article unique : Sont nommés présidente et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 335 BAP J d'accès au corps des assistants-ingénieurs :

- Mme Elisabeth CERNEAZ  
ingénieure de recherche en qualité de présidente
- M. José ATIENZA  
ingénieur de recherche en qualité de représentant des instances d'évaluation
- Mme Yvelise RASKIN  
ingénieure d'études en qualité de représentante du laboratoire
- M. Hugues HERVE  
assistant ingénieur en qualité de membre expert
- Mme Marie-Laure TANGUY  
ingénieure d'études en qualité de membre expert

Fait à Rennes, le 2 juillet 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

**Concours****Décision n° 100041DR17 du 6 juillet 2010 nommant le président et les membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 350 – BAP A d'accès au corps des techniciens**

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; A. du 01-02-2002 ; A. du 28-02-2002 ; A. du 17-05-2010 ; DEC. n° 100030DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100034DRH du 14-05-2010.

Article unique : Sont nommés président et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 350 BAP A d'accès au corps des techniciens

- M. Stéphane BOCQUET  
assistant-ingénieur en qualité de président
- Mme Graciela PAVON-DJAVID  
ingénieure d'études en qualité de représentante des instances d'évaluation
- M. Thierry MADIGOU  
ingénieur de recherche en qualité de représentant du laboratoire
- M. Fabrice FERRON  
technicien en qualité de membre expert

- Mme Francisca MECHALI  
ingénieure d'études en qualité de membre expert
- M. Sébastien PATURANCE  
ingénieur d'études en qualité de membre expert

Fait à Rennes, le 6 juillet 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

### Concours

#### Décision n° 100042DR17 du 7 juillet 2010 nommant le président et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 269 – BAP B d'accès au corps des assistants-ingénieurs

DR17 - Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Vu D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; A. du 01-02-2002 ; A. du 28-02-2002 ; A. du 17-05-2010 ; DEC. n° 100030DAJ du 21-01-2010 ; DEC. n° 100034DRH du 14-05-2010.

Article unique : Sont nommés président et membres du jury au titre de l'année 2010 pour le concours n° 269 BAP B d'accès au corps des assistants-ingénieurs :

- M. Marc FOURMIGUE  
directeur de recherche en qualité de président
- M. Jean-Pierre CAMBON  
ingénieur d'études en qualité de représentant des instances d'évaluation
- M. Yves le MEST  
directeur de recherche en qualité de directeur du laboratoire
- Mlle Laurence BEAUMONT  
assistante-ingénieure en qualité de membre expert
- Mme Bénédicte GARREAU de BONNEVAL  
maître de conférences en qualité de membre expert
- Mme Cécile MEZIERE  
ingénieure d'études en qualité de membre expert

Fait à Rennes, le 7 juillet 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Bretagne et Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

### Promotions

#### Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du président du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

Grade au choix

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
<b>Ingénieure de recherche de 1<sup>ère</sup> classe</b>				
6116	GALLAY	INES	03/09/2009	IR1

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
<b>Technicienne de classe supérieure</b>				
40483	GUERET HAMET	ISABELLE	14/06/2009	TCS

Sélection professionnelle

n° d'agent	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
<b>Ingénieur de recherche hors classe</b>				
26057	LEVACHER	PATRICK	01/01/2009	IRHC

### Comités, conseils et commissions

#### Procès verbal du conseil d'administration du CNRS (83<sup>ème</sup> séance) du 24 juin 2010

##### 1. Approbation de l'ordre du jour

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 24 juin 2010.

##### 2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Le conseil d'administration approuve, par 20 voix pour et 1 voix contre, le compte-rendu des débats de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2010.

##### 3. Organisation de la direction du CNRS

Le conseil d'administration approuve, par 14 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, l'organisation de la direction du centre.

##### 4. Octroi de missions nationales d'animation et de coordination à l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions

Le conseil d'administration autorise, par 16 voix pour et 5 abstentions, le président à solliciter de la ministre chargée de la recherche, l'octroi de missions nationales d'animation et de coordination à l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions.

##### 5. Approbation des comptes consolidés du CNRS

En application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière et après avoir entendu les commissaires aux comptes, le conseil d'administration arrête, à l'unanimité, les comptes consolidés du groupe CNRS, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du conseil d'administration du 3 décembre 2009, à savoir :

- Entités sous contrôle exclusif  
CNRS éditions SA ;  
INIST Diffusion SA ;  
FIST SA.
- Entités sous contrôle conjoint  
La société civile Synchrotron Soleil ;  
le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) ;  
l'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO) ;  
l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM) ;

le Canada France Hawaï Télescope Corporation (CFHTC) ;  
le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM).

- Entité sous influence notable  
le GIP RENATER.

#### 6. Indemnisation des missions

Le conseil d'administration autorise, par 20 voix pour et 1 voix contre, le président à porter le remboursement des frais d'hébergement dans le cadre du marché d'hébergement, ou de l'utilisation de la carte affaire et ce en Ile-de-France uniquement, de 110 € à 120 € pour une chambre simple et de 120 € à 130 € pour une chambre double, par nuitée.

Les autres dispositions adoptées par la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2010, notamment en province et en outre-mer restent inchangées.

La présente délibération prendra effet au 12 juillet 2010 pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2011.

#### 7. Concession de logement par utilité de service

Le conseil d'administration donne, à l'unanimité, son accord sur la proposition de concession de logement par utilité de service au profit de M. Hervé le COROLLER, astronome adjoint, à l'Observatoire de Haute-Provence.

#### 8. Inutilité d'un bien situé à Chamonix (Chalet) Route des Praz

Le conseil d'administration donne, par 19 voix pour et 2 abstentions, son accord sur la proposition de déclaration d'inutilité pour le CNRS, d'un bien situé à Chamonix route des Praz.

#### 9. Eméritat

Le conseil d'administration décide, par 15 voix pour et 6 abstentions, de conférer le titre de directeur de recherche émérite à Mme SAVOY.

Fait à Paris, le 24 juin 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

#### Liste de présence

Président de séance

- Alain FUCHS

Membres du conseil d'administration :

Sont présents :

- M. Ronan STEPHAN
- M. Rodolphe GINTZ
- M. Axel KAHN
- M. Jean-Pierre MACHELON
- M. Michel MAFFESOLI
- M. Jean SALENCON
- Mme Simone CASSETTE
- Mme Martha HEITZMANN
- M. Jacques FOSSEY
- M. Robert MAHLER

- M. Jean-Paul HERTEMAN
- M. Charles KLEIBER
- M. Denis RANQUE
- M. Dominique VERNAY
- Mme Martine DE ANGELIS
- Mme Lise CARON
- M. Patrick MONFORT
- M. Daniel STEINMETZ

Sont absents, mais représentés :

- Mme Anny CAZENAVE, a donné pouvoir à A. Fuchs
- M. Patrick HETZEL, a donné pouvoir à R. Stéphan

Membres avec voix consultative

- M. Gilles BOËTSCH
- M. Hubert REDON
- M. Bernard ADANS
- M. Joël BERTRAND
- M. Xavier INGLEBERT

Invités :

- Mme Hélène NAFTALSKI, directrice de cabinet
- Mme Françoise SEVIN, directrice des finances
- Mme Christine D'ARGOUGES, directrice des ressources humaines
- Mme Claire WERLEN, direction des affaires juridiques DAJ
- M. Guy METIVIER, directeur de l'INSMI
- Mme Florence PESTIE et M. Dominique PAGEAUD, Commissaires aux comptes

A 12H20, Axel KAHN quitte la séance et donne son pouvoir à M. Jean SALENCON

A 12h25, Martha HEITZMANN quitte la séance et donne son pouvoir à M. Dominique VERNAY

#### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 100045ISHS du 8 juillet 2010 portant composition du comité de l'archéologie INSHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 960020SCHS du 02-08-1996 ; DEC. n° 060006SCHS du 08-03-2006.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le comité de l'archéologie est composé comme suit :

4 membres de droit :

- personnalité désignée par le directeur général pour la Recherche et l'innovation, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :  
M. Henri DUDAY, directeur de recherche au CNRS ;
- personnalité désignée par le directeur des Politiques de mobilité et d'attractivité, Ministère des affaires étrangères et européennes :  
M. Pierre LANAPATS, sous-directeur des Échanges scientifiques et de la recherche, Ministère des affaires étrangères et européennes ;

- personnalité désignée par le Conseil national de la recherche archéologique :  
M. François BARATTE, professeur des universités ;
  - personnalité désignée par le directeur général des Patrimoines, Ministère de la culture et de la communication :  
M. Bernard RANDOIN, chargé de mission Archéologie à la direction de l'Architecture et du patrimoine, Ministère de la culture et de la communication ;
- 7 personnalités scientifiques nommées par le directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales :
- Mme Bérénice BELLINA, chargée de recherche au CNRS ;
  - M. Henri-Paul FRANCFORT, directeur de recherche au CNRS ;
  - M. Jean-Paul JACOB, président de l'INRAP ;
  - M. Pierre OUZOULIAS, chargé de recherche au CNRS ;
  - Mme Anne SCHMITT, chargée de recherche au CNRS ;
  - M. Frédéric TREMENT, professeur des universités ;
  - M. Stéphane VERGER, directeur d'études à l'EPHE ;
- 4 membres élus par les sections 31 et 32 du Comité national de la recherche scientifique :
- Représentants de la section 31 :
- Mme Michèle CASANOVA, maître de conférences ;
  - Mme Dominique CASTEIX, chargée de recherche au CNRS ;
- Représentants de la section 32 :
- M. Henri TREZINY, directeur de recherche au CNRS ;
  - Mme Christine RENDU, chargée de recherche au CNRS.

Art. 2. - La décision n° 060006SCHS du 8 mars 2006 portant composition du comité de l'archéologie est abrogée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 juillet 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

### Comités, conseils et commissions

**Décision n° 100040DRH du 6 juillet 2010 portant nomination des membres de la commission d'équivalence professionnelle compétente pour l'appréciation de la qualification professionnelle permettant l'accès aux corps des techniciens de la recherche et des adjoints techniques de la recherche pour une durée trois ans DRH**

Vu D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; A. du 01-02-2002 mod. ; D. du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont nommés membres de la commission d'équivalence professionnelle compétente pour l'appréciation de la qualification professionnelle permettant l'accès

aux corps des techniciens de la recherche et des adjoints techniques de la recherche pour une durée trois ans :

- M. Pierre DOUCELANCE
- M. Remy BELLENGER
- M. Joseph GABAY

Art. 2. - Sont nommés en qualité de membres experts scientifiques et techniques du CNRS au titre des emplois-types relevant des branches d'activités professionnelles (BAP) suivantes :

- BAP A : Sciences du vivant  
Mme Dominique BRECHEMIER  
Mme Vanessa SOUBEYRE
- BAP B : Sciences chimiques et sciences des matériaux  
M. Christophe DAVID  
M. Cyrile DERANLOT
- BAP C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique  
M. Gilles N KAOUA  
M. Alain ROUSSEL
- BAP D : Sciences humaines et sociales  
Mme Anne-Marie LAVARDE  
M. Joël SUIRE
- BAP E : Informatique, statistique et calcul scientifique  
M. Olivier PORTE  
M. Jean-Daniel DUBOIS
- BAP F : Information : documentation, culture, communication, édition, TICE  
Mme Corinne BALMETTE  
Mme Françoise GIRARD
- BAP G : Patrimoine, logistique, prévention et restauration  
M. Alain LAGARRIGUE  
M. Gérard ZANON
- BAP J : Gestion et pilotage  
Mme Françoise BALESTIE  
M. Olivier GRENET

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 juillet 2010.

Le président,  
Alain FUCHS

### Comités, conseils et commissions

**Note n° 100001ELEC du 9 juillet 2010 proclamant les résultats de l'élection des conseils scientifiques**

Organisation des élections

Vu A. du 09-02-2010 ; DEC. n° 080134DAJ du 12-11-2008 ; DEC. n° 100002SGCN du 22-02-2010 ; DEC. n° 100002ELEC mod. du 24-02-2010 ; DEC. n° 100004ELEC mod. du 24-02-2010 ; PV de dépouillement du scrutin du 08-07-2010.

## Proclame élus aux conseils scientifique du CNRS

<b>Conseil scientifique du CNRS</b>			
<b>Collège A1</b>			
M.	CHAUDRET	Bruno	
M.	TRAUTMANN	Alain	
Mme	VENTURA-CLAPIER	Renée	
<b>Collège A2</b>			
M.	BALDACCI	Giuseppe	
Mme	DENEFLÉ	Sylvette	
<b>Collège B1</b>			
M.	DOUILLARD	Jean-Marc	
Mlle	MONÉ	Hélène	
<b>Collège B2</b>			
M.	LE NY	Arnaud	
M.	REMILA	Eric	
<b>Collège C</b>			
M.	BONNAREL	François	SNTRS-CGT
M.	JAUFFRET	Philippe	SNPTES-UNSA
<b>Institut de physique (INP)</b>			
<b>Collège A1</b>			
Mme	CASANOVE	Marie-José	
M.	DULIEU	Olivier	
M.	GIL	Bernard	
<b>Collège A2</b>			
M.	BRIET	Philippe	
M.	DURRY	Georges	
<b>Collège B1</b>			
Mme	BOUCHOULE	Isabelle	
M.	CORAUX	Johann	
<b>Collège B2</b>			
Mme	D'ANGELO	Marie	
M.	LABAYE	Ivan	
<b>Collège C</b>			
M.	SIBEUD	Pierre-Frédéric	SNTRS-CGT
M.	DOUILLET	Denis	SGEN-CFDT
Mlle	ALBRECHT	Michèle	SNPTES-UNSA
<b>Institut de chimie (INC)</b>			
<b>Collège A1</b>			
Mme	BLANCHARD-DESCE	Mireille	
M.	OHANESSIAN	Gilles	
M.	VIOVY	Jean-Louis	
<b>Collège A2</b>			
M.	BARJ	Mohamed	
Mme	LEMAIRE	Marielle	
<b>Collège B1</b>			
Mlle	CHOURAQUI	Gaëlle	
Mme	DEBIEMME-CHOUVY	Catherine	
<b>Collège B2</b>			
Mlle	LAIK	Barbara	
M.	ZIMMER	Alexandre	
<b>Collège C</b>			
Mme	KLEIN	Lorena	SNTRS-CGT
M.	SCHMITT	Jean-Louis	SNPTES-UNSA

M.	JULLIAN	Jean-Christophe	SNPTES-UNSA
<b>Institut des sciences biologique (INSB)</b>			
<b>Collège A1</b>			
M.	LEBRUN	Marc Henri	
M.	TRONCHE	François	
Mme	WEIL	Dominique	
<b>Collège A2</b>			
Mme	KATZ	Rose	
M.	REICHHART	Jean-Marc	
<b>Collège B1</b>			
Mlle	ANSALDI	Mireille	
M.	COUTUREAU	Etienne	
<b>Collège B2</b>			
Mme	COURTIN	Françoise	
Mme	OCCHIALINI-CANTET	Alessandra	
<b>Collège C</b>			
M.	TALMONT	Franck	SNTRS-CGT
Mme	KNIBIEHLER	Martine	SGEN-CFDT
M.	TIFFOCHE	Christophe	SNPTES-UNSA
<b>Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)</b>			
<b>Collège A1</b>			
Mme	BRIQUEL-CHATONNET	Françoise	
Mme	DUCHESNE	Sophie	
Mme	GOULET-CAZÉ	Marie-Odile	
<b>Collège A2</b>			
M.	BIARD	Joël	
Mme	DORNIER	Carole	
<b>Collège B1</b>			
M.	FLICHE	Benoît	
M.	LOMBA	Cédric	
<b>Collège B2</b>			
M.	POSTEL	Nicolas	
Mme	ROUYER	Alice	
<b>Collège C</b>			
M.	SOULIER	Philippe	SNTRS-CGT
Mme	VACCARO	Rossana	SNTRS-CGT
M.	BUTTNER	Olivier	SGEN-CFDT
<b>Institut d'écologie et environnement (INEE)</b>			
<b>Collège A1</b>			
M.	FERAL	Jean-Pierre	
Mme	KUZUCUOGLU-BIGONNEAU	Catherine	
M.	SANCHEZ PEREZ	José Miguel	
<b>Collège A2</b>			
M.	DOUADY	Christophe	
M.	DUTOIT	Thierry	
<b>Collège B1</b>			
Mme	GIBERT BRUNET	Patricia	
M.	MARTY	Pascal	
<b>Collège B2</b>			
Mme	ANDRIEU-PONEL	Valérie	
M.	JOUFFRE	Didier	

<b>Collège C</b>			
Mme	SOURROUILLE	Patricia	SNTRS-CGT
M.	DURAND	Patrick	SGEN-CFDT
M.	MARHIC	Alain	SNPTES-UNSA
<b>Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)</b>			
<b>Collège A1</b>			
Mme	BONNET-BEN DHIA	Anne-Sophie	
M.	CHUSSEAU	Laurent	
M.	MAGNAUDET	Jacques	
<b>Collège A2</b>			
M.	LEBON	Frédéric	
M.	SARDIN	Michel	
<b>Collège B1</b>			
M.	GRALAK	Boris	
M.	PEAUCELLE	Dimitry	
<b>Collège B2</b>			
M.	HERAUD	Nicolas	
M.	MASPEYROT	Patrick	
<b>Collège C</b>			
M.	FRONTE	Christophe	SNTRS-CGT
M.	BLANC	Philippe	SGEN-CFDT
M.	LE MOGNE	Thierry	SNPTES-UNSA
<b>Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)</b>			
<b>Collège A1</b>			
M.	BOUTIGNY	Dominique	
M.	DAUVERGNE	Denis	
M.	DUMARCHEZ	Jacques	
<b>Collège A2</b>			
M.	ANGELIQUE	Jean-Claude	
M.	GAY	Pascal	
<b>Collège B1</b>			
M.	JOUAN	Denis	
M.	KAPUSTA	Frédéric	
<b>Collège B2</b>			
M.	DA SILVA	Wilfrid	
<b>Collège C</b>			
M.	CLAVERIE	Gérard	SNTRS-CGT
M.	GROLET	Didier	SNTRS-CGT
M.	PERROT	Luc	SGEN-CFDT
<b>Institut national des sciences de l'univers (INSU)</b>			
<b>Collège A1</b>			
M.	GREGOIRE	Michel	
Mlle	PIERRE	Catherine	
Mme	STEHLE-COJAN	Chantal	
<b>Collège A2</b>			
M.	FORVEILLE	Thierry	
M.	HAMMER	François	
<b>Collège B1</b>			
Mme	LERICHE-KILLIJIAN	Maud	
M.	VALLS-GABAUD	David	
<b>Collège B2</b>			
Mme	DESBOEUFS	Karine	
<b>Collège C</b>			

M.	GUILLAUME	Christian	SNTRS-CGT
Mme	CHARENTREUIL	Sylviane	SGEN-CFDT
Mme	JENATTON	Liliane	SNPTES-UNSA
<b>Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)</b>			
<b>Collège A1</b>			
M.	KASSEL	Christian	
Mlle	SAADA	Ellen	
M.	SAUVAGEOT	Jean-Luc	
<b>Collège A2</b>			
M.	LEY	Olivier	
M.	SANDIER	Etienne	
<b>Collège B1</b>			
Mme	ANNÉ	Colette	
Mme	BEAUCHARD	Karine	
<b>Collège B2</b>			
Mme	CENAC-GUESDON	Peggy	
M.	GIPOULOUX	Olivier	
<b>Collège C</b>			
Mlle	DISDIER	Christine	SNTRS-CGT
M.	MADRANGES	Jean-Michel	SNTRS-CGT
M.	SAC-EPÉE	Jean-Marc	SNPTES-UNSA
<b>Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I)</b>			
<b>Collège A1</b>			
M.	BARILLOT	Christian	
M.	PRADE	Henri	
M.	WEIL	Pascal	
<b>Collège A2</b>			
M.	COMON-LUNDH	Hubert	
M.	RAYNAL	Michel	
<b>Collège B1</b>			
Mme	MAGNIEN	Clémence	
M.	ROSSIN	Dominique	
<b>Collège B2</b>			
Mme	ANGELINI	Elsa	
Mme	DEBLED-RENNESON	Isabelle	
<b>Collège C</b>			
M.	TORRES	Serge	SNTRS-CGT
Mlle	DEBATS	Véronique	SNTRS-CGT
Mme	LETOURNEL	Anne-Catherine	SNPTES-UNSA

Fait à Meudon, le 9 juillet 2010.

Le délégué pour les élections,  
Philippe WILLOQUET

#### Comités, conseils et commissions

**Décision n° 100201DR03 du 20 mai 2010 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8211, à compter du 10 mars 2010**

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 10A004DSI du 18-12-2009 ; DEC. n° 100017DAJ du 21-01-2010.

#### Art. 1<sup>er</sup>. – Création

Il est créé, à compter du 10 mars 2010, un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8211.

#### Art. 2. – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :  
le directeur de l'unité, Jean-Paul Gaudillière ;  
la directrice adjointe, Martine Bungener ;  
10 membres élus : Mme Catherine Le GALES (suppléante : Mme Laurence ESTERLE), Mme Carine FRANC, Mme Marie JAUFFRET-ROUSTIDE (suppléant : M. Nicolas HENCKES), Mme Eliane ROTHIER-BAUTZER, Mme Agnès DUMAS, M. Nicolas KRUCIEN, Mme Lynda LOTTE et Mme Karine GAY ;  
3 membres nommés : Mme Anne LOVELL, M. Xavier BRIF-FAULT et Mme Myriam WINANCE.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

#### Art. 3. – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

#### Art. 4. – Annulation

Cette décision annule et remplace la décision n° 100194DR03 du 6 mai 2010.

#### Art. 5. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 20 mai 2010.

Pour le président et par délégation :  
Le délégué régional Ile-de-France Est,  
Brice KERBER

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 100107DR07 du 3 juin 2010 portant modification de l'organisation de la commission régionale d'action sociale de la délégation régionale Rhône-Auvergne

DR17 - Délégation régionale Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1979 ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993 ; DEC. n° 100059DR07 du 17-03-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 100059DR07 du 17 mars 2010, M. Dominique SANDRI [FO] est ajouté en tant que représentant des personnels désignés par les organisations syndicales représentatives.

Art. 2. - La constitution de la commission régionale d'action sociale de la délégation régionale Rhône-Auvergne prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 3. - Tous les articles non modifiés par la présente décision restent inchangés.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 3 juin 2010.

La déléguée régionale Rhône-Auvergne,  
Claudine SCHMIDT-LAINE

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 100097DR11 du 11 juin 2010 portant création et désignation des membres du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Alpes

DR11 - Délégation Alpes

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; CIR. FP14 n° 1871 du 24-01-1996 ; ins. générale n° 030039IGHS du 24-06-2003 ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé, auprès de la délégation Alpes, un comité spécial d'hygiène et de sécurité (CSHS) composé comme suit :

##### 1. - Représentants de l'administration

Titulaires :

- Mme Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes, présidente ;
- M. Redouane BORSALI, directeur du Centre de recherches sur les macromolécules végétales (UPR n° 5301) ;
- M. Paolo LAJ, directeur du Laboratoire de glaciologie et de géophysique (UMR n° 5183) ;
- M. Olivier LESAIN, directeur-adjoint du Laboratoire de génie électrique de Grenoble (UMR n° 5269) ;
- Mme Elisabeth TRICART, ingénieure régionale de prévention.

Suppléants :

- M. Thierry DOMBRE, directeur du Laboratoire de spectrométrie physique (UMR n° 5588) ;
- M. Serge KOX, directeur du Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie (UMR n° 5821) ;
- M. Geert RIKKEN, directeur du Laboratoire national des champs magnétiques intenses (UPR n° 3228).

##### 2. - Représentants du personnel

- Pour le syndicat SGEN-CFDT

Titulaires :

Mme Véronique FAUVEL

Mme Laurence MACARI

Suppléants :

M. Pierre LACHKAR

Mme Laurence MAGAUD

- Pour le syndicat SNTRS-CGT

Titulaires :

M. David BARRAL

M. Pierre-Frédéric SIBEUD

Suppléants :

M. Grigor KAPOUJYAN

Henri RODENAS

- Pour le syndicat SNCS-FSU

Titulaire :

Mme Marie Claire SAINT LAGER

Suppléant :  
M. Jean Marc TONNERRE

- Pour le syndicat SNPTES-UNSA  
Titulaire :  
M. Olivier MAGAND  
Suppléante :  
Mme Sylvie GARCIA
- Pour le syndicat SUD-Recherche EPST  
Titulaire :  
M. Jean-Luc BOULY  
Suppléante :  
Mme Chantal THIBERT

### 3. - Membre de droit

- Docteur Vincent NALINE, médecin de prévention régional de la délégation Alpes.

Art. 2. - La présidence du comité est assurée par la déléguée régionale.

Art. 3. - Les suppléants peuvent assister aux séances du comité. Ils ne peuvent siéger avec voix délibérative qu'en remplacement des titulaires.

Art. 4. - La présidente du CSHS peut convoquer des experts à la demande de l'administration ou à la demande des représentants du personnel. Les experts n'ont pas voix délibérative. Ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions de l'ordre du jour pour lesquelles leur présence a été requise.

Art. 5. - La durée du mandat des membres du CSHS est fixée à trois ans.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 16 juin 2010.

Pour le président et par délégation :  
La déléguée régionale Alpes,  
Pascale BUKHARI

### Comités, conseils et commissions

**Décision n° 101951DR12 du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant renouvellement de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Provence et Corse présidée par le délégué régional ou son représentant**  
DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 30-07-2009 ; D. du 21-01-2010 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983 ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993 mod. ; résultats élections CAP personnels CNRS et IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - La commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Provence et Corse présidée par le délégué régional ou son représentant est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

Art. 2. - Les membres de la CORAS sont :

Au titre de l'Administration

- Titulaire : M. Jean-Louis CHASSAING, UMR n° 6231-CRN2M  
Suppléant, M. Patrick SANCHEZ, UMR n° 6231-CRN2M
- Titulaire : Mme Marie-Thérèse DONEL, UMR n° 6550-CPPM  
Suppléant, M. Guy INGARSIA, UMR n° 6550-CPPM
- Titulaire : M. Julien STEFANINI, UMS n° 822-CIRM  
Suppléant, Mme Monique ALLIONE, UMR n° 6102-CIML
- Titulaire : Mme Jeanne PULLINO, UMR n° 6595-IUSTI  
Suppléant, Mme Claudine ALLILECHE, UMR n° 6594-IRPHE
- Titulaire : Mme Hélène VICQ, UMR n° 6635-CEREGE  
Suppléant, Mme Catherine WALCH, UMS n° 2196-COM
- Titulaire : Mme Mireille FAURE, UMR n° 6242-IM2NP  
Suppléant, Mme Laurence MASSE, UMR n° 6123-LEST
- Titulaire : Mme Nise SCHERRER, SRH - CNRS-DR12  
Suppléant : M. Michel PONZO-PASCAL, SFC - CNRS DR 12

Au titre des organisations syndicales

- SGEN-CFDT  
Titulaire : M. Sylviane GUYOT, UMS n° 2244-OAMP  
Suppléant, Ariane BUNEL, UPR n° 7051-LMA
- SNPREES-FO  
Titulaire : M. Bernard GILIBERT, UMR n° 6110-LAM  
Suppléant : non désigné
- SNTRS-CGT  
Titulaire : M. Guillaume BUCHET, UMR n° 6635-CEREGE  
Suppléant : M. Alexandre AMELA, SNTRS CGT
- SNCS FSU  
Titulaire : Mme Mireille ANSALDI, UPR n° 90436-LCB  
Suppléant : non désigné
- SUD RECHERCHE  
Titulaire : M. Jean-Paul LACHARME, UMR n° 6579-GREQAM  
Suppléant : Mme Louise PICHARD-BERTAUX, UMR n° 694-MAP
- SNIRS-CGC  
Titulaire : M. Alain GIORGI, UMR n° 6263-ISM2  
Suppléant : non désigné
- SNPTES-UNSA  
Titulaire : Mme Christiane HOROYAN, UMR n° 6242-IM2NP  
Suppléant : non désigné

Membres permanents :

- L'assistante sociale du CNRS - Délégation Provence et Corse
- La gestionnaire RH en charge du budget de l'action sociale CNRS délégation Provence et Corse

Membres invités :

- Le président du CAES région Provence
- Des experts peuvent être mandatés en tant que de besoin.



Art. 3. - La CORAS est réunie une fois par semestre et le cas échéant à la demande de son président ou d'au moins la moitié des membres titulaires représentant les personnels. Les membres titulaires et suppléants pourront siéger en même temps. Cependant, Le quorum est atteint lorsque la moitié plus un des membres titulaires ou suppléants est présente. Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la CORAS pourra se réunir valablement sans condition de quorum.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Le délégué régional Provence et Corse,  
Younis Hermès

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 101952DR12 du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant renouvellement de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP), présidée par le délégué régional, ou son représentant à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010

DR12 - Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; D. du 30-07-2009 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983 ; DEC. n° 900111SOSI du 11-05-1990 ; DEC. 03-10-2003 ; CIR. n° 156/84 du 06-09-1984 ; propositions des organisations syndicales représentatives ; résultats élections CAP personnels CNRS et IN2P3 des 18-11-2008 et 13-01-2009 ;

Art. 1<sup>er</sup>. - La commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP), présidée par le délégué régional, ou son représentant est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010. Le délégué régional ou son représentant assure la présidence des réunions de la CRFP.

Art. 2. - Les directeurs d'unités ou leurs représentants siégeant à la commission sont :

- M. Henri AMOURIC - directeur du LAMM - Aix-en-Provence (INSHS)
- M. Frédéric CARRIERE - directeur de l'EIPL - Marseille (INSB)
- M. Jean-Pierre FERRELL - directeur du DIMAR - Marseille (INE)
- Mme Dominique HABAUT - directrice du LMA - Marseille (INST2I)
- M. Claude HENRY - directeur du CINaM - Marseille (INP)
- M. Philippe KNAUTH - directeur du LCP - Marseille (INC)
- M. Roger MALINA - directeur de l'OAMP - Marseille (INSU)
- Mme Arielle MENDEZ - directrice du LEST - Aix-en-Provence (INSHS)
- M. Richard SEMPÈRE - directeur du LMGEM - Marseille (INSU)
- M. Laurent VINAY - directeur du P3M - Marseille (INSB)

- Mme Monique ALLIONE - secrétaire générale du CIML - Marseille (INSB)

- M. Robert ROUSIC - secrétaire général de l'IFR n° 88 - Marseille (INSB)

Art. 3. - Les représentants du personnel, désignés par les organisations syndicales représentatives sont :

Titulaires		Suppléants
M. Didier GUYOMARC'H	SNPTES-UNSA	Non désigné
M. Alain GIORGI	SNIRS-CGC	Non désigné
M. Jean-Luc VELAY	SNCS-FSU	Non désigné
M. Bernard GILIBERT	SNPREES-FO	Non désigné
Mme Ariane BUNEL	SGEN-CFDT	M. Patrick FIGON
Mme Magali ICHE-TORRES	SNTRS-CGT	Mme Patricia BENTOZA
Mme Véronique GINOUVES	SUD-RECHERCHE	Mme Sabine PARTOUCHE

En cas d'absence, ils peuvent être représentés par leur suppléant, s'il a été désigné.

Art. 4. - Le responsable des ressources humaines, le conseiller ressources humaines et les deux conseillers formation assistent aux réunions de la commission ainsi que le correspondant formation de la délégation.

Art. 5. - La commission peut décider d'inviter toute personne dont la consultation lui paraît utile.

Art. 6. - La présente décision annule et remplace la décision précédente.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Le délégué régional Provence et Corse,  
Younis Hermès

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 100143DR14 du 27 mai 2010 désignant les membres titulaires pour représenter l'administration à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées

DR14 - Délégation Midi-Pyrénées

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993 mod. ; DEC. n° 050054DAJ du 08-09-2005 ; DEC. n° 100027DAJ du 09-02-2010 ; DEC. n° 100070DAJ du 21-01-2010.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont désignés pour représenter l'administration à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres titulaires suivants :

- la déléguée régionale, ou son représentant, président ;
- Mme Michèle CAIZERGUES-FERRER, directrice du LBME,
- Mme Frédérique REMY, LEGOS,
- M. Bruno SAINT ROCH, chargé de mission, délégation Midi-Pyrénées,
- M. François MARTIN, directeur du LMTG.

Art. 2. - Sont désignés pour représenter l'administration à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres suppléants suivants :

- le chef du service des ressources humaines ou son représentant
- M. Jean-François BONNEFON, directeur du CLLE,
- M. Bernard MONSARRAT, IPBS,
- M. Jacques VIGUE, directeur du LCAR,
- M. Marc HAENLIN, directeur du CBD.

Art. 3. - Sont désignés par les organisations syndicales pour représenter le personnel à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres titulaires suivants :

- M. Olivier DOUMERG, SUD recherche EPST,
- M. Bruno GUIBERT, SNTRS-CGT,
- M. Alain CASTILLO, SNPTES,
- M. Guillaume STAHL, SNCS-FSU,
- M. Philippe BLANC, SYRMIP-CFDT.

Art. 4. - Sont désignés par les organisations syndicales pour représenter le personnel à la commission d'action sociale (CORAS) de la délégation Midi-Pyrénées, les membres suppléants suivants :

- Mme Sylvie SCHETRITTE, SUD recherche EPST,
- M. Jean-Pierre CHAUCHEPRAT, SNTRS-CGT,
- Mme Christine REY-ROUCH, SNPTES,
- Mme Anne BRIAIS, SNCS-FSU,
- M. Vincent GUILLLOU, SYRMIP-CFDT.

Art. 5. - Participent aux travaux de la commission d'action sociale (CORAS) :

- les assistantes sociales pour la délégation Midi-Pyrénées, Mlle Fanny LAFFARGUE et Mme Chrystel GOUTTEBROZE,
- les médecins de prévention, docteurs Mme Marie CABROL et Mme Véronique VACQUIE,
- l'infirmière, Mme Kristell ASCOET,
- le président du CLAS, Mme Sandrine LAPLACE,
- le responsable du bureau des affaires sociales, M. Stéphane CRUZOL,
- la chargée de mission pour la restauration, Mlle Méline ROLS.

Art. 6. - Les membres de la CORAS seront constitués en groupe de travail, intitulé commission « des aides exceptionnelles », qui a pour mission l'examen des dossiers des agents relevant de la délégation Midi-Pyrénées, en vue de l'obtention d'une aide exceptionnelle.

Art. 7. - La durée du mandat des membres de la commission est fixée à deux ans à compter du 18 mai 2010.

Art. 8. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Toulouse, le 27 mai 2010.

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale Midi-Pyrénées,  
Armelle BARELLI

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 100027DR17 du 17 juin 2010 portant composition du conseil de service de la délégation Bretagne - Pays de la Loire

DR17 - Délégation Bretagne-Pays de la Loire

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 040074DAJ du 30-09-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le conseil de service de la Délégation Bretagne - Pays de la Loire est composé comme suit :

- Président : Patrick SAUBOST
- Membres nommés par le délégué régional :

Titulaires	Suppléants
M. Ghislain BETHOUX	Mme Marielle FROSTIN
Mme Valérie ROCH	M. Antoine BRUNO
M. Alain GIRAULT	Mme Brigitte DELAHAIE

- Membres élus :
- Liste SRH

Titulaires	Suppléants
Mme Sylvie MORVAN LEVERN	Mme Christèle GOUR
Mme Céline THEBAULT	

- Liste SFC

Titulaires	Suppléants
Mme Martine LALES	Mme Elisabeth PRIOUR
M. Maxime RUELLAN	

- Liste SPV

Titulaires	Suppléants
M. Dominique ANTOINE	Mme Sandrine BIZIEN
Mme Isabelle EVEN	

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Rennes, le 17 juin 2010

Le délégué régional Bretagne-Pays de la Loire,  
Patrick SAUBOST

# Nominations

## Administration centrale

DG

### MME MINH-HÀ PHAM-DELEGUE

DEC. n° 100138DAJ du 01-06-2010  
Mme Minh-Hà PHAM-DELEGUE, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science, pour la mise en place de la future direction Europe de la recherche et coopération internationale, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

### M. FRÉDÉRIC BENOLIEL

DEC. n° 100139DAJ du 01-06-2010  
M. Frédéric BENOLIEL, directeur des relations internationales, est nommé chargé de mission auprès du président, pour la représentation du CNRS en Méditerranée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

### M. CLAUDE GAILLARD

DEC. n° 100180DAJ du 08-07-2010  
M. Claude GAILLARD, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS, à compter du 8 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

### M. AFONSO DA SILVA FERREIRA

DEC. n° 100005IS2I du 03-06-2010  
M. Afonso da SILVA FERREIRA, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'INS2I du 15 mars au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet les relations européennes et internationales.

Pour l'exercice de cette mission, M. Afonso da SILVA FERREIRA demeure affecté à l'UMR n° 6070 - Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S).

Du 15 mars au 31 décembre 2010, M. Afonso da SILVA FERREIRA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 Nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

### M. Luc DARRASSE

DEC. n° 100018SING du 29-06-2010  
M. Luc DARRASSE, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 21 janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 30 - Thérapeutique, pharmacologie et bio-ingénierie - du Comité national.

Pour l'exercice de cette mission, M. Luc DARRASSE demeure affecté à l'unité Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités (IR4M) - UMR n° 8081 - Orsay.

Du 21 janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Luc DARRASSE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

### M. PASCAL SOMMER

DEC. n° 100020SING du 29-06-2010  
M. Pascal SOMMER, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 21 janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 30 - Thérapeutique, pharmacologie et bio-ingénierie - du Comité national.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pascal SOMMER demeure affecté à l'Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP) - UMR n° 5086 - Lyon.

Du 21 janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Pascal SOMMER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

### M. PHILIPPE BESSE

DEC. n° 100015SPHM du 18-06-2010  
M. Philippe BESSE, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 3 mai 2010 au 31 décembre 2011 pour les interactions maths/biologie.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe BESSE demeure affecté à l'Institut de mathématiques de Toulouse - UMR n° 5219.

Du 3 mai 2010 au 31 décembre 2011, M. Philippe BESSE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Signé : Alain FUCHS, président

Direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche

### M. JEAN-NOËL VERPEAUX

DEC. n° 100164DAJ du 08-07-2010  
M. Jean-Noël VERPEAUX, professeur, est nommé directeur de l'appui à la structuration territoriale de la recherche, à compter du 8 juillet 2010.

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission auprès du président, de M. Jean-Noël VERPEAUX.

Signé : Alain FUCHS, président

Direction Europe de la recherche et coopération internationale

### MME MINH-HÀ PHAM-DELEGUE

DEC. n° 100160DAJ du 08-07-2010  
Mme Minh-Hà PHAM-DELEGUE, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'Europe de la recherche et coopération internationales, à compter du 8 juillet 2010.

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science, de Mme Minh-Hà PHAM-DELEGUE.

Signé : Alain FUCHS, président

Direction de l'information scientifique et technique

### M. SERGE BAUIN

DEC. n° 100166DAJ du 08-07-2010  
M. Serge BAUIN, ingénieur de recherche, est nommé directeur de l'Information scientifique et technique, à compter du 8 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences biologiques (INSB)

**M. PATRICK NETTER**

DEC. n° 100047DAJ du 02-07-2010

M. Patrick NETTER, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut des sciences biologiques.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut de chimie (INC)

**MME GILBERTE CHAMBAUD**

DEC. n° 100044DAJ du 02-07-2010

Mme Gilberte CHAMBAUD, professeure des universités, est nommée directrice de l'Institut de chimie.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut écologie et environnement (INEE)

**MME FRANÇOISE GAILL**

DEC. n° 100045DAJ du 02-07-2010

Mme Françoise GAILL, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'Institut écologie et environnement.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

**MME SANDRA LAUGIER**

DEC. n° 100174DAJ du 02-07-2010

Mme Sandra LAUGIER, professeure des universités, est nommée directrice-adjointe scientifique de l'INSHS, chargée de l'interdisciplinarité et du Campus Condorcet.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

**M. FRANÇOIS-JOSEPH RUGGUI**

DEC. n° 100147DAJ du 22-06-2010

M. François-Joseph RUGGUI, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales, chargé de l'histoire, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

**M. PATRICE BOURDELAIS**

DEC. n° 100172DAJ du 02-07-2010

M. Patrice BOURDELAIS, professeur, est nommé directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

**MME FRANÇOISE LE MORT**

DEC. n° 100194DAJ du 21-07-2010

Mme Françoise le MORT, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe scientifique de l'INSHS, chargée des TGE et des plates formes numériques, à compter du 5 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

**MME CAROLE LE CONTEL**

DEC. n° 100201DAJ du 27-07-2010

Mme Carole le CONTEL, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe administrative de l'Institut des sciences humaines et sociales, à compter du 1<sup>er</sup> août 2010, en remplacement de Mme Brigitte ETLICHER, appelée à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences informatiques et leurs interactions (INS2I)

**M. PHILIPPE BAPTISTE**

DEC. n° 100171DAJ du 02-07-2010

M. Philippe BAPTISTE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'Institut des sciences informatiques et leurs interactions.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

**M. PIERRE GUILLON**

DEC. n° 100049DAJ du 02-07-2010

M. Pierre GUILLON, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

**M. PHILIPPE BOMPARD**

DEC. n° 100135DAJ du 01-06-2010

M. Philippe BOMPARD, professeur à l'Ecole centrale, est nommé conseiller auprès du président placé auprès du directeur de l'INSIS, en charge du suivi des dossiers scientifiques franciliens et des thématiques scientifiques en mécanique, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010.

Il est mis fin aux fonctions de directeur scientifique adjoint de M. Philippe BOMPARD, à compter du 30 avril 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

**MME BÉATRICE BISCANS**

DEC. n° 100136DAJ du 01-06-2010

Mme Béatrice BISCANS, directrice de recherche au CNRS, est nommée déléguée scientifique de l'INSIS, en charge des recherches du champ disciplinaire relatif aux fluides, procédés, plasmas, transferts, à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences mathématiques et leurs interactions (INSMI)

**M. GUY METIVIER**

DEC. n° 100050DAJ du 02-07-2010

M. Guy METIVIER, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut des sciences mathématiques et leurs interactions.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut de physique (INP)

**M. BERTRAND GIRARD**

DEC. n° 100051DAJ du 02-07-2010

M. Bertrand GIRARD, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut de physique.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut national des sciences de l'univers (INSU)

**M. JEAN-FRANÇOIS STEPHAN**

DEC. n° 100150DAJ du 23-06-2010

M. Jean-François STEPHAN, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut national des sciences de l'univers, à compter du 28 juin 2010, en remplacement de M. Dominique LEQUEAU.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'univers (INSU)

**M. JEAN-MARIE FLAUD**

DEC. n° 100175DAJ du 02-07-2010

M. Jean-Marie FLAUD, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint scientifique de l'INSU, en charge du domaine Océan Atmosphère, à compter du 5 juillet 2010, en remplacement de M. Patrick MONFRAY.

La décision n° 100012INSU du 6 janvier 2010 portant nomination de M. Jean-Marie FLAUD en qualité de chargé de mission est abrogée.

Signé : Alain FUCHS, président

Mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR)

**MME JOËLLE RAGUIDEAU**

DEC. n° 100163DAJ du 08-07-2010

Mme Joëlle RAGUIDEAU, ingénieure de recherche, est nommée directrice de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts, à compter du 8 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

**M. BERNARD ADANS**

DEC. n° 100161DAJ du 08-07-2010

M. Bernard ADANS, trésorier payeur général, est nommé directeur des comptes et de l'information financière, à compter du 8 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

**MME LAURENCE LOMME**

DEC. n° 100181DAJ du 08-07-2010

Mme Laurence LOMME, ingénieure de recherche, est nommée par intérim directrice de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM), à compter du 8 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Coordination nationale de prévention et de sécurité

**M. YVES FENECH**

DEC. n° 100177DAJ du 16-07-2010

M. Yves FENECH, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé coordinateur national de prévention et de sécurité du CNRS à compter du 13 juillet 2010.

La résidence administrative de M. Yves FENECH est la délégation régionale Languedoc-Roussillon.

Signé : Alain FUCHS, président

Coordination nationale de prévention et de sécurité

**MME JANINE WYBIER**

DEC. n° 100178DAJ du 18-07-2010

Mme Janine WYBIER, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée coordinatrice nationale de prévention et de sécurité adjointe du CNRS à compter du 13 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

## Délégations

DR03 - Délégation Ile-de-France Est

**MME PASCALINE SAWADOGO**

DEC. n° 100003ACPL du 14-06-2010

Mme Pascaline SAWADOGO, cadre supérieur de La Poste, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale Ile-de-France, secteur Est, à compter du 15 juin 2010.

A la même date, Mme Josiane MANABERA, cessera ses fonctions d'agent comptable en adjonction de service de la délégation Ile-de-France Est.

Signé : Pour le président et par délégation : Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources

DR06 - Délégation Centre-Est

**M. PHILIPPE PIERI**

DEC. n° 100152DAJ du 23-06-2010

M. Philippe PIERI, ingénieur en chef des études et techniques d'armement, est nommé aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre-Est, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DR11 - Délégations Alpes

**MME KARINE ARGENTO**

DEC. n° 100156DAJ du 28-06-2010

Mme Karine ARGENTO est nommée aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DR11 - Alpes

**M. JÉRÔME VITRE**

DEC. n° 100189DAJ du 23-07-2010

M. Jérôme VITRE, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, en remplacement de Mme Pascale BUKHARI appelée à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

DR15 - Délégation Aquitaine Limousin

**M. PHILIPPE LECONTE**

DEC. n° 100159DAJ du 28-06-2010

M. Philippe LECONTE est prolongé dans les fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine Limousin, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Signé : Alain FUCHS, président

DR18 - Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie

**MME LAURENCE MARLATS**

DEC. n° 10D087DR18 du 01-12-2010

Mme Laurence MARLATS, en qualité d'ingénierie d'études est nommée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, adjointe au responsable des ressources humaines.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

## Laboratoires

USR n° 59 - Service central d'analyse

**M. HERVÉ CASABIANCA**

DEC. n° 100013INC du 22-06-2010

M. Hervé CASABIANCA, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'USR n° 59 susvisée jusqu'au 31 décembre 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6008 - Laboratoire de chimie et de microbiologie de l'eau (LCME)

**M. JACQUES FRERE**

DEC. n° 100014INC du 22-06-2010

M. Jacques FRERE, professeur des universités de l'Université de Poitiers, est nommé directeur de l'UMR n° 6008 susvisée jusqu'au 31 décembre 2011.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6014 - Chimie organique, bioorganique : réactivité et analyse

**M. XAVIER PANNECOUCKE**

DEC. n° 100016INC du 02-07-2010

M. Xavier PANNECOUCKE, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 6014 susvisée jusqu'au 31 décembre 2011.

Signé : Alain FUCHS, président

FR n° 3204 - Fédération Henri Moissan (énergie, matériaux, procédés)

**M. MICHEL MORTIER**

DEC. n° 100012INC du 22-06-2010

M. Michel MORTIER, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de la FR susvisée [FR n° 3204] jusqu'au 31 décembre 2012.

Signé : Alain FUCHS, président

ERL n° 3193 - Conception et l'évaluation de nouveaux agents de contraste vectorisés pour l'IRM

**MME CLOTILDE FERROUD**

DEC. n° 100006INC du 27-05-2010

[...]

Mme Clotilde FERROUD, professeure des universités, est nommée directrice de cette ERL [ERL n° 3193] pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup> [quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010].

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6046 - Institut international de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements (IPHEP)

**M. PATRICK VIGNAUD**

DEC. n° 100008INEE du 29-06-2010

M. Patrick VIGNAUD, professeur à l'Université de Poitiers, est nommé directeur par intérim de l'UMR susvisée [UMR n° 6046], pour la période du 21 janvier 2010 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Jean-Jacques JAEGER, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Alain FUCHS, président

UPS n° 2561 - CNRS Guyane

**MME ANNE CORVAL**

DEC. n° 100009INEE du 13-07-2010

[...]

Mme Anne CORVAL, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, est renouvelée dans sa fonction de directrice de cette unité [UPS n° 2561].

Signé : Alain FUCHS, président

GDR n° 2602 - COULEUR

**M. SERGE BERTHIER**

DEC. n° 100018INP du 22-06-2010

M. Serge BERTHIER, professeur d'université, est nommé directeur du GDR n° 2602 - COULEUR à compter du 24 mai 2010, pour la durée restante du mandat de l'unité, en remplacement de M. Jacques LAFAIT, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7534 - Centre de recherches en mathématiques de la décision (CEREMADE)

**M. JEAN DOLBEAULT**

DEC. n° 100024SPHM du 28-07-2010

M. Jean DOLBEAULT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 7534, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Eric SERE, démissionnaire.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8050 - Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées

**M. FRANÇOIS BOUCHUT**

DEC. n° 100016SPHM du 25-05-2010

M. François BOUCHUT, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur de l'UMR susvisée [UMR n° 8050], pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 31 décembre 2013, en remplacement de M. Marco CANNONE, démissionnaire.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications de l'ENS (DMA)

**M. OLIVIER DEBARRE**

DEC. n° 100025SPHM du 28-07-2010

M. Olivier DEBARRE, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 8553, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 décembre 2013, en remplacement de M. François LOESER, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMS n° 822 - Centre international de rencontres mathématiques

**M. PATRICK FOULON**

DEC. n° 100023SPHM du 28-07-2010

M. Patrick FOULON, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMS n° 822, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Pascal CHOSSAT, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 3215 - Génétique et biologie du développement

**MME EDITH HEARD**

DEC. n° 100015INSB du 28-06-2010

Mme Edith HEARD, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'UMR n° 3215, à compter du 21 janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Spyridon ARTAVANIS-TSAKONAS, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5088 - Laboratoire de biologie cellulaire et moléculaire du contrôle de la prolifération

**M. DIDIER TROUCHE**

DEC. n° 100010INSB du 25-03-2010

M. Didier TROUCHE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 5088 susvisée, pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 31 décembre 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5226 - Unité de psychoneuroimmunologie, nutrition et génétique (PsyNuGen)

**MME SOPHIE LAYE**

DEC. n° 100019INSB du 01-07-2010

Mme Sophie LAYE, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'UMR n° 5226, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, le 31 décembre 2010, en remplacement de Mme Françoise MOOS, démissionnaire.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements

**M. FLORIAN GUILLOU**

**M. THIERRY MAGALLON**

DEC. n° 100016INSB du 28-06-2010

M. Florian GUILLOU, directeur de recherche à l'INRA, est nommé directeur de l'UMR n° 6175, à compter du 21 janvier 2010 en remplacement de M. Benoît MALPAUX, appelé à d'autres fonctions.

M. Thierry MAGALLON, ingénieur de recherche à l'INRA est nommé directeur-adjoint, de l'UMR n° 6175, à compter du 21 janvier 2010 en remplacement de M. Pascal MERMILLOD, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

USR n° 3125 - Maison méditerranéenne des sciences de l'homme

**MME BRIGITTE MARIN**

DEC. n° 100036ISHS du 15-07-2010

Mme Brigitte MARIN, professeure des universités, est nommée directrice de l'USR n° 3125, en remplacement de M. Bernard MOREL, démissionnaire, à compter du 22 mars 2010 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5264 - Mondes et dynamiques des sociétés (MoDyS)

**M. MICHEL RAUTENBERG**

**M. JEAN-HUGUES DECHAUX**

DEC. n° 100039INSHS du 29-06-2010

M. Michel RAUTENBERG, professeur d'université, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5264, pour la période du

21 janvier au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Jean-Claude RABIER, démissionnaire.

M. Jean-Hugues DECHAUX, professeur d'université, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 5264, pour la période du 21 janvier au 31 décembre 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5478 - Centre de recherches sur la langue et les textes basques (IKER)

**M. RICARDO ETXEPARE**

DEC. n° 100046INSHS du 01-07-2010

M. Ricardo ETXEPARE, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 5478, à compter du 21 janvier 2010 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Bernard OYHARCABAL.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7118 - Analyse et traitement informatique de la langue française (ATILF)

**Mme EVA BUCHI**

DEC. n° 100051INSHS du 07-07-2010

Mme Eva BUCHI, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe de l'UMR n° 7118, pour la période du 21 janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8053 - Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC)

**M. JUSTIN DANIEL**

DEC. n° 100041INSHS du 21-01-2010

[...]

M. Justin DANIEL, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 8053, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour la durée du mandat de l'unité.

Signé : Alain FUCHS, président

FRE n° 3309 - Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux (CEIFR)

**Mme RITA HERMON-BELOT**

**M. FRÉDÉRIC GUGELOT**

**Mme NATHALIE DANGLES-LUCA**

DEC. n° 100037ISHS du 26-05-2010

Mme Rita HERMON-BELOT, maître de conférences, est nommée responsable par intérim de la FRE n° 3309 - Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux (CEIFR), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 jusqu'au 31 août 2010, en remplacement de M. Pierre BOURETZ, démissionnaire.

M. Frédéric GUGELOT, maître de conférences, est nommé adjoint au responsable par intérim de la FRE n° 3309 - Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux (CEIFR), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 jusqu'au 31 août 2010.

Mme Nathalie DANGLES-LUCA, chargée de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommée adjointe au responsable par intérim de la FRE n° 3309 - Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux (CEIFR), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 jusqu'au 31 août 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

FR n° 3126 - Travail, emploi et politiques publiques

**M. DAMIEN GAUMONT**

DEC. n° 100035ISHS du 27-04-2010

M. Damien GAUMONT, professeur d'université, est nommé directeur-adjoint de la FR n° 3126 - Travail, emploi et politiques publiques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Georges BRESSON.

Signé : Alain FUCHS, président

USR n° 3380 - Institut de recherche en composants et systèmes pour l'information et la communication avancée (IRCICA)

**M. ALAIN CAPPY**

DEC. n° 100024SING du 22-06-2010

[...]

M. Alain CAPPY, professeur des universités, est nommé directeur de cette USR [USR n° 3380] pour la durée mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> [quatre ans, à compter du 21 janvier 2010] et à compter de la même date.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5005 - Laboratoire AMPERE

**M. GUY CLERC**

DEC. n° 100033SING du 22-07-2010

M. Guy CLERC, professeur de l'Université Lyon I, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5005 - Laboratoire AMPERE à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5216 - GIPSA

**M. JEAN-MICHEL DION**

DEC. n° 100022SING du 21-07-2010

M. Jean-Michel DION, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 5216 « GIPSA » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6074 - Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires

**M. FRANÇOIS BODIN**

**M. BRUNO ARNALDI**

DEC. n° 100002IS2I du 15-06-2010

[...]

M. François BODIN, professeur des universités, est nommé directeur par intérim, de l'unité mixte de recherche susvisée [UMR n° 6074], à compter du 21 janvier 2010, en remplacement de M. Patrick BOUTHEMY, démissionnaire.

M. Bruno ARNALDI, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint par intérim, de l'unité mixte de recherche susvisée [UMR n° 6074], à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7161 - Laboratoire d'informatique de l'école polytechnique

**M. OLIVIER BOURNEZ**

**Mme CATUSCIA PALAMIDESSI**

DEC. n° 100007IS2I du 31-05-2010

[...]

M. Olivier BOURNEZ, professeur des universités, est nommé directeur par intérim, de l'unité mixte de recherche susvisée [UMR n° 7161], à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, en remplacement de M. Philippe BAPTISTE, appelé à d'autres fonctions.

Mme Catuscia PALAMIDESSI, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommée directrice-adjointe par intérim, de l'unité mixte de recherche susvisée [UMR n° 7161], à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, en remplacement de M. Olivier BOURNEZ, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8205 - Unité de recherche NAVIER

**M. FRANÇOIS CHEVOIR**

DEC. n° 100002SING du 01-03-2010

M. François CHEVOIR, ingénieur des Ponts et Chaussées, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8205 - Unité de recherche NAVIER à compter du 15 janvier 2010 jusqu'au 15 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique

**M. PIERRE AIMAR**

DEC. n° 100025INSIS du 16-07-2010

M. Pierre AIMAR, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique à compter du 1<sup>er</sup> août 2010 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Joël BERTRAND appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6633 - Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM)

**M. JEAN-MARC LAYET**

DEC. n° 100029INSIS du 16-07-2010

M. Jean-Marc LAYET, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 6633 - Physique des interactions ioniques et moléculaires (P2IM) à compter du 1<sup>er</sup> août 2010, en remplacement de M. Roland STAMM appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 7057 - Laboratoire de matière et systèmes complexes (MSC)

**M. Loïc AUVRAY**

DEC. n° 100026INSIS du 16-07-2010

M. Loïc AUVRAY, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 7057 - Laboratoire de matière et systèmes complexes (MSC) à compter du 1<sup>er</sup> août 2010, en remplacement de M. Jean-Marc di MEGLIO appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8107 - Laboratoire de mécanique de Lille (LML)

**M. JIAN FU SHAO**

DEC. n° 100027INSIS du 22-06-2010

M. Jian Fu SHAO, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8107 - Laboratoire de mécanique de Lille (LML) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Michel STANISLAS appelé à d'autres fonctions.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6629 - Laboratoire de mathématiques Jean Lera

**M. BENOÎT GREBERT**

DEC. n° 100020SPHM du 05-07-2010

M. Benoît GREBERT, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 6629, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Laurent GUILLOPE, démissionnaire.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 6525 - Laboratoire Hippolyte FIZEAU

**M. JEAN ARNAUD**

DEC. n° 101401INSU du 22-06-2010

[...]

A la direction de l'unité [UMR n° 6525], est nommé directeur de plein droit, pour la période allant jusqu'à la fin du quadriennal en cours, le 31 décembre 2011, M. Jean ARNAUD, astronome.

Signé : Alain FUCHS, président

UPS n° 2928 - Institut polaire

**M. YVES FRENOT**

DEC. n° 101459INSU du 21-01-2010

[...]

M. Yves FRENOT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UPS n° 2928 jusqu'à la fin du mandat de l'unité au 30 juin 2013.

Signé : Alain FUCHS, président

UMR n° 8607 - Laboratoire de l'accélérateur linéaire (LAL)

**M. JACQUES DUMARCHEZ**

DEC. n° 10A084DR04 du 03-06-2010

M. Jacques DUMARCHEZ est nommé régisseur de recette du Laboratoire de l'accélérateur linéaire.

Le cautionnement de M. Jacques DUMARCHEZ n'est pas exigé.

Signé : Pour le trésorier payeur général agent comptable principal, Sandrine LORIDAN, secrétaire générale

UMR n° 5138 - Archéométrie et archéologie : Origine, datation et technologies des matériaux

**M. ALAIN BERNET**

DEC. n° 100113DR07 du 20-05-2010

Considérant que :

M. Alain BERNET, conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur et arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005), a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité « industrie et recherche délivrée par l'INP de Lyon et après avis favorable du CHS en date du 5 mai 2010 ;

M. Alain BERNET est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'UMR n° 5138 (Université Lumière Lyon II / CNRS / Université Claude Bernard Lyon I) à dater du 17 mai 2010.

Il exercera les missions prévues à la section VIII chapitre Ier, titre III, livre II du code du travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 17 mai 2010, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque salarié amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette désignation sera communiquée à l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs (arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants).

Signé : Nicolas REVEYRON, directeur de l'UMR n° 5138

## ACMO

UMR n° 8147 - Cytokines, hématopoïèse et réponse immune

**MME GENEVIÈVE COURTOIS**

DEC. n° 100015DR01 du 22-01-2010

Mme Geneviève COURTOIS, CR1, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8147, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 030039IGHS du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Geneviève COURTOIS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Michel DY, directeur de l'UMR n° 8147

UMR n° 8177 - Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain (IIAC)

**MME ANNIE TELIAS**

DEC. n° 100154DR01 du 02-07-2010

Mme Annie TELIAS, AI, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8177 du CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.



L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 0300391GHS du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Annie TELIAS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Marc ABELES, directeur de l'UMR n° 8177

UMR n° 8598 - Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMAS)

#### MME MARTINE BRIENT

DEC. n° 100153DR01 du 10-06-2010

Mme Martine BRIENT, TCS, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8598, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 mod. [relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique], à l'instruction générale n° 0300391GHS du 24 juin 2003 [relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS] et à l'instruction n° 060003DRH du 21 juillet 2006 [relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO].

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Martine BRIENT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

Signé : Olivier GALLAND, directeur de l'UMR n° 8598

UMR n° 7057 - Laboratoire de matière et systèmes complexes (MSC)

#### M. MATHIEU RECEVEUR

DEC. n° 100235DR02 du 05-03-2010

M. Mathieu RECEVEUR, ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe, exerçant les fonctions d'ingénieur d'études pour la conception d'instruments, au sein de l'UMR n° 7057 - Laboratoire de matière et systèmes complexes (MSC) est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7057, à compter du 15 février 2010.

M. Mathieu RECEVEUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Mathieu RECEVEUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Loïc AUVRAY, directeur de l'UMR n° 7057

UMR n° 8640 - Processus d'activation sélectif par transfert d'énergie uni-électronique ou radiatif

#### MME LEÏLA BOUBEKEUR

DEC. n° 100251DR02 du 16-04-2010

Mme Leïla BOUBEKEUR, chargée de recherche au CNRS exerçant les fonctions de chercheur au sein de l'UMR n° 8640 est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8640, à compter du 4 décembre 2009.

Mme Leïla BOUBEKEUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Leïla BOUBEKEUR est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Ludovic JULLIEN, directeur de l'UMR n° 8640

UMR n° 3347 - Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers

#### Mlle DELPHINE CHAMPEVAL

DEC. n° 100134DR03 du 06-07-2010

Mlle Delphine CHAMPEVAL, technicienne de classe supérieure au CNRS est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 3347 du CNRS à compter du 19 février 2010 pour la durée du mandat du directeur de l'unité.

Mlle Delphine CHAMPEVAL, exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Delphine CHAMPEVAL est placée directement sous l'autorité du directeur de l'unité.

Signé : Simon SAULE, directeur de l'UMR n° 3347

UMR n° 8148 - Interactions et dynamique des environnements de surface

#### M. GAËL MONVOISIN

DEC. n° 10A082DR04 du 07-06-2010

M. Gaël MONVOISIN, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8148, à compter du 3 mai 2010.

M. Gaël MONVOISIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Gaël MONVOISIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Eric CHASSEFIERE, directeur de l'UMR n° 8148

UMR n° 8111 - Galaxies, étoiles, physique, instrumentation

#### M. PATRICE BARROSO

DEC. n° 100048DR05 du 06-07-2010

M. Patrice BARROSO, assistant-ingénieur CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8111 du CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

M. Patrice BARROSO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Patrice BARROSO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Piercarlo BONIFACIO, directeur de l'UMR n° 8111

UMR n° 5209 - Laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB)

#### MME ISABELLE GALLET

DEC. n° 100157DR06 du 25-06-2010

Mme Isabelle GALLET, assistante-ingénieure CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5209 du CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Cette décision annule et remplace la décision n° 100011DR06 du 15 décembre 2009 ;

Mme GALLET Isabelle exercera sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme GALLET Isabelle est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Gilles BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5209

UMR n° 5256 - Institut de recherches sur la catalyse et l'environnement de Lyon (IRCELYON)

**M. THIBAUT CORNIER**

DEC. n° 100108DR07 du 17-05-2010

M. Thibaut CORNIER, TCN, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5256 du CNRS.

M. Thibaut CORNIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Thibaut CORNIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Michel LACROIX, directeur de l'UMR n° 5256

UMR n° 5513 - Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes (LTDS)

**M. DIDIER ROUX**

DEC. n° 100109DR07 du 05-01-2010

M. Didier ROUX est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5513 du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

M. Didier ROUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Didier ROUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Denis MAZUYER, directeur de l'UMR n° 5513

UMR n° 5534 - Centre de génétique moléculaire et cellulaire (CGMC)

**Mlle KARINE THOINET**

DEC. n° 100111DR07 du 17-05-2010

Mlle Karine THOINET, TCN, est nommée, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5534 du CNRS.

Mlle THOINET Karine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Karine THOINET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pierre COUBLE, directeur de l'UMR n° 5534

UMR n° 5822 - Institut de physique nucléaire de Lyon (IPNL)

**M. JEAN-MICHEL SOLBES**

DEC. n° 100086DR07 du 05-01-2010

M. Jean-Michel SOLBES est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5822 du CNRS à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

M. Jean Michel SOLBES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean Michel SOLBES est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard ILLE, directeur de l'UMR n° 5822

UMR n° 6042 - Laboratoire de géographie physique et environnementale (GEOLAB)

**M. OLIVIER VOLDOIRE**

DEC. n° 100114DR07 du 17-05-2010

M. Olivier VOLDOIRE, AI, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6042 du CNRS.

M. Olivier VOLDOIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Olivier VOLDOIRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Luc PEIRY, directeur de l'UMR n° 6042

FRE n° 3237 - Département génie civil et bâtiment (ENTPE)

**M. JOACHIM BLANC-GONNET**

DEC. n° 100112DR07 du 17-05-2010

M. Joachim BLANC-GONNET, IE, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3237 du CNRS.

M. Joachim BLANC-GONNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Joachim BLANC-GONNET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Claude-Henri LAMARQUE, directeur de la FRE n° 3237

EAC n° 5006 - Laboratoire de neuropharmacologie

**M. LUC DENOROY**

DEC. n° 100110DR07 du 17-05-2010

M. Luc DENOROY, DR2, est nommé, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'EAC n° 5006 du CNRS.

M. Luc DENOROY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Luc DENOROY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Luc ZIMMER, directeur de l'EAC n° 5006

UMR n° 6503 - Laboratoire de catalyse en chimie organique (LACCO)

**Mme MAGALI LALLEMAND**

DEC. n° 100076DR08 du 25-02-2010

Mme Magali LALLEMAND, assistante-ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR n° 6503, à compter du 25/02/2010.

Mme Magali LALLEMAND exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Magali LALLEMAND est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Michel LEGER, directeur de l'UMR n° 6503

DR10 - Délégation Alsace

**M. KÉVIN GEIGER**

DEC. n° 100129DR10 du 23-06-2010

M. Kévin GEIGER est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la MOY n° 1000, date de prise de fonction : 10 juin 2010.

M. Kévin GEIGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Kévin GEIGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

DR10 - Délégation Alsace

**M. CHRISTIAN KOLMER**

DEC. n° 100130DR10 du 23-06-2010

M. Christian KOLMER, assistant-ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la MOY n° 1000, date de prise de fonction : 10 juin 2010.

M. Christian KOLMER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christian KOLMER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UPR n° 22 - Institut Charles Sadron (ICS)

**Mlle Céline DESVIGNES**

DEC. n° 100140DR10 du 23-06-2010

Mlle Céline DESVIGNES, technicienne de recherche est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 22, date de prise de fonction : 10 juin 2010.

Mlle Céline DESVIGNES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Céline DESVIGNES est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-François LEGRAND, directeur de l'UPR n° 22

UPR n° 3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives (INCI)

**M. ADRIEN LACAUD**

DEC. n° 100139DR10 du 23-06-2010

M. Adrien LACAUD, technicien de classe normale, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 3212, date de prise de fonction : 10 juin 2010.

M. Adrien LACAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Adrien LACAUD est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Marie-France BADER, directrice de l'UPR n° 3212

UMR n° 3208 - Nanomatériaux pour les systèmes sous sollicitations extrêmes (NS3E)

**M. FABIEN SCHNELL**

DEC. n° 100131DR10 du 31-05-2010

M. Fabien SCHNELL, assistant-ingénieur du CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 3208, date de prise de fonction : 1<sup>er</sup> juin 2010.

M. Fabien SCHNELL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Fabien SCHNELL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Denis SPITZER, directeur de l'UMR n° 3208

UMR n° 7012 - Politique, religion, institutions et sociétés : Mutations européennes (PRISME)

**M. Victor LEPAUX**

DEC. n° 100148DR10 du 30-06-2010

M. Victor LEPAUX, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7012, date de prise de fonction : 10 juin 2010.

M. Victor LEPAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Victor LEPAUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Francis MESSNER, directeur de l'UMR n° 7012

UMR n° 7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)

**M. ERIC BLONDELLE**

DEC. n° 100147DR10 du 23-06-2010

M. Eric BLONDELLE, assistant-ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7104, date de prise de fonction : 10 juin 2010.

M. Eric BLONDELLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Eric BLONDELLE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Olivier POURQUIE, directeur de l'UMR n° 7104

UPS n° 3156 - Centre de neurochimie

**M. CHRISTOPHE KERN**

DEC. n° 100134DR10 du 24-06-2010

M. Christophe KERN, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPS n° 3156, date de prise de fonction : 10 juin 2010.

M. Christophe KERN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christophe KERN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Paul PEVET, directeur de l'UPS n° 3156

FRC n° 1589 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire (IBMC)

**M. PHILIPPE HAMMANN**

DEC. n° 100135DR10 du 28-06-2010

M. Philippe HAMMANN, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRC n° 1589, date de prise de fonction : 10 juin 2010.

M. Philippe HAMMANN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Philippe HAMMANN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Eric WESTHOF, directeur de la FRC n° 1589

FRC n° 1589 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire (IBMC)

**M. DAVID BOCK**

DEC. n° 100137DR10 du 28-06-2010

M. David BOCK, technicien CNRS, responsable de l'animalerie, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRC n° 1589, date de prise de fonction : 10 juin 2010.

M. David BOCK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. David BOCK est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Eric WESTHOF, directeur de la FRC n° 1589

UMR n° 5519 - Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI)

**M. JOSEPH VIRONE**

DEC. n° 100094DR11 du 17-03-2010

M. Joseph VIRONE est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5519, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

M. Joseph VIRONE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Joseph VIRONE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pour le directeur de l'UMR n° 5519 et par délégation, Christophe CORRE, directeur-adjoint de l'UMR n° 5519

UPR n° 9036 - Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP)

**MME ARLETTE KPEBE**

DEC. n° 101954DR12 du 14-06-2010

Mme Arlette KPEBE est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 9036, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Mme Arlette KPEBE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Arlette KPEBE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bruno GUIGLIARELLI, directeur de l'UPR n° 9036

## Fin de fonctions

DG

**M. PIERRE FRIEDLINGSTEIN**

DEC. n° 100024INSU du 23-07-2010

Il est mis fin aux fonctions de M. Pierre FRIEDLINGSTEIN, chargé de mission, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

**M. MICHEL GUGLIELMI**

DEC. n° 100005USAR du 17-06-2010

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, aux fonctions de chargé de mission à temps partiel auprès du président du CNRS, pour l'USAR, exercées par M. Michel GUGLIELMI.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

**MME ELISABETH GIACOBINO**

DEC. n° 100198DAJ du 23-07-2010

Il est mis fin aux fonctions de chargée de mission pour l'interdisciplinarité de Mme Elisabeth GIACOBINO, à compter du 30 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales

**M. CLAUDIO GALDERISI**

DEC. n° 100170DAJ du 02-07-2010

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Claudio GALDERISI, directeur-adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales, à compter du 16 juillet 2010.

Signé : Alain FUCHS, président

### ACMO

DR01 - Délégation Paris A

**M. CLAUDE CHASSAGNARD**

DEC. n° 100155DR01 du 02-07-2010

Il est mis fin à compter du 30 juin 2010 aux fonctions d'ACMO de M. Claude CHASSAGNARD.

À compter de la même date, l'intéressé cesse de percevoir l'indemnisation afférente à la fonction.

Signé : Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

UMR n° 7099 - Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires

**M. YVES PIERRE**

DEC. n° 100269DR02 du 12-05-2010

Il est mis fin, à compter du 2 juin 2010, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Yves PIERRE dans l'UMR n° 7099 - Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires du CNRS.

Signé : Bruno MIROUX, directeur de l'UMR n° 7099

UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs

**Mlle VANESSA GAUTHERON**

DEC. n° 100250DR02 du 07-05-2010

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mlle Vanessa GAUTHERON dans l'UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs du CNRS.

Signé : Jean MARIANI, directeur de l'UMR n° 7102

DR10 - Délégation Alsace

**M. HUGUES SCHOENFELD**

DEC. n° 100145DR10 du 08-07-2010

Il est mis fin à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Hugues SCHOENFELD dans l'unité MOY n° 1000.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

DR10 - Délégation Alsace

**M. MARC HERRMANN**

DEC. n° 100146DR10 du 08-07-2010

Il est mis fin à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Marc HERRMANN dans l'unité MOY n° 1000.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

UMR n° 7085 - Laboratoire de physique théorique

**MME MARTINE VILMAIN**

DEC. n° 100144DR10 du 23-06-2010

Il est mis fin à compter du 31 décembre 2008, aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Martine VILMAIN dans l'UMR n° 7085 suite à la fermeture de l'unité au 31 décembre 2008 dirigée par M. Jean RICHERT.

Signé : Bertrand MINAULT, délégué régional Alsace

FRE n° 3252 - Département de photochimie générale

**M. FERNAND WIEDER**

DEC. n° 100143DR10 du 17-06-2010

Il est mis fin à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Fernand WIEDER au Département de photochimie générale (FRE n° 3252).

Signé : Xavier ALLONAS, directeur de la FRE n° 3252

LRC n° 7228 - Institut de sciences des matériaux de Mulhouse

**M. GÉRALD CHAPLAIS**

DEC. n° 100128DR10 du 14-05-2010

Il est mis fin à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Gérald CHAPLAIS dans le LRC n° 7228.

Signé : Cathie VIX, directrice du LRC n° 7228

UPR n° 9036 - Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP)

**M. CHRISTOPHE LEGER**

DEC. n° 101953DR12 du 14-06-2010

Il est mis fin à compter du 30 juin 2010, aux fonctions d'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Christophe LEGER dans l'UPR n° 9036.

Signé : Bruno GUIGLIARELLI, directeur de l'UPR n° 9036

## Délégation de pouvoir

### Administration centrale

DG

**M. PHILIPPE BRION**

DEC. n° 100007IN2P3 du 10-06-2010

Art. 1<sup>er</sup>. - Délégation de pouvoir est donnée à M. Philippe BRION, en tant que directeur de l'unité susvisée [UPS n° 2966 - Unité de logistique internationale - services et soutien aux expériences (ULISSE)], aux fins de représenter le CNRS auprès de l'administration des douanes.

A ce titre, M. Philippe BRION :

1.a. accomplit toute formalité et signe :

- toutes déclarations et documents d'accompagnement sous tous régimes douaniers, fiscaux, de contributions indirectes et accises,
- toutes soumissions, garanties et actes cautionnés ou non cautionnés,
- tous actes de nature contentieuse (procès verbal, transaction, soumission, mainlevée),
- tous autres actes de nature non contentieuse,
- tous procès verbaux, actes de mainlevées et transactions provisoires ou définitives,

1.b. effectue les formalités relatives à la mise en paiement auprès de l'agence comptable secondaire de la délégation Alpes du CNRS, des droits, taxes et pénalités afférents aux déclarations de douane et actes visés à l'article 1.a.

1.c. utilise le crédit d'enlèvement décautionné et les autres garanties mises en place,

1.d. acquitte le montant des droits, taxes et pénalités afférents aux déclarations et actes visés ci-dessus,

1.e. signe toutes obligations cautionnées souscrites en règlement des droits et taxes, qu'elles qu'en soient la nature et la détermination,

1.f. désigne les agents du CNRS chargés d'assister aux opérations de visite dans le cadre des procédures de dédouanement à domicile et les procédures de domiciliation unique souscrites auprès des services douaniers locaux,

1.g. peut déléguer sa signature à ces mêmes agents pour les prélèvements d'échantillons.

Art. 2. - M. Philippe BRION peut mandater des personnes morales aux fins de :

2.a. signer :

- toutes déclarations et documents d'accompagnement sous tous régimes douaniers, fiscaux, de contributions indirectes et accises,
- toutes soumissions, garanties et actes cautionnés ou non cautionnés,
- tous actes de nature contentieuse (procès verbal, transaction, soumission, mainlevée),
- tous autres actes de nature non contentieuse,
- tous procès verbaux, actes de mainlevées et transactions provisoires ou définitives.

2.b. utiliser :

- le crédit d'enlèvement décautionné,
- les autres garanties mises en place.

Signé : Alain FUCHS, président

## Délégations de signature

### Administration centrale

DG

**MME FLORENCE CHARTIER**

DEC. n° 100143DAJ du 18-06-2010

Délégation est donnée à Mme Florence CHARTIER, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le protocole transactionnel relatif au règlement amiable du litige opposant le CNRS à la société EFD Induction et portant réduction des pénalités de retard dues par cette société au CNRS au titre du marché public n° 08.06.015/LSG2M, à la somme de 51 734,00 euros hors taxes.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

**MME MARIE-FLORENCE GRENIER-LOUSTALOT**

DEC. n° 100144DAJ du 21-06-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte authentique susvisé portant sur la résiliation du bail emphytéotique CNRS/Conseil Général pour le bâtiment 4 du campus de Sophia-Antipolis.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

**MME MINH-HA PHAM-DELEGUE**

DEC. n° 100155DAJ du 28-06-2010

Délégation est donnée à Mme Minh-Ha PHAM-DELEGUE, chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le protocole de collaboration scientifique Franco-Marocain, à l'hôtel Matignon, entre le CNRS et le CNRS.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

**M. BERNARD DE MONTFERRAND**

DEC. n° 100176DAJ du 05-07-2010

M. Bernard de MONTFERRAND, ambassadeur de France en Allemagne, est habilité à représenter le CNRS et à signer en son nom l'accord de coopération entre le CNRS, le Ministère de la culture et de la communication et l'Université libre de Berlin.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

**MME LAURENCE LOMME**

DEC. n° 100183DAJ du 14-07-2010

En l'absence de M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources, délégation est donnée à Mme Laurence LOMME, directrice par intérim de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM), à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, pour la période du 15 au 30 juillet 2010 inclus, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de suppression d'unités de recherche ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;

- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

**MME CHRISTINE D'ARGOUGES**

DEC. n° 100185DAJ du 18-07-2010

En l'absence de M. Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources, délégation est donnée à Mme Christine D'ARGOUGES, directrice des Ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, pour la période du 2 août au 6 août 2010 inclus, tous arrêtés, actes, décisions ou conventions à l'exclusion :

- des décisions de nomination des responsables des services centraux, des délégués régionaux, des délégués régionaux adjoints, des comptables secondaires et des directeurs d'unités de recherche ;
- des décisions de création, de suppression d'unités de recherche ;
- des actes, décisions et conventions relatifs à la protection, l'exploitation, l'acquisition ou la cession des droits de propriété intellectuelle détenus par le CNRS ;
- des accords-cadres conclus avec des partenaires industriels français ou étrangers ;
- des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des transactions d'un montant supérieur à 150 000 euros.

Signé : Alain FUCHS, président

Direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche  
**M. JEAN-NOËL VERPEAUX**

DEC. n° 100200DAJ du 08-07-2010

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Jean-Noël VERPEAUX, directeur de l'Appui à la structuration territoriale de la recherche, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

- les conventions d'application des contrats quadriennaux de développement des établissements d'enseignement supérieur ;
- les conventions avec les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche concernant la définition des partenariats.

Signé : Alain FUCHS, président

Direction Europe de la recherche et coopération internationale  
**MME MINH-HÀ PHAM-DELEGUE**

DEC. n° 100199DAJ du 08-07-2010

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Minh-Hà PHAM-DELEGUE, directrice de l'Europe de la recherche et coopération internationale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS :

Les accords de coopération scientifique avec des partenaires académiques de l'espace européen et hors espace européen à l'exception de ceux entrant dans le champ de compétence des délégués régionaux ou de ceux créant une structure opérationnelle de recherche du CNRS.

Signé : Alain FUCHS, président

Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)  
**MME LAURENCE LOMME**

DEC. n° 100182DAJ du 08-07-2010

Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Laurence LOMME, directrice par intérim de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM), à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions ou documents, et notamment : les ordonnances de délégation de crédits ;

les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ; les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix attribués aux scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ; les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

**MME VÉRONIQUE DONZEAU-GOUGE**

DEC. n° 100134DAJ du 21-05-2010

Délégation est donnée à Mme Véronique DONZEAU-GOUGE, déléguée scientifique de l'INSIS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, à Lyon, la convention de création du Laboratoire international associé « Matériaux, mécanique et contrôle et sciences de l'informatique » (LIA2MCIS) entre le CNRS, les Ecoles centrales de Lille, Lyon, Marseille, Nantes et Paris, l'Université de Beihang et le Laboratoire national de l'aéronautique et l'astronautique (NLAA).

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

**M. PATRICE BOURDELAIS**

DEC. n° 100173DAJ du 02-07-2010

Dans les décisions donnant délégation de signature aux directrices et aux directeurs des Instituts du CNRS susvisées, les termes « par intérim » sont supprimés.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

**M. PATRICE BOURDELAIS**

**MME CAROLE LE CONTEL**

DEC. n° 100202DAJ du 27-07-2010

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Patrice BOURDELAIS aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

- A) Structures opérationnelles de recherche et de service
- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
  - les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
  - les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
  - les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
  - les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
  - les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
  - les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.
- B) Gestion scientifique
- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice BOURDELAIS, directeur de l'Institut sciences humaines et sociales; délégation est donnée à Mme Carole le CONTEL, directrice-adjointe administrative, à l'effet de signer au nom président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

**M. PIERRE GUILLON**

DEC. n° 100158DAJ du 02-07-2010

Délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur par intérim de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention relative à la coopération TOTAL/LASIS « Analyse des signaux, des images et des systèmes » entre TOTAL, l'Université de Bordeaux, l'Institut polytechnique de Bordeaux (IPB), l'association pour le développement de l'enseignement et des recherches auprès des universités, des centres de recherches et des entreprises d'Aquitaine (ADERA) et le CNRS.

Signé : Alain FUCHS, président

Institut national des sciences de l'univers (INSU)

**M. JEAN-FRANÇOIS STEPHAN**

**M. GUY LAUVERGEON**

DEC. n° 100151DAJ du 23-06-2010

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

- A) Structures opérationnelles de recherche et de service
- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
  - les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
  - les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
  - les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
  - les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
  - les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
  - les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) Gestion scientifique

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
  - les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
  - les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
  - les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François STEPHAN, directeur de l'INSU, délégation est donnée à M. Guy LAUVERGEON, directeur-adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus.

Signé : Alain FUCHS, président

DG

**MME MINH-HA PHAM-DELEGUE**

DEC. n° 100196DAJ du 21-07-2010

Délégation est donnée à Mme Minh-Ha PHAM-DELEGUE, directrice de l'Europe de la recherche et coopération internationale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de création du GDRI Franco-Coréen « FUN MOOD » entre le CNRS, l'Université Pierre et Marie Curie, l'École normale supérieure de Cachan, l'Université de Strasbourg, l'École normale supérieure de Lyon, l'Université de Rennes 1, l'École nationale supérieure de chimie de Rennes, l'Institut national des sciences appliquées, Yonsei University, Hannam University, Ewha Womans University, Seoul national University et Seoul women's University

Signé : Alain FUCHS, président

Bureau du CNRS Russie et nouveaux états indépendants

**M. VLADIMIR MAYER**

DEC. n° 100142DAJ du 14-06-2010

Délégation est donnée à M. Vladimir MAYER, directeur du Bureau du CNRS « Russie et nouveaux états indépendants » implanté à Moscou, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, à Minsk, l'avenant pour renouvellement de l'Accord de coopération entre le CNRS et la Fondation pour la recherche fondamentale de la république à Belarous.

Signé : Alain FUCHS, président

## Délégations

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

**M. YVES FENECH**

**MME JANINE WYBIER**

DEC. n° 100151DR05 du 26-02-2010

Délégation est donnée à M. Yves FENECH, coordinateur national de prévention et de sécurité par intérim, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'Institut, les actes suivants :

1. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention, ainsi que les commandes adressées à une unité ou à une délégation du CNRS ;
2. les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT (dans les cas ne relevant pas de l'alinéa 1) ;
3. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves FENECH, délégation de signature est donnée à Mme Janine WYBIER, IR, coordinatrice nationale de prévention et de sécurité adjointe par intérim, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070175DR05 du 15 novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

**M. VINCENT GOUJON**

**M. JEAN-MARC BOIVENT**

**M. BRUNO MOAL**

DEC. n° 100183DR05 du 01-05-2010

Délégation est donnée à M. Vincent GOUJON, directeur délégué aux achats, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la direction déléguée aux achats, les actes suivants :

1. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention, ainsi que les commandes adressées à une unité ou à une délégation du CNRS ;

2. les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT (dans les cas ne relevant pas de l'alinéa 1) ;

3. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GOUJON, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BOIVENT, IE2, adjoint au directeur délégué aux achats, et à M. Bruno MOAL, IE2, responsable juridique délégué aux achats, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

**M. VINCENT GOUJON**  
**M. JEAN-MARC BOIVENT**

DEC. n° 100228DR05 du 30-04-2010

Délégation est donnée à M. Vincent GOUJON, directeur délégué aux achats, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la direction déléguée aux achats, les actes suivants :

1. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention, ainsi que les commandes adressées à une unité ou à une délégation du CNRS ;

2. les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT (dans les cas ne relevant pas de l'alinéa 1) ;

3. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GOUJON, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BOIVENT, IE2, adjoint au directeur délégué aux achats, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080081DR05 du 16 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend effet au 21 janvier 2010 et prend fin au 30 avril 2010.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR06 - Délégation Centre-Est

**MME SYLVIE DANIN**

DEC. n° 100147DR06 du 31-05-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence CHARTIER, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Est, délégation est donnée, à compter du 21 janvier 2010, à Mme Sylvie DANIN, technicienne CNRS, à l'effet de signer les ordres de mission pour la formation permanente.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

DR06 - Délégation Centre-Est

**M. PHILIPPE PIERI**  
**MME FLORENCE CHARTIER**  
**MME SÉVERINE ROLLET**  
**MME SOPHIE PICHET-PLASSAIS**  
**MME MONIQUE MULLIER**

DEC. n° 100153DAJ du 23-06-2010

Délégation permanente est donnée à M. Philippe PIERI, délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1. Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du

décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié [fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques] ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 [fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS] susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;

- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;

- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;

- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2. Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation, à l'exception de l'adjoint(e) à la déléguée régionale et des chargés de mission scientifique ou résidents ;

- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;

- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3. Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;

- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;

- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;

- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;

- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;

- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;

- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;

- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;

- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édi-



tion ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

#### 1.4. Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### 1.5. Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi du 19 juillet 1976 modifiée susvisée ;

- le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de la loi du 20 décembre 1988 susvisée ;

- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;

- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

#### 1.6. Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;

- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.

#### 1.7. Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

#### 1.8. Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIERI, délégué régional, délégation est donnée à Mme Florence CHARTIER, adjointe, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIERI et de Mme Florence CHARTIER délégation est donnée à Mme Séverine ROLLET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIERI, de Mme Florence CHARTIER et de Mme Séverine ROLLET, délégation est donnée à Mme Sophie PICHET-PLASSAIS, responsable du service des affaires générales et à Mme Monique MULLIER, adjointe à la responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS,

l'ensemble des actes visés ci-dessus, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Signé : Alain FUCHS, président

#### DR11 - Délégation Alpes

**MME PASCALE BUKHARI**  
**MME KARINE ARTENGO**  
**MME GABRIELLE INGUSCIO**

DEC. n° 100157DAJ du 28-06-2010

Délégation permanente est donnée à Mme Pascale BUKHARI, déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

##### 1.1. Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié [fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques] ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 [fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS] ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;

- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;

- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;

- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

##### 1.2. Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation, à l'exception de l'adjoint(e) à la déléguée régionale et des chargés de mission scientifique ou résidents ;

- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;

- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

## 1.3. Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

## 1.4. Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

## 1.5. Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi du 19 juillet 1976 modifiée susvisée ;
- le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de la loi du 20 décembre 1988 [relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales] ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

## 1.6. Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.

## 1.7. Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

## 1.8. Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale BUKHARI, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Karine ARTENGO, adjointe, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale BUKHARI et de Mme Karine ARTENGO délégation est donnée à Mme Gabrielle INGUSCIO, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Signé : Alain FUCHS, président

## DR11 - Délégation Alpes

**MME KARINE ARGENTO**  
**MME GABRIELLE INGUSCIO**  
**MME EVELYNE FIGURA**  
**MME ANNE LARTAUD**  
**M. BENOÎT SAGE**  
**M. CHRISTOPHE JACQUIN-BERTHOLET**  
**M. LIONEL MORARD**

DEC. n° 100100DR11 du 01-07-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale BUKHARI, déléguée régionale pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Karine ARGENTO, adjointe à la déléguée régionale, à Mme Gabrielle INGUSCIO, responsable du service des Ressources humaines, à Mme Evelyne FIGURA, adjointe au budget au Service financier et comptable, et à Mme Anne LARTAUD, adjointe à la gestion des personnels au service des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Pascale BUKHARI.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale BUKHARI, délégation est donnée à M. Benoît SAGE, responsable du service Technique et logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Pascale BUKHARI. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît SAGE, délégation de signature est donnée à M. Christophe JACQUIN-BERTHOLET, adjoint pour l'exploitation au service Technique et logistique et à M. Lionel MORARD, adjoint pour le patrimoine au service Technique et logistique, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (STL) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Pascale BUKHARI.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

## DR11 - Délégation Alpes

**MME KARINE ARGENTO**  
**MME GABRIELLE INGUSCIO**  
**MME EVELYNE FIGURA**

DEC. n° 100101DR11 du 01-07-2010

Délégation est donnée à Mme Karine ARGENTO, adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Alpes, à effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine ARGENTO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à

Mme Gabrielle INGUSCIO, responsable du service des Ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine ARGENTO, et de Mme Gabrielle INGUSCIO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Evelyne FIGURA, adjointe au budget au service Financier et comptable.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

DR11 - Délégation Alpes

**M. JÉRÔME VITRE**  
**MME KARINE ARGENTO**  
**MME GABRIELLE INGUSCIO**

DEC. n° 100190DAJ du 23-07-2010

Art. 1<sup>er</sup>. - Délégation permanente est donnée à M. Jérôme VITRE, délégué régional par intérim, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1. - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié [fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques] ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 [fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS] ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;

- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;

- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;

- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2. - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation, à l'exception de l'adjoint(e) à la déléguée régionale et des chargés de mission scientifique ou résidents ;

- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;

- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3. - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;

- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;

- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;

- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;

- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;

- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;

- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;

- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;

- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4. - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5. Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi du 19 juillet 1976 modifiée ;

- le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de la loi du 20 décembre 1988 [relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application] ;

- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;

- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6. - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;

- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros.

## 1.7. - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

## 1.8. - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE, délégué régional, délégation est donnée à Mme Karine ARGENTO, adjointe, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme VITRE et de Mme Karine ARGENTO délégation est donnée à Mme Gabrielle INGUSCIO, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Signé : Alain FUCHS, président

## DR18 - Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

**M. EMMANUEL DUCROCQ**  
**M. DIDIER TERRAL**

DEC. n° 10D004DR18 du 27-01-2010

Délégation est donnée à M. Emmanuel DUCROCQ, IR2, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel DUCROCQ, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Didier TERRAL, IR2, responsable de service technique et logistique.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas de Calais et Picardie

## Laboratoires

## DR02 - Paris B

## UMR n° 7095 - Institut d'astrophysique de Paris

**M. LAURENT VIGROUX**  
**MME VALÉRIE BONA**

DEC. n° 100276DR02 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Laurent VIGROUX à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent VIGROUX, délégation de signature est donnée à Mme Valérie BONA, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

## UMR n° 7095 - Institut d'astrophysique de Paris

**MME VALÉRIE BONA**

DEC. n° 100277DR02 du 01-07-2010

Délégation est donnée à Mme Valérie BONA, AI, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent VIGROUX, directeur de l'UMR n° 7095

## UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod

**M. GIUSEPPE BALDACCI**  
**M. MATHIAS GUERIN**

DEC. n° 100273DR02 du 21-05-2010

Délégation est donnée à M. Giuseppe BALDACCI, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giuseppe BALDACCI, délégation de signature est donnée à M. Mathias GUERIN, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

## UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod

**M. MATHIAS GUERIN**

DEC. n° 100274DR02 du 21-05-2010

Délégation est donnée à M. Mathias GUERIN, IR1, secrétaire général à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Giuseppe BALDACCI, directeur de l'UMR n° 7592

## GDR n° 3002 - Recherche opérationnelle

**M. PHILIPPE CHRETIENNE**  
**M. ALAIN QUILLIOT**  
**M. JACQUES CARLIER**

DEC. n° 100257DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe CHRETIENNE à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHRETIENNE, délégation de signature est donnée à M. Alain QUILLIOT, professeur, ou à M. Jacques CARLIER, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 3002 - Recherche opérationnelle

**M. ALAIN QUILLIOT**  
**M. JACQUES CARLIER**

DEC. n° 100258DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain QUILLIOT, professeur, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain QUILLIOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jacques CARLIER, professeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe CHRETIENNE, directeur du GDR n° 3002

GDR n° 3182 - Nanoalliages : synthèse, structures et propriétés

**M. CHRISTIAN RICOLLEAU**  
**MME FRANÇOISE BEAUD**  
**MME CHRISTINE MOTTET**

DEC. n° 100195DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Christian RICOLLEAU à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian RICOLLEAU, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BEAUD, AI ou à Mme Christine MOTTET, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 3182 - Nanoalliages : synthèse, structures et propriétés

**MME FRANÇOISE BEAUD**  
**MME CHRISTINE MOTTET**

DEC. n° 100196DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Françoise BEAUD, AI, responsable budget, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BEAUD délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christine MOTTET, CR1, directrice-adjointe du GDR n° 3182.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian RICOLLEAU, directeur du GDR n° 3182

GDR n° 3279 - Théâtre antique : textes, histoire et réception

**MME BRIGITTE LE GUEN**  
**M. DOMINIQUE BRIQUEL**  
**MME KATHERINE GRUEL**

DEC. n° 100145DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Brigitte le GUEN à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte le GUEN, délégation de signature est donnée à M. Dominique BRIQUEL, DU UMR n° 8546, ou à Mme Katherine GRUEL, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

GDR n° 3279 - Théâtre antique : textes, histoire et réception

**M. DOMINIQUE BRIQUEL**  
**MME KATHERINE GRUEL**

DEC. n° 100146DR02 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique BRIQUEL, DU UMR n° 8546, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BRIQUEL délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Katherine GRUEL, directrice de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brigitte le GUEN, directrice du GDR n° 3279

FR n° 2830 - Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris centre

**M. MARC ROSSO**  
**MME NADINE STELIANIDES**

DEC. n° 100271DR02 du 19-05-2010

Délégation est donnée à M. Marc ROSSO à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc ROSSO, délégation de signature est donnée à Mme Nadine STELIANIDES, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

FR n° 2830 - Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris centre

**MME NADINE STELIANIDES**

DEC. n° 100272DR02 du 19-05-2010

Délégation est donnée à Mme Nadine STELIANIDES, AI, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application la décision

n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc ROSSO, directeur de la FR n° 2830

### DR03 - Ile-de-France Est

UPR n° 299 - Centre d'études himalayennes

**MME JOËLLE SMADJA**  
**M. FERNAND MEYER**  
**M. GÉRARD TOFFIN**

DEC. n° 100181DR03 du 23-03-2010

Délégation est donnée à Mme Joëlle SMADJA, directrice de l'UPR n° 299, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle SMADJA, délégation de signature est donnée à M. Fernand MEYER, DE à l'EPHE, et à M. Gérard TOFFIN, DR au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070293DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UPR n° 299 - Centre d'études himalayennes

**M. FERNAND MEYER**  
**M. GÉRARD TOFFIN**

DEC. n° 100182DR03 du 23-05-2010

Délégation est donnée à M. Fernand MEYER, DE à l'EPHE, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fernand MEYER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard TOFFIN, DR au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joëlle SMADJA, directrice de l'UPR n° 299

UMR n° 144 - Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC)

**M. BRUNO GOUD**  
**M. PHILIPPE CHAVRIER**  
**MME CARINE GALLOO**  
**MME FRANÇOISE POIRON**

DEC. n° 100141DR03 du 25-02-2010

Délégation est donnée à M. Bruno GOUD, directeur de l'UMR n° 144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des

crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GOUD, délégation de signature est donnée à M. Philippe CHAVRIER, DR1 au CNRS, à Mme Carine GALLOO, AI au CNRS, et à Mme Françoise POIRON, TCE au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100036DR03 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 144 - Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC)

**M. PHILIPPE CHAVRIER**  
**MME CARINE GALLOO**  
**MME FRANÇOISE POIRON**

DEC. n° 100142DR03 du 25-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe CHAVRIER, DR1 au CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHAVRIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Carine GALLOO, AI au CNRS, administratrice de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHAVRIER et de Mme Carine GALLOO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Françoise POIRON, TCE au CNRS, gestionnaire des crédits.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno GOUD, directeur de l'UMR n° 144

UMR n° 3244 - Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer

**MME MICHELLE DEBATISSE**  
**M. BERNARD MALFOY**

DEC. n° 100188DR03 du 19-04-2010

Délégation est donnée à Mme Michelle DEBATISSE, directrice de l'UMR n° 3244, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle DEBATISSE, délégation de signature est donnée à M. Bernard MALFOY, DR au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 3244 - Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer

**M. BERNARD MALFOY**

DEC. n° 100189DR03 du 19-04-2010

Délégation est donnée à M. Bernard MALFOY, DR au CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michelle DEBATISSE, directrice de l'UMR n° 3244

UMR n° 5157 - Services répartis, architecture modélisation validation administration de réseaux

**MME MONIQUE BECKER  
M. JEAN-PIERRE DELMAS**

DEC. n° 100197DR03 du 17-05-2010

Délégation est donnée à Mme Monique BECKER, directrice de l'UMR n° 5157, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique BECKER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre DELMAS, PU à Télécom SudParis, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070175DR03 du 3 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5157 - Services répartis, architecture modélisation validation administration de réseaux

**M. JEAN-PIERRE DELMAS**

DEC. n° 100198DR03 du 25-05-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre DELMAS, PU à Télécom SudParis, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Monique BECKER, directrice de l'UMR n° 5157

UMR n° 7196 - Acides nucléiques : dynamique, ciblage et fonctions biologiques

**MME CARINE GIOVANNANGELI  
M. LOÏC PERROUAULT**

DEC. n° 100199DR03 du 17-05-2010

Délégation est donnée à Mme Carine GIOVANNANGELI, directrice de l'UMR n° 7196, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine GIOVANNANGELI, délégation de signature est donnée à M. Loïc PERROUAULT, IE au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070238DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7196 - Acides nucléiques : dynamique, ciblage et fonctions biologiques

**M. LOÏC PERROUAULT**

DEC. n° 100200DR03 du 17-05-2010

Délégation est donnée à M. Loïc PERROUAULT, IE au MNHN, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Carine GIOVANNANGELI, directrice de l'UMR n° 7196

UMR n° 7208 - Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques

**MME SYLVIE DUFOUR  
M. THIERRY OBERDORFF**

DEC. n° 100192DR03 du 29-04-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie DUFOUR, directrice de l'UMR n° 7208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie DUFOUR, délégation de signature est donnée à M. Thierry OBERDORFF, DR à l'IRD, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090009DR03 du 5 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7208 - Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques

**M. THIERRY OBERDORFF**

DEC. n° 100193DR03 du 29-04-2010

Délégation est donnée à M. Thierry OBERDORFF, DR à l'IRD, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvie DUFOUR, directrice de l'UMR n° 7208

UMR n° 8113 - Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA)

**M. JEAN-FRANÇOIS MOUSCADET**  
**M. ERIC DEPREZ**

DEC. n° 100204DR03 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François MOUSCADET, directeur de l'UMR n° 8113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François MOUSCADET, délégation de signature est donnée à M. Eric DEPREZ, CR au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080009DR03 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8113 - Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LBPA)

**M. ERIC DEPREZ**

DEC. n° 100205DR03 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Eric DEPREZ, CR au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François MOUSCADET, directeur de l'UMR n° 8113

UMR n° 8587 - Laboratoire analyse et modélisation pour la biologie de l'environnement

**MME JEANINE TORTAJADA**  
**MME ANNIE CHAUSSE**  
**M. PHILIPPE GUEGAN**  
**M. RÉGIS DANIEL**

DEC. n° 100163DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mme Jeanine TORTAJADA, directrice de l'UMR n° 8587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jeanine TORTAJADA, délégation de signature est donnée à Mme Annie CHAUSSE, PR à l'Université d'Evry Val d'Essonne, à M. Philippe GUEGAN, PR à l'Université d'Evry Val d'Essonne, et à M. Régis DANIEL, DR au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070295DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8587 - Laboratoire analyse et modélisation pour la biologie de l'environnement

**MME ANNIE CHAUSSE**  
**M. PHILIPPE GUEGAN**  
**M. RÉGIS DANIEL**

DEC. n° 100164DR03 du 08-03-2010

Délégation est donnée à Mme Annie CHAUSSE, PR à l'Université d'Evry Val d'Essonne, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie CHAUSSE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe GUEGAN, PR à l'Université d'Evry Val d'Essonne.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie CHAUSSE et de M. Philippe GUEGAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Régis DANIEL, DR au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jeanine TORTAJADA, directrice de l'UMR n° 8587

UMR n° 8643 - Laboratoire spécification et vérification

**M. PHILIPPE SCHNOEBELEN**  
**MME PATRICIA BOUYER-DECITRE**  
**M. PAUL GASTIN**

DEC. n° 100139DR03 du 25-02-2010

Délégation est donnée à M. Philippe SCHNOEBELEN, directeur de l'UMR n° 8643, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-



1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SCHNOEBELEN, délégation de signature est donnée à Mme Patricia BOUYER-DECITRE, CR1 au CNRS, et à M. Paul GASTIN, PU1 à l'ENS Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n°070287DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8643 - Laboratoire spécification et vérification

**MME PATRICIA BOUYER-DECITRE**  
**M. PAUL GASTIN**

DEC. n° 100140DR03 du 25-02-2010

Délégation est donnée à Mme Patricia BOUYER-DECITRE, CR1 au CNRS, directrice-adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia BOUYER-DECITRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Paul GASTIN, PU1 à l'ENS Cachan.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe SCHNOEBELEN, directeur de l'UMR n° 8643

GDR n° 3333 - Réseau français de chimie théorique

**MME GILBERTE CHAMBAUD**

DEC. n° 100206DR03 du 31-05-2010

Délégation est donnée à Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice du GDR n° 3333, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 3238 - Génétique moléculaire et intégration des fonctions cellulaires

**M. FRANÇOIS DAUTRY**  
**M. GÉRARD PIERRON**  
**Mlle DOMINIQUE WEIL**

DEC. n° 100202DR03 du 17-05-2010

Délégation est donnée à M. François DAUTRY, directeur de la FRE n° 3238, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DAUTRY, délégation de signature est donnée à M. Gérard PIERRON, DR au CNRS, et à Mlle Dominique WEIL, DR au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070217DR03 du 12 décembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 3238 - Génétique moléculaire et intégration des fonctions cellulaires

**M. GÉRARD PIERRON**  
**Mlle DOMINIQUE WEIL**

DEC. n° 100203DR03 du 17-05-2010

Délégation est donnée à M. Gérard PIERRON, DR au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard PIERRON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Dominique WEIL, DR au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François DAUTRY, directeur de la FRE n° 3238

FR n° 33 - Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions)

**MME FRÉDÉRIQUE CATHERINE PIERREFITTE-ROBINE**

DEC. n° 100084DR03 du 11-02-2010

Délégation est donnée à Mme Frédérique Catherine PIERREFITTE-ROBINE, IEHC au CNRS, bibliothécaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Darwin SMITH, directeur de la FR n° 33

#### DR04 - Ile-de-France Sud

UMR n° 8608 - Institut de physique nucléaire d'Orsay

**M. FAÏÇAL AZAIEZ**  
**MME LUCETTE PORCHERON**

DEC. n° 10A091DR04 du 14-06-2010

Délégation est donnée à M. Faïçal AZAIEZ, directeur de l'UMR n° 8608, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Faïçal AZAIEZ, délégation de signature est donnée à Mme Lucette PORCHERON, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. La présente décision annule et remplace la décision n° 07A111DR04 du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8608 - Institut de physique nucléaire d'Orsay

**MME LUCETTE PORCHERON**

DEC. n° 10A092DR04 du 14-06-2010

Délégation est donnée à Mme Lucette PORCHERON, ingénieure de recherche, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. La présente décision annule et remplace la décision n° 07A208DR04 du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Faïçal AZAIEZ, directeur de l'UMR n° 8608

UMR n° 8612 - Physico-chimie, pharmacotechnie, biopharmacie

**M. ELIAS FATTAL**  
**MME SYLVIE ZEMMOUR**

DEC. n° 10A080DR04 du 03-05-2010

Délégation est donnée à M. Elias FATTAL, directeur de l'UMR n° 8612, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Elias FATTAL, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie ZEMMOUR, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 10A006DR04 du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8612 - Physico-chimie, pharmacotechnie, biopharmacie

**MME SYLVIE ZEMMOUR**

DEC. n° 10A081DR04 du 03-05-2010

Délégation est donnée à Mme Sylvie ZEMMOUR, assistante-ingénieure, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables, des marchés au CNRS]. La présente décision annule et remplace la décision n° 10A007DR04 du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Elias FATTAL, directeur de l'UMR n° 8612

FR n° 3284 - Institut diversité et évolution du vivant

**M. PIERRE CAPY**  
**M. JEAN-FRANÇOIS SILVAIN**  
**M. PAUL LEADLEY**  
**M. DOMINIQUE DE VIENNE**

DEC. n° 10A078DR04 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre CAPY, directeur de la FR n° 3284, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre CAPY, délégation de signature est donnée à M. Jean-François SILVAIN, directeur de recherche, M. Paul LEADLEY, professeur, et M. Dominique de VIENNE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

FR n° 3284 - Institut diversité et évolution du vivant

**M. JEAN-FRANÇOIS SILVAIN**  
**M. PAUL LEADLEY**  
**M. DOMINIQUE DE VIENNE**

DEC. n° 10A079DR04 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François SILVAIN, directeur de recherche, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François SILVAIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Paul LEADLEY, professeur, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François SILVAIN et de M. Paul LEADLEY, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Dominique de VIENNE, professeur, directeur-adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre CAPY, directeur de la FR n° 3284

**DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord**

USR n° 3225 - Maison René-Ginouès, archéologie et ethnologie

**M. PIERRE ROUILLARD**  
**MME ISABELLE DEAN-ROUQUET**  
**MME FABIENNE WATEAU**  
**MME SOPHIE TOUSSAINT-LEROY**  
**M. FRANCIS PARENT**

DEC. n° 100120DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Pierre ROUILLARD, directeur de l'USR n° 3225, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ROUILLARD, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DEAN-ROUQUET, IR2, directrice-adjointe et secrétaire générale et à Mme Fabienne WATEAU, CR1, directrice-adjointe, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DEAN-ROUQUET, délégation de signature est donnée à Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY, IE2, responsable du service des affaires générales et secrétaire générale adjointe, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY, délégation de signature est donnée à M. Francis PARENT, IE2, responsable du service financier, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070012DR05 du 3 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

USR n° 3225 - Maison René-Ginouès, archéologie et ethnologie

**MME ISABELLE DEAN-ROUQUET**  
**MME FABIENNE WATEAU**  
**MME SOPHIE TOUSSAINT-LEROY**  
**M. FRANCIS PARENT**

DEC. n° 100119DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Isabelle DEAN-ROUQUET, IR2, directrice adjointe et secrétaire générale et à Mme Fabienne WATEAU, CR1, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle DEAN-ROUQUET, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY, IE2, responsable du service des affaires générales et secrétaire générale adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie TOUSSAINT-LEROY, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Francis PARENT, IE2, responsable du service financier.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070011DR05 du 3 mai 2007 est abrogée.

Signé : Pierre ROUILLARD, directeur de l'USR n° 3225

UMR n° 7161 - Laboratoire d'informatique de l'école Polytechnique (LIX)

**M. OLIVIER BOURNEZ**  
**MME CATUSCIA PALAMIDESSI**  
**MME CORINNE POULAIN**  
**MME EVELYNE RAYSSAC**

DEC. n° 100241DR05 du 01-06-2010

Délégation est donnée à M. Olivier BOURNEZ, directeur par intérim de l'UMR n° 7161, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BOURNEZ, délégation de signature est donnée à Mme Catuscia PALAMIDESSI, DR de l'INRIA, directrice-adjointe par intérim de l'unité, à Mme Corinne POULAIN, AI, et à Mme Evelyne RAYSSAC, 2b de l'École Polytechnique, assistantes de direction, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7161 - Laboratoire d'informatique de l'école Polytechnique (LIX)

**MME CATUSCIA PALAMIDESSI**  
**MME CORINNE POULAIN**  
**MME EVELYNE RAYSSAC**

DEC. n° 100240DR05 du 01-06-2010

Délégation est donnée à Mme Catuscia PALAMIDESSI, DR de l'INRIA, directrice-adjointe par intérim de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme PALAMIDESSI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Corinne POULAIN, AI, et à Mme Evelyne RAYSSAC, 2b de l'École Polytechnique, assistantes de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier BOURNEZ, directeur par intérim de l'UMR n° 7161

UMR n° 7640 - Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'École polytechnique

**M. YVES LASZLO**  
**M. CLAUDE VITERBO**  
**MME MICHÈLE LAVALLETTE**

DEC. n° 100181DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yves LASZLO, directeur de l'UMR n° 7640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LASZLO, délégation de signature est donnée à M. Claude VITERBO, PUEX, enseignant-chercheur, et à Mme Michèle LAVALLETTE, IR2 Ecole polytechnique, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070024DR05 du 5 juin 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7640 - Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique

**M. CLAUDE VITERBO**  
**MME MICHÈLE LAVALLETTE**

DEC. n° 100182DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude VITERBO, PUEX, enseignant-chercheur, et à Mme Michèle LAVALLETTE, IR2 Ecole polytechnique, gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070023DR05 du 30 mai 2007 est abrogée.

Signé : Yves LASZLO, directeur de l'UMR n° 7640

UMR n° 8111 - Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI)

**M. PIERCARLO BONIFACIO**  
**M. PASCAL JAGOUREL**  
**MME LAURENCE GAREAUX**  
**MME SABINE KIMMEL**  
**MME PASCALE HAMMES**  
**MME OLGA MARTINS**

DEC. n° 100232DR05 du 01-04-2010

Délégation est donnée à M. Piercarlo BONIFACIO, directeur par intérim de l'UMR n° 8111, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BONIFACIO, délégation de signature est donnée à M. Pascal JAGOUREL, IR, directeur-adjoint par intérim de l'unité, à Mme Laurence GAREAUX, IE, administratrice de l'unité, à Mme Sabine KIM-

MEL, AI, administratrice adjointe et gestionnaire d'équipe, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BONIFACIO et des délégataires cités ci-dessus, délégation de signature est donnée pour les commandes et missions d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT à Mme Pascale HAMMES, TCN, gestionnaire d'équipe et à Mme Olga MARTINS, TCN, gestionnaire d'équipe.

Cette délégation de signature prend effet au 7 janvier 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8111 - Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI)

**M. PASCAL JAGOUREL**  
**MME LAURENCE GAREAUX**  
**MME SABINE KIMMEL**  
**MME PASCALE HAMMES**  
**MME OLGA MARTINS**

DEC. n° 100233DR05 du 01-04-2010

Délégation est donnée à M. Pascal JAGOUREL, IR, directeur-adjoint par intérim, à Mme Laurence GAREAUX, IE, administratrice de l'unité, à Mme Sabine KIMMEL, AI, administratrice-adjointe et gestionnaire d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires cités ci-dessus, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Pascale HAMMES, TCN, gestionnaire d'équipe et à Mme Olga MARTINS, TCN, gestionnaire d'équipe, limitée à la signature des commandes et missions d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT.

Cette délégation de signature prend effet le 7 janvier 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Piercarlo BONIFACIO, directeur de l'UMR n° 8111

UMR n° 8580 - Structures, propriétés et modélisation des solides (SPMS)

**M. JEAN-MICHEL KIAT**  
**M. GUILHEM DEZANNEAU**

DEC. n° 100057DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel KIAT, directeur de l'UMR n° 8580, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. KIAT, délégation de signature est donnée à M. Guilhem DEZANNEAU, CR1, responsable d'équipe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070089DR05 du 1<sup>er</sup> juin 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8580 - Structures, propriétés et modélisation des solides (SPMS)

**M. GUILHEM DEZANNEAU**

DEC. n° 100056DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Guilhem DEZANNEAU, CR1, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040162DR05 du 13 septembre 2004 est abrogée.

Signé : Jean-Michel KIAT, directeur de l'UMR n° 8580

GDR n° 2972 - Nano Ile-de-France (C'Nano IdF)

**M. JUAN-ARIEL LEVENSON**  
**Mlle MARJORIE THOMAS**

DEC. n° 100186DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Juan-Ariel LEVENSON, directeur du GDR n° 2972, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Juan-Ariel LEVENSON, délégation de signature est donnée à Mlle Marjorie THOMAS, IR2, chargée de mission au sein de C'Nano IdF, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080031DR05 du 16 mai 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2972 - Nano Ile-de-France (C'Nano IdF)

**Mlle MARJORIE THOMAS**

DEC. n° 100185DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mlle Marjorie THOMAS, IR2, chargée de mission au sein de C'Nano IdF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 080030DR05 du 8 avril 2008 est abrogée.

Signé : Ariel LEVENSON, directeur du GDR n° 2972

GDR n° 3379 - Méthodes de champ de phase pour problèmes à frontière libre : de la théorie aux applications

**M. YANN LE BOUAR**  
**M. DENIS GRATIAS**

DEC. n° 100230DR05 du 12-05-2010

Délégation est donnée à M. Yann le BOUAR, directeur du GDR n° 3379, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le BOUAR, délégation de signature est donnée à M. Denis GRATIAS, DRCE, directeur-adjoint du LEM - UMR n° 104, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend effet le 21 janvier 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 3379 - Méthodes de champ de phase pour problèmes à frontière libre : de la théorie aux applications

**M. DENIS GRATIAS**

DEC. n° 100229DR05 du 12-05-2010

Délégation est donnée à M. Denis GRATIAS, DRCE, directeur-adjoint du LEM - UMR n° 104, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend effet le 21 janvier 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yann le BOUAR, directeur du GDR n° 3379

UMS n° 3205 - Institut de lumière extrême

**M. GÉRARD MOUROU**  
**M. JEAN-PAUL CHAMBARET**  
**Mme VALÉRIE FERRAGNE**

DEC. n° 100141DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Gérard MOUROU, directeur de l'UMS n° 3205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. MOUROU, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul CHAMBARET, DR1, directeur de recherche et à Mme Valérie FERRAGNE, T, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090073DR05 du 23 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMS n° 3205 - Institut de lumière extrême

**M. JEAN-PAUL CHAMBARET**  
**MME VALÉRIE FERRAGNE**

DEC. n° 100140DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Paul CHAMBARET, DR1, directeur de recherche et à Mme Valérie FERRAGNE, T, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 090072DR05 du 23 mars 2009 est abrogée.

Signé : Gérard MOUROU, directeur de l'UMS n° 3205

GDS n° 3378 - Fédération et ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ)

**MME BRIGITTE LEQUEUX**  
**MME NATHALIE LE TELLIER-BECQUART**  
**M. FRANCIS PARENT**

DEC. n° 100236DR05 du 22-06-2010

Délégation est donnée à Mme Brigitte LEQUEUX, directrice du GDS n° 3378, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte LEQUEUX, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie le TELLIER-BECQUART, IE2, chargée de ressources documentaires, et à M. Francis PARENT, IE2, responsable financier de l'USR n° 3225, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

GDS n° 3378 - Fédération et ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ)

**MME NATHALIE LE TELLIER-BECQUART**  
**M. FRANCIS PARENT**

DEC. n° 100237DR05 du 28-07-2010

Délégation est donnée à Mme Nathalie le TELLIER-BECQUART, IE2, chargée de ressources documentaires, et à M. Francis PARENT, IE2, responsable financier de l'USR n° 3225, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Signé : Brigitte LEQUEUX, directrice du GDS n° 3378

FR n° 3259 - Mathématiques et applications à l'Ecole Polytechnique

**M. YVES LASZLO**

DEC. n° 100180DR05 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yves LASZLO, directeur de la FR n° 3259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090053DR05 du 25 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

## DR06 - Centre-Est

UMR n° 6089 - Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique

**M. GEORGES DURRY**

DEC. n° 100083DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Georges DURRY, directeur de l'UMR n° 6089, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090228DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 6229 - Institut de chimie moléculaire de Reims

**M. XAVIER COQUERET**  
**M. JANOS SAPI**  
**M. ARNAUD LIEURY**

DEC. n° 100063DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Xavier COQUERET, directeur de l'UMR n° 6229, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier COQUERET, délégation de signature est donnée à M. Janos SAPI, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, et à M. Arnaud LIEURY, ingénieur d'études 2<sup>ème</sup> classe, administrateur-gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090226DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 6229 - Institut de chimie moléculaire de Reims

**M. JANOS SAPI**  
**M. ARNAUD LIEURY**

DEC. n° 100064DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Janos SAPI, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Janos SAPI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Arnaud LIEURY, ingénieur d'études 2<sup>ème</sup> classe, administrateur-gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Xavier COQUERET, directeur de l'UMR n° 6229

UMR n° 7122 - Laboratoire de mathématiques et applications de Metz

**M. MOULAY-TAHAR BENAMEUR**

DEC. n° 100094DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Moulay-Tahar BENAMEUR, directeur de l'UMR n° 7122, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090244DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7503 - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications

**M. KARL TOMBRE**  
**MME HAZEL EVERETT**  
**MME FRANÇOISE SIMONOT**  
**M. JEAN-YVES MARION**  
**MME JULIE BUQUET**

DEC. n° 100141DR06 du 11-05-2010

La décision n° 100009DR06 du 21 janvier 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

« Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karl TOMBRE, délégation de signature est donnée à Mme Hazel EVERETT, professeure des universités, à Mme Françoise SIMONOT, professeure des universités, à M. Jean-Yves MARION, professeur des universités, à Mme Isabelle BLANCHARD, responsable de la cellule de gestion de l'unité, ingénieure d'études INRIA et à Mme Julie BUQUET, assistante-ingénieure CNRS de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus. »

La présente décision prendra effet à compter du 3 mai 2010.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7503, - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications

**MME HAZEL EVERETT**  
**MME FRANÇOISE SIMONOT**  
**MME ISABELLE BLANCHARD**  
**MME JULIE BUQUET**

DEC. n° 100142DR06 du 11-05-2010

La décision n° 100010DR06 du 21 janvier 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

- Après l'article 1<sup>er</sup>, il est rajouté un article 2 ainsi rédigé,

« Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hazel EVERETT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Françoise SIMONOT, professeur des Universités. »

Les articles 2 et 3 de la décision DEC. n° 100010DR06 du 21 janvier 2010 susvisée sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hazel EVERETT et de Mme SIMONOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle BLANCHARD, responsable de la cellule de gestion de l'unité, ingénieure d'études INRIA de 2<sup>ème</sup> classe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hazel EVERETT, de Mme Françoise SIMONOT et de Mme Isabelle BLANCHARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Julie BUQUET, assistante-ingénieure CNRS de classe normale. »

La présente décision prendra effet le 3 mai 2010.

Signé : Karl TOMBRE, directeur de l'UMR n° 7503

UMR n° 7564 - Laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement

**M. JEAN-CLAUDE BLOCK**  
**M. ALAIN WALCARIUS**  
**M. CHRISTOPHE GANTZER**  
**M. CHRISTOPHE MERLIN**

DEC. n° 100004DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude BLOCK, directeur de l'UMR n° 7564, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BLOCK, délégation de signature est donnée à M. Alain WALCARIUS, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à M. Christophe GANTZER, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, et à M. Christophe MERLIN, maître de conférences de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090236DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7564 - Laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement

**M. ALAIN WALCARIUS**  
**M. CHRISTOPHE GANTZER**  
**M. CHRISTOPHE MERLIN**

DEC. n° 100008DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Alain WALCARIUS, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain WALCARIUS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe GANTZER, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain WALCARIUS et de M. Christophe GANTZER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe MERLIN, maître de conférences de classe normale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Claude BLOCK, directeur de l'UMR n° 7564

UMR n° 7564 - Laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement

**M. JEAN-CLAUDE BLOCK**  
**M. ALAIN WALCARIUS**  
**M. CHRISTOPHE GANTZER**  
**M. CHRISTOPHE MERLIN**

DEC. n° 100144DR06 du 11-05-2010

La décision n° 100004DR06 du 21 janvier 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

« Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BLOCK, délégation de signature est donnée à M. Alain WALCARIUS, directeur de recherche CNRS, directeur-adjoint de l'unité, à M. Michel PERDICAKIS, ingénieur de recherche CNRS, à M. Christophe GANTZER, professeur des universités, et à M. Christophe MERLIN, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus. »

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7564 - Laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement

**M. ALAIN WALCARIUS**  
**M. MICHEL PERDICAKIS**  
**M. CHRISTOPHE GANTZER**  
**M. CHRISTOPHE MERLIN**

DEC. n° 100145DR06 du 11-05-2010

La décision n° 100008DR06 du 21 janvier 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

- Après l'article 1<sup>er</sup>, il est rajouté un article 2 ainsi rédigé :  
« Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain WALCARIUS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel PERDICAKIS, ingénieur de recherche CNRS. »

- Les articles 2 et 3 de la décision n° 100008DR06 du 21 janvier 2010 susvisée sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain WALCARIUS et de M. Michel PERDICAKIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe GANTZER, professeur des universités.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain WALCARIUS, de M. Michel PERDICAKIS et de M. Christophe GANTZER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Christophe MERLIN, maître de conférences. »

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Signé : Jean-Claude BLOCK, directeur de l'UMR n° 7564

UMI n° 2958 - Georgia Tech-CNRS

**M. ABDALLAH OUGAZZADEN**  
**M. YVES BERTHELOT**  
**M. PAUL VOSS**

DEC. n° 100055DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Abdallah OUGAZZADEN, directeur de l'UMI n° 2958, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdallah OUGAZZADEN, délégation de signature est donnée à M. Yves BERTHELOT, professeur des universités, Président de Georgia Tech Lorraine et à M. Paul VOSS, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090262DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMI n° 2958 - Georgia Tech-CNRS

**M. YVES BERTHELOT**  
**M. PAUL VOSS**

DEC. n° 100056DR06 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Yves BERTHELOT, professeur des universités, président de Georgia Tech Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BERTHELOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Paul VOSS, professeur des universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Abdallah OUGAZZADEN, directeur de l'UMI n° 2958



GDR n° 717 - Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques

**M. JANAN ZAYTOON**

DEC. n° 100146DR06 du 31-05-2010

Délégation est donnée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, à M. Janan ZAYTOON, directeur du GDR n° 717, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090230DR06 du 2 novembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMS n° 3263 - Laboratoire neutrino de Champagne Ardenne

**M. HERVÉ DE KERRET**

DEC. n° 100150DR06 du 15-06-2010

Délégation est donnée à compter du 21 janvier 2010 à M. Hervé de KERRET, directeur de l'UMS n° 3263, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

## DR07 - Rhône-Auvergne

USR n° 3010 - Laboratoire transdisciplinaire Joliot-Curie

**M. PHILIPPE BOUVET**  
**MME FRANÇOISE ARGOUL**

DEC. n° 100063DR07 du 11-05-2010

Délégation est donnée à M. Philippe BOUVET, directeur de l'USR n° 3010, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOUVET, délégation de signature est donnée à Mme Françoise ARGOUL, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090062DR07 du 20 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5179 - Hydrazines et procédés

**M. HENRI DELALU**  
**MME ANNE-JULIE BOUGRINE**

DEC. n° 100067DR07 du 18-05-2010

Délégation est donnée à M. Henri DELALU, directeur de l'UMR n° 5179, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri DELALU, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Julie BOUGRINE, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090093DR07 du 12 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5182 - Laboratoire de cimie

**M. PHILIPPE SAUTET**  
**M. JEAN-PIERRE DUTASTA**  
**M. LAURENT BONNEVIOT**

DEC. n° 100068DR07 du 18-05-2010

Délégation est donnée à M. Philippe SAUTET, directeur de l'UMR n° 5182, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SAUTET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre DUTASTA, directeur de recherche, et à M. Laurent BONNEVIOT, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090058DR07 du 11 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5190 - Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA)

**M. JEAN-LUC PINOL**  
**MME VÉRONIQUE GRANDJEAN**

DEC. n° 100087DR07 du 18-05-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PINOL, directeur de l'UMR n° 5190, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PINOL, délégation de signature est donnée à Mme Véronique GRANDJEAN, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090043DR07 du 13 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5205 - Laboratoire d'informatique en image et systèmes d'information (LIRIS)

**M. ATILLA BASKURT**  
**M. MOHAND-SAÏD HACID**  
**MME CATHERINE LOMBARDI**

DEC. n° 100065DR07 du 17-05-2010

Délégation est donnée à M. Atilla BASKURT, directeur de l'UMR n° 5205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Atilla BASKURT, délégation de signature est donnée à M. Mohand-Saïd HACID, professeur et à Mme Catherine LOMBARDI, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090004DR07 du 11 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5208 - Institut Camille Jordan

**M. FRANCK WAGNER**  
**M. LAURENT HABSIEGER**  
**MME SYBIL CARABOEUF**

DEC. n° 100066DR07 du 18-05-2010

Délégation est donnée à M. Franck WAGNER, directeur de l'UMR n° 5208, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frank WAGNER, délégation de signature est donnée à M. Laurent HABSIEGER, directeur de recherche, et à Mme Sybil CARABOEUF, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090002DR07 du 9 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5223 - Ingénierie des matériaux polymères

**M. JEAN-FRANÇOIS GERARD**  
**M. PHILIPPE CASSAGNAU**  
**M. GÉRARD SEYTRE**  
**MME SYLVIE NOVAT**

DEC. n° 100106DR07 du 03-06-2010

Délégation est donnée à M. Jean-François GERARD, directeur de l'UMR n° 5223, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François GERARD, délégation de signature est donnée à M. Philippe CASSAGNAU, professeur, à M. Gérard SEYTRE, directeur de recherche, jusqu'au 7 mai 2010 inclus, et à Mme Sylvie NOVAT, technicienne, à compter du 8 mai 2010, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090086DR07 du 27 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5240 - Microbiologie, adaptation et pathogénie

**MME NICOLE COTTE-PATTAT**  
**M. DOMINIQUE JOB**  
**M. CHRISTOPHE BRUEL**  
**M. JEAN-CLAUDE LAZZARONI**

DEC. n° 100062DR07 du 11-05-2010

Délégation est donnée à Mme Nicole COTTE-PATTAT, directrice de l'UMR n° 5240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole COTTE-PATTAT, délégation de signature est donnée à M. Dominique JOB, directeur de recherche, à M. Christophe BRUEL, professeur, et à M. Jean-Claude LAZZARONI, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090015DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5242 - Institut de gnomique fonctionnelle de Lyon (GFL)

**M. VINCENT LAUDET**  
**M. PIERRE JURDIC**  
**MME FABIENNE ROGOWSKY**

DEC. n° 100069DR07 du 18-05-2010

Délégation est donnée à M. Vincent LAUDET, directeur de l'UMR n° 5242, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAUDET, délégation de signature est donnée à M. Pierre JURDIC, directeur de recherche, et à Mme Fabienne ROGOWSKY, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090057DR07 du 11 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5259 - Laboratoire de mécanique des contacts et des structures

**M. ALAIN COMBESURE**  
**M. RÉGIS DUFOUR**  
**M. MICHEL BRUNET**  
**M. YVES BERTHIER**  
**M. PHILIPPE VELEX**

DEC. n° 100070DR07 du 18-05-2010

Délégation est donnée à M. Alain COMBESURE, directeur de l'UMR n° 5259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain COMBESURE, délégation de signature est donnée à M. Régis DUFOUR, professeur, à M. Michel BRUNET, professeur, à M. Yves BERTHIER, directeur de recherche, et à M. Philippe VELEX, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090016DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5264 - Mondes et dynamiques des sociétés (MODYS)

**M. JEAN-CLAUDE RABIER**  
**M. MICHEL RAUTENBERG**

DEC. n° 100071DR07 du 18-05-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Claude RABIER, directeur de l'UMR n° 5264, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude RABIER, délégation de signature est donnée à M. Michel RAUTENBERG, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090030DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5270 - Institut des nanotechnologies de Lyon

**M. GUY HOLLINGER**  
**M. IAN O'CONNOR**  
**M. GÉRARD GUILLOT**  
**M. PIERRE MORIN**

DEC. n° 100072DR07 du 18-05-2010

Délégation est donnée à M. Guy HOLLINGER, directeur de l'UMR n° 5270, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy HOLLINGER, délégation de signature est donnée à M. Ian O'CONNOR, professeur, M. Gérard GUILLOT, professeur, et à M. Pierre MORIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090006DR07 du 11 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5509 - Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique

**M. MICHEL LANCE**  
**M. PHILIPPE BLANC-BENON**

DEC. n° 100073DR07 du 18-05-2010

Délégation est donnée à M. Michel LANCE, directeur de l'UMR n° 5509, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LANCE, délégation de signature est donnée à M. Philippe BLANC-BENON, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090011DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5510 - Matériaux, ingénierie et sciences (MATEIS)

**M. JOËL COURBON**  
**M. JEAN-YVES CAVAILLE**  
**M. BERNARD NORMAND**

DEC. n° 100074DR07 du 18-05-2010

Délégation est donnée à M. Joël COURBON, directeur de l'UMR n° 5510, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël COURBON, délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves CAVAILLE, professeur, et à M. Bernard NORMAND, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090012DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5516 - Laboratoire Hubert CURIEN

**M. FLORENT PIGEON**

DEC. n° 100075DR07 du 18-05-2010

Délégation est donnée à M. Florent PIGEON, directeur de l'UMR n° 5516, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090028DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5534 - Centre de génétique moléculaire et cellulaire

**M. PIERRE COUBLE**  
**M. GUY MOUCHIROUD**  
**MME GÉRALDINE FOURNIER-MOULIN**

DEC. n° 100076DR07 du 20-05-2010

Délégation est donnée à M. Pierre COUBLE, directeur de l'UMR n° 5534, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre COUBLE, délégation de signature est donnée à M. Guy MOUCHIROUD, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Géraldine FOURNIER-MOULIN, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus, hors ordres de mission.

La décision n° 090048DR07 du 2 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5579 - Spectrométrie ionique et moléculaire

**M. CHRISTIAN BORDAS**  
**M. MICHEL BROYER**

DEC. n° 100077DR07 du 20-05-2010

Délégation est donnée à M. Christian BORDAS, directeur de l'UMR n° 5579, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BORDAS, délégation de signature est donnée à M. Michel BROYER, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090085DR07 du 27 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5586 - Laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures

**M. JEAN-LOUIS BARRAT**  
**M. ALFONSO SAN MIGUEL**

DEC. n° 100078DR07 du 20-05-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BARRAT, directeur de l'UMR n° 5586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BARRAT, délégation de signature est donnée à M. Alfonso SAN MIGUEL, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090027DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5593 - Laboratoire d'économie des transports

**M. CHARLES RAUX**  
**M. JEAN-PIERRE NICOLAS**  
**M. YVES CROZET**

DEC. n° 100079DR07 du 20-05-2010

Délégation est donnée à M. Charles RAUX, directeur de l'UMR n° 5593, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles RAUX, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre NICOLAS, directeur-adjoint, et à M. Yves CROZET, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090059DR07 du 23 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.  
Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5600 - Environnement, ville, société

**M. PAUL ARNOULD**  
**M. JEAN-YVES TOUSSAINT**

DEC. n° 100116DR07 du 09-07-2010

Délégation est donnée à M. Paul ARNOULD, directeur de l'UMR n° 5600, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul ARNOULD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves TOUSSAINT, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100016DR07 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5620 - Laboratoire de physico-chimie des matériaux luminescents

**MME MARIE-FRANCE JOUBERT**

DEC. n° 100080DR07 du 20-05-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-France JOUBERT, directrice de l'UMR n° 5620, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090092DR07 du 6 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5648 - Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux

**M. DENIS MENJOT**

DEC. n° 100081DR07 du 20-05-2010

Délégation est donnée à M. Denis MENJOT, directeur de l'UMR n° 5648, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090022DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5667 - Reproduction et développement des plantes

**M. JAN TRAAS  
M. THIERRY GAUDE  
M. CHARLIE SCUTT**

DEC. n° 100082DR07 du 20-05-2010

Délégation est donnée à M. Jan TRAAS, directeur de l'UMR n° 5667, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale,

prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jan TRAAS, délégation de signature est donnée à M. Thierry GAUDE, directeur de recherche, et à M. Charlie SCUTT, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090014DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5668 - Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme - LIP

**M. GILLES VILLARD  
M. DANIEL HIRSCHKOFF**

DEC. n° 100083DR07 du 20-05-2010

Délégation est donnée à M. Gilles VILLARD, directeur de l'UMR n° 5668, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles VILLARD, délégation de signature est donnée à M. Daniel HIRSCHKOFF, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090046DR07 du 2 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5669 - Unité de mathématiques pures et appliquées

**M. LAURENT BERGER  
M. EMMANUEL GIROUX**

DEC. n° 100084DR07 du 20-05-2010

Délégation est donnée à M. Laurent BERGER, directeur de l'UMR n° 5669, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BERGER, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel GIROUX, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090072DR07 du 22 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5822 - Institut de physique nucléaire de Lyon (IPNL)

**M. BERNARD ILLE**  
**M. JULES GASCON**  
**MME GENEVIÈVE GATEAUD**  
**MME ANNICK BLAINVILLE**  
**M. THIERRY OLLIVIER**

DEC. n° 090157DR07 du 18-12-2009

Délégation est donnée à M. Bernard ILLE, directeur de l'UMR n° 5822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ILLE, délégation de signature est donnée à M. Jules GASCON, professeur, à Mme Geneviève GATEAUD, ingénieure d'études, à Mme Annick BLAINVILLE, ingénieure d'études, et à M. Thierry OLLIVIER, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision, prend effet au 15 septembre 2008.

Signé : Pour le délégué régional Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5822 - Institut de physique nucléaire de Lyon (IPNL)

**M. BERNARD ILLE**  
**M. JULES GASCON**  
**MME GENEVIÈVE GATEAUD**  
**MME ANNICK BLAINVILLE**  
**M. THIERRY OLLIVIER**  
**MME MARIE-FRANCE DE MARINIS**  
**Mlle VÉRONIQUE ONILLON**

DEC. n° 100060DR07 du 04-05-2010

Les articles 2 et 3 de la décision n° 100023DR07 du 9 mars 2010 sont remplacés comme suit :

« Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard ILLE, délégation de signature est donnée à M. Jules GASCON, professeur, à Mme Geneviève GATEAUD, ingénieure d'études, à Mme Annick BLAINVILLE, ingénieure d'études, à M. Thierry OLLIVIER, ingénieur de recherche et à Mme Marie-France de MARINIS, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Pour des raisons exceptionnelles et dans le cadre d'un recrutement en CDD effectué sur la base d'un emploi clé, délégation de signature est donnée à Mlle Véronique ONILLON durant l'absence de Mme GATEAUD, du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2010.

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées. »

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 5824 - Groupe d'analyse et de théorie économique (GATE)

**MME MARIE-CLAIRE VILLEVAL**  
**M. MICHEL BELLET**

DEC. n° 100085DR07 du 20-05-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire VILLEVAL, directrice de l'UMR n° 5824, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire VILLEVAL, délégation de signature est donnée à M. Michel BELLET, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090008DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 6002 - Laboratoire des matériaux inorganiques

**M. RACHID MAHIOU**

DEC. n° 100088DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Rachid MAHIOU, directeur de l'UMR n° 6002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090070DR07 du 20 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 6023 - Microorganismes : génome et environnement

**M. CHRISTIAN AMBLARD**  
**M. PIERRE PEYRET**

DEC. n° 100089DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Christian AMBLARD, directeur de l'UMR n° 6023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian AMBLARD, délégation de signature est donnée à M. Pierre PEYRET, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090018DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 6504 - Synthèse et étude de systèmes à intérêt biologique

**MME ANNE-MARIE DELORT**  
**MME CAROLE TURPIN**

DEC. n° 100090DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie DELORT, directrice de l'UMR n° 6504, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie DELORT, délégation de signature est donnée à Mme Carole TURPIN, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090024DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 6505 - Photochimie moléculaire et macromoléculaire

**MME CLAIRE RICHARD**  
**M. GUILLAUME VOYARD**

DEC. n° 100091DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à Mme Claire RICHARD, directrice de l'UMR n° 6505, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Guillaume VOYARD, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 090045DR07 du 2 mars 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 6533 - Laboratoire de physique corpusculaire

**M. ALAIN BALDIT**  
**M. PIERRE HENRARD**  
**M. GÉRARD MONTAROU**  
**M. CYRIL GALPIER**

DEC. n° 100092DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Alain BALDIT, directeur de l'UMR n° 6533, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BALDIT, délégation de signature est donnée à M. Pierre HENRARD, professeur, à M. Gérard MONTAROU, directeur, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

La décision n° 090017DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 6587 - Centre d'études et de recherches sur le développement international

**M. PATRICK PLANE**  
**M. JEAN-LOUIS COMBES**  
**M. GÉRARD CHAMBAS**

DEC. n° 100093DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Patrick PLANE, directeur de l'UMR n° 6587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,



2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PLANE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis COMBES, professeur, et à M. Gérard CHAMBAS, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090033DR07 du 13 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 6602 - Laboratoire des sciences et matériaux pour l'électronique et d'automatique (LASMEA)

**M. MICHEL DHOME**  
**MME EVELYNE GIL**  
**MME PASCALE BALLE**

DEC. n° 100094DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Michel DHOME, directeur de l'UMR n° 6602, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DHOME, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne GIL, directrice-adjointe, et à Mme Pascale BALLE, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090082DR07 du 27 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 7206 - Eco-anthropologie et ethnobiologie

**MME LAURENCE BERARD**  
**M. PHILIPPE MARCHENAY**

DEC. n° 100064DR07 du 11-05-2010

Délégation est donnée à Mme Laurence BERARD, responsable au sein de l'UMR n° 7206 de l'équipe « Ressources des terroirs : cultures, usages, sociétés » basée à Bourg-en-Bresse, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence BERARD, délégation de signature est donnée à M. Philippe MARCHENAY, chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMR n° 7206 - Eco-Anthropologie et ethnobiologie

**M. PHILIPPE MARCHENAY**  
**MME LAURENCE BERARD**

DEC. n° 090158DR07 du 18-12-2009

Délégation est donnée à M. Philippe MARCHENAY, responsable au sein de l'UMR n° 7206 de l'équipe « Ressources des terroirs : cultures, usages, sociétés » basée à Bourg-en-Bresse, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MARCHENAY, délégation de signature est donnée à Mme Laurence BERARD, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Toutes les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Signé : Pour le délégué régional Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

GDR n° 2153 - Interactions multipartenaires dans les populations et les communautés d'insectes

**M. FABRICE VAVRE**

DEC. n° 100095DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Fabrice VAVRE, directeur du GDR n° 2153, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090019DR07 du 12 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

GDR n° 2251 - Réseau de théorie des nombres

**M. LAURENT HABSIEGER**  
**MME SYBIL CARABOEUF**  
**MME SIMONA BIAGIOLI**

DEC. n° 100096DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Laurent HABSIEGER, directeur du GDR n° 2251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent HABSIEGER, délégation de signature est donnée à Mme Sybil CARABOEUF, ingénieure d'études, et à Mme Simona BIAGIOLI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090037DR07 du 13 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

GDR n° 2519 - Mesures de champs et identification en mécanique des solides

**M. MICHEL GREDIAC**

DEC. n° 100097DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Michel GREDIAC, directeur du GDR n° 2519, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090077DR07 du 24 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

GDR n° 2610 - Recherche sur la biomécanique du choc

**M. JEAN-PIERRE VERRIEST**  
**MME KARINE BRUYERE-GARNIER**

DEC. n° 100098DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre VERRIEST, directeur du GDR n° 2610, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre VERRIEST, délégation de signature est donnée à Mme Karine BRUYERE-GARNIER, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090035DR07 du 13 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

GDR n° 2758 - Thermodynamique, fragmentation et agrégation de systèmes moléculaires complexes

**M. PHILIPPE DUGOURD**

DEC. n° 100099DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Philippe DUGOURD, directeur du GDR n° 2758, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090083DR07 du 27 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

GDR n° 2949 - Phénomènes hors d'équilibre et non-linéaires

**M. JEAN-CHRISTOPHE GEMINARD**

DEC. n° 100105DR07 du 03-06-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe GEMINARD, directeur du GDR n° 2949, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090075DR07 du 24 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

GDR n° 2989 - Economie du développement et de la transition

**M. JEAN-LOUIS COMBES**  
**M. PATRICK PLANE**

DEC. n° 100100DR07 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Louis COMBES, directeur du GDR n° 2989, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis COMBES, délégation de signature est donnée à M. Patrick PLANE, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090078DR07 du 24 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

GDR n° 2994 - Systèmes d'énergie électrique dans leurs dimensions sociétales

**M. HERVÉ MOREL**  
**MME AUDE CHAPELON**

DEC. n° 100101DR07 du 01-06-2010

Délégation est donnée à M. Hervé MOREL, directeur du GDR n° 2994, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MOREL, délégation de signature est donnée à Mme Aude CHAPELON, technicienne, à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 5000 € HT ainsi que les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) et les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090087DR07 du 29 avril 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

GDR n° 3063 - Pour une première théorie de la langue et de la littérature : émergence d'un discours réflexif

**MME MICHÈLE GALLY**

DEC. n° 100102DR07 du 01-06-2010

Délégation est donnée à Mme Michèle GALLY, directrice du GDR n° 3063, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 090091DR07 du 6 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

GDR n° 3066 - Géométrie, dynamique et représentations des groupes

**M. BERTRAND REMY**  
**MME SYBIL CARABOEUF**  
**MME SIMONA BIAGIOLI**

DEC. n° 100103DR07 du 01-06-2010

Délégation est donnée à M. Bertrand REMY, directeur du GDR n° 3066, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand REMY, délégation de signature est donnée à Mme Sybil CARABOEUF, ingénieure d'études, et à Mme Simona BIAGIOLI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090040DR07 du 13 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

IFR n° 41 - Bio-environnement et santé

**M. PHILIPPE NORMAND**  
**M. PIERRE JOLY**

DEC. n° 100104DR07 du 01-06-2010

Délégation est donnée à M. Philippe NORMAND, directeur de l'IFR n° 41, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NORMAND, délégation de signature est donnée à M. Pierre JOLY, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090003DR07 du 9 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Pour la déléguée régionale Rhône-Auvergne et par délégation : Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe à la déléguée régionale Rhône-Auvergne

UMS n° 1798 - Institut des sciences de l'Homme (ISH)

**M. JEAN-LUC PINOL**  
**MME FANNY RICQUE**  
**MME CHRISTINE BERTHAUD**

DEC. n° 100115DR07 du 12-07-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Luc PINOL, directeur de l'UMS n° 1798, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc PINOL, délégation de signature est donnée à Mme Fanny RICQUE, ingénieure d'études et à Mme Christine BERTHAUD, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090119DR07 du 12 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

FR n° 538 - Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux

**M. RÉMY BOUCHARLAT**  
**M. JEAN-CLAUDE DECOURT**  
**MME NATHALIE VALÉRIE DONJON**

DEC. n° 100061DR07 du 06-05-2010

Délégation est donnée à M. Rémy BOUCHARLAT, directeur de la FR n° 538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy BOUCHARLAT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude DECOURT, directeur de recherche et à Mme Nathalie Valérie DONJON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090118DR07 du 12 juin 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claudine SCHMIDT-LAINE, déléguée régionale Rhône-Auvergne

## DR08 - Centre-Poitou-Charentes

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

**M. GILLES THEUREAU**  
**M. CHRISTOPHE ROZIERE**  
**M. SAMUEL GARNIER**  
**M. STÉPHANE TORCHINSKY**

DEC. n° 100108DR08 du 27-05-2010

Délégation est donnée à M. Gilles THEUREAU, directeur de l'USR n° 704, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles THEUREAU, délégation de signature est donnée à M. Christophe ROZIERE, assistant-ingénieur, à M. Samuel GARNIER, ingénieur d'études, et à M. Stéphane TORCHINSKY, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

USR n° 704 - Station de radioastronomie de Nançay

**M. CHRISTOPHE ROZIERE**  
**M. SAMUEL GARNIER**  
**M. STÉPHANE TORCHINSKY**

DEC. n° 100109DR08 du 26-05-2010

Délégation est donnée à M. Christophe ROZIERE, assistant-ingénieur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ROZIERE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Samuel GARNIER, ingénieur d'études.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ROZIERE et de M. Samuel GARNIER, délégation est donnée aux fins

mentionnées ci-dessus à M. Stéphane TORCHINSKY, ingénieur de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles THEUREAU, directeur de l'USR n° 704

UMR n° 6046 - Institut international de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements

**M. PATRICK VIGNAUD**  
**MME GHISLAINE FLORENT**

DEC. n° 100119DR08 du 08-07-2010

Délégation est donnée à M. Patrick VIGNAUD, directeur par intérim de l'UMR n° 6046, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick VIGNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Ghislaine FLORENT, technicienne de classe exceptionnelle aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100049DR08 du 3 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 21 janvier 2010.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6046 - Institut international de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements

**MME GHISLAINE FLORENT**

DEC. n° 100120DR08 du 08-07-2010

Délégation est donnée à Mme Ghislaine FLORENT, technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 090050DR08 du 3 février 2010 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prend effet rétroactivement au 21 janvier 2010.

Signé : Patrick VIGNAUD, directeur de l'UMR n° 6046

UMR n° 6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements

**M. FLORIAN GUILLOU**  
**M. THIERRY MAGALLON**  
**M. JACKY WOJTENKA**

DEC. n° 100121DR08 du 08-07-2010

Délégation est donnée à M. Florian GUILLOU, directeur de l'UMR n° 6175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian GUILLOU, délégation de signature est donnée à M. Thierry MAGALLON, ingénieur de recherche et à M. Jacky WOJTENKA, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100055DR08 du 5 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet rétroactivement au 21 janvier 2010.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6175 - Physiologie de la reproduction et des comportements

**M. THIERRY MAGALLON**  
**M. JACKY WOJTENKA**

DEC. n° 100122DR08 du 08-07-2010

Délégation est donnée à M. Thierry MAGALLON, ingénieur de recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MAGALLON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jacky WOJTENKA, ingénieur d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 100056DR08 du 5 février 2010 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

La présente décision prend effet rétroactivement au 21 janvier 2010.

Signé : Florian GUILLOU, directeur de l'UMR n° 6175

UMR n° 6619 - Centre de recherches sur la matière divisée

**MME MARIE-LOUISE SABOUNGI**  
**M. MUZAHIM AL MUKHTAR**  
**M. JEAN-MICHEL MONFROY**  
**MME JENNIFER JUBIN**  
**MME NICOLE NOURRY**

DEC. n° 100117DR08 du 05-07-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Louise SABOUNGI, directrice de l'UMR n° 6619, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Louise SABOUNGI délégation de signature est donnée à M. Muzahim al MUKHTAR, professeur des universités aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Louise SABOUNGI, et des sub-délégués mentionnés ci-dessus, délégation est donnée : pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 €, à M. Jean-Michel MONFROY, ingénieur d'études ; pour les bons de commande et missions n'excédant pas 2 000 €, à Mlle Jennifer JUBIN, technicienne de classe normale et à Mme Nicole NOURRY, technicienne de classe normale.

La décision n° 100083DR08 du 4 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6619 - Centre de recherches sur la matière divisée

**M. MUZAHIM AL MUKHTAR**  
**M. JEAN-MICHEL MONFROY**  
**Mlle JENNIFER JUBIN**  
**Mme NICOLE NOURRY**

DEC. n° 100118DR08 du 05-07-2010

Délégation est donnée à M. Muzahim al MUKHTAR, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Muzahim al MUKHTAR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Michel MONFROY, ingénieur d'études pour les missions et bons de commande n'excédant pas 4 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Muzahim al MUKHTAR et de M. Jean-Michel MONFROY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Jennifer JUBIN, technicienne de classe normale pour les missions et bons de commande n'excédant pas 2 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Muzahim al MUKHTAR de M. Jean-Michel MONFROY et de Mlle Jennifer JUBIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nicole NOURRY, technicienne de classe normale, pour les missions et bons de commande n'excédant pas 2 000 €.

La présente décision abroge la décision n° 100084DR08 du 4 mars 2010 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Louise SABOUNGI, directrice de l'UMR n° 6619

GDR n° 3161 - Propulsion par plasma dans l'espace

**M. MICHEL DUDECK**  
**M. STÉPHANE ZALESKI**

DEC. n° 100104DR08 du 20-05-2010

Délégation est donnée à M. Michel DUDECK, directeur du GDR n° 3161, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DUDECK, délégation de signature est donnée à M. Stéphane ZALESKI, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 090096DR08 du 2 février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

GDR n° 3161 - Propulsion par plasma dans l'espace

**M. STÉPHANE ZALESKI**

DEC. n° 100105DR08 du 17-05-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane ZALESKI, professeur des universités, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel DUDECK, directeur du GDR n° 3161

## DR10 - Alsace

UPR n° 3212 - Institut des neurosciences cellulaires et intégratives

**Mme VALÉRIE SIMONNEAUX**  
**M. RÉMY SCHLICHTER**  
**M. BERNARD POULAIN**

DEC. n° 100096DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Valérie SIMONNEAUX, DR-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie SIMONNEAUX DR-CNRS, délégation est donnée à M. Rémy SCHLICHTER, PR-UdS, et à M. Bernard POULAIN, DR-CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-France BADER, directrice de l'UPR n° 3212

UPR n° 9021 - Immunologie et chimie thérapeutiques

**M. JEAN-PAUL BRIAND**

DEC. n° 100113DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Paul BRIAND, responsable d'équipe de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylviane MULLER, directrice de l'UPR n° 9021

UPR n° 9022 - Institut de biologie moléculaire et cellulaire

**M. CHARLES HETRU**  
**MME CAROLE FEVRIER**  
**MME VALÉRIE WOLF**

DEC. n° 100116DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Charles HETRU, DR-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles HETRU, délégation est donnée à Mme Carole FEVRIER, TCN-CNRS, gestionnaire, et à Mme Valérie WOLF secrétaire aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc REICHHART, directeur de l'UPR n° 9022

USR n° 3227 - Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace

**M. RICHARD KLEINSCHMAGER**

DEC. n° 100110DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Richard KLEINSCHMAGER directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christine MAILLARD, directrice de l'USR n° 3227

UMR n° 7005 - Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection

**MME DOMINIQUE BECHMANN**

DEC. n° 100105DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Dominique BECHMANN, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Fabrice HEITZ, directeur de l'UMR n° 7005

UMR n° 7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires

**MME YVETTE AGNUS**

DEC. n° 100101DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Yvette AGNUS, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thomas EBBESEN, directeur de l'UMR n° 7006

UMR n° 7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire

**M. NORBERT GHYSELINCK**  
**MME KATELL SCHAEFFER**  
**MME PEGGY MATHON**

DEC. n° 100115DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Norbert GHYSELINCK, DR-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Norbert GHYSELINCK, délégation est donnée à Mme Katell SCHAEFFER, IR-UDS, et à Mme Peggy MATHON, IE-UDS, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier POURQUIE, directeur de l'UMR n° 7104

UMR n° 7163 - Institut d'électronique du solide et des systèmes (InESS)

**MME MARINA URBAN**

DEC. n° 100111DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marina URBAN, AI-CNRS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel MATHIOT, directeur de l'UMR n° 7163

UMR n° 7177 - Institut de chimie de Strasbourg

**M. MICHEL PFEFFER**  
**M. JEAN-PIERRE LEPOITTEVIN**  
**MME EVELYNE KLOTZ**  
**MME NADIA BOUAOUINA**

DEC. n° 100118DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Michel PFEFFER, DR - CNRS, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions

de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PFEFFER, délégation est donnée à M. Jean-Pierre LEPOITTEVIN, professeur d'université, à Mme Evelyne KLOTZ, IR - CNRS, administratrice et à Mme Nadia BOUAQUINA, AI - CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel ROHMER, directeur de l'UMR n° 7177

UMR n° 7178 - Institut pluridisciplinaire Hubert-Curien

**MME CHRISTELLE ROY**  
**M. JEAN SCHIHIN**  
**M. ALAIN VAN DORSSELAER**  
**M. STÉPHANE BLANC**  
**MME FRANÇOISE ARNAUD**  
**M. RENÉ GROSCOLAS**

DEC. n° 100107DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Christelle ROY, DR-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle ROY, délégation est donnée à M. Jean SCHIHIN, directeur administratif - CNRS, à M. Alain van DORSSELAER, directeur département DSA, à M. Stéphane BLANC, directeur département DEPE, à Mme Françoise ARNAUD, adjointe au directeur du DSA, et à M. René GROSCOLAS, adjoint au directeur du DEPE, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel HUSS, directeur de l'UMR n° 7178

UMR n° 7199 - Laboratoire de conception et application de molécules bioactives

**MME NATHALIE HAMMERSCHMITT**

DEC. n° 100109DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Nathalie HAMMERSCHMITT AI-CNRS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Luc LEBEAU, directeur de l'UMR n° 7199

UMR n° 7200 - Laboratoire d'innovation thérapeutique

**MME FRANÇOISE HERTH**  
**M. GILBERT SCHLEWER**

DEC. n° 100106DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Françoise HERTH, AI-CNRS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des per-

sonnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise HERTH, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gilbert SCHLEWER, DR-CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marcel HIBERT, directeur de l'UMR n° 7200

UMR n° 7213 - Laboratoire de biophotonique et pharmacologie

**MME MARIE-ELISABETH WERNERT**

DEC. n° 100112DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Marie-Elisabeth WERNERT, AI - CNRS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves MELY, directeur de l'UMR n° 7213

UMR n° 7501 - Institut de recherche mathématique avancée

**MME JOSIANE MOREAU**

DEC. n° 100098DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Josiane MOREAU, AI - CNRS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thomas DELZANT, directeur de l'UMR n° 7501

UMR n° 7504 - Institut de physique et de chimie des matériaux de Strasbourg

**MME ANITA GRASSET**  
**M. YVES GALERNE**  
**M. JEAN-YVES BIGOT**

DEC. n° 100100DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Anita GRASSET, IE-CNRS, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anita GRASSET, délégation est donnée à M. Yves GALERNE, professeur-UdS et à M. Jean-Yves BIGOT, DR-CNRS DR adjoint aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc DRILLON, directeur de l'UMR n° 7504



UMR n° 7509 - Chimie moléculaire

**MME SABINE CHOPPIN**

DEC. n° 100097DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sabine CHOPPIN, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise COLOBERT, directrice de l'UMR n° 7509

UMR n° 7515 - Laboratoire des matériaux, surfaces et procédés pour la catalyse

**M. DOMINIQUE BEGIN**

**MME VÉRONIQUE VERKRUYSSE**

DEC. n° 100103DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Dominique BEGIN, CR-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BEGIN, délégation est donnée à Mme Véronique VERKRUYSSE, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François GARIN, directeur de l'UMR n° 7515

UMR n° 7517 - Laboratoire d'hydrologie et de géochimie de Strasbourg

**M. FRANÇOIS CHABAUX**

**M. YVES ARMANDO**

DEC. n° 100094DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. François CHABAUX, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHABAUX, délégation est donnée à M. Yves ARMANDO, IE-CNRS, administrateur aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe ACKERER, directeur de l'UMR n° 7517

UMR n° 7522 - Bureau d'économie théorique et appliquée

**M. BERTRAND KOEBEL**

**M. JEAN-ALAIN HERAUD**

DEC. n° 100099DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Bertrand KOEBEL, directeur-adjoint, professeur de sciences économiques, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évalua-

tion des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand KOEBEL, délégation est donnée à M. Jean-Alain HERAUD, professeur de sciences économiques, doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude DIEBOLT, directeur de l'UMR n° 7522

UMR n° 7550 - Observatoire astronomique de Strasbourg

**MME SANDRINE LANGENBACHER**

**MME ESTELLE BRUNETTE**

DEC. n° 100122DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Sandrine LANGENBACHER, AI-UDS, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine LANGENBACHER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Estelle BRUNETTE, TCS-CNRS, gestionnaire, dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hervé WOZNIAK, directeur de l'UMR n° 7550

FRE n° 3211 - Institut de recherche de l'école de biotechnologie de Strasbourg

**M. CLAUDE KEDINGER**

**M. SERGE MYKITA**

**MME CLAIRE GUTH**

**MME BRIGITTE DAUL**

DEC. n° 100102DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Claude KEDINGER, DR-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude KEDINGER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Serge MYKITA, IR-CNRS, à Mme Claire GUTH, TCS-CNRS, gestionnaire, et à Mme Brigitte DAUL, TCN-CNRS, gestionnaire, dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Luc GALZI, directeur de la FRE n° 3211

FRE n° 3240 - Institut de mécanique des fluides et des solides

**M. ROBERT MOSE**

DEC. n° 100117DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Robert MOSE, professeur - ENGEES, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves REMOND, directeur de la FRE n° 3240

FRE n° 3253 - Laboratoire de chimie organique et bioorganique

**M. NICOLAS BLANCHARD**

DEC. n° 100120DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Nicolas BLANCHARD, CR-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Céline TARNUS, directrice de la FRE n° 3253

FRE n° 3289 - Laboratoire d'imagerie et de neurosciences cognitives (LINC)

**M. JEAN-PAUL ARMSPACH**  
**M. JEAN-CHRISTOPHE CASSEL**  
**M. SAÏD GHANDOUR**  
**M. ANDRÉ DUFOUR**

DEC. n° 100108DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Paul ARMSPACH, IR-UdS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul ARMSPACH, délégation est donnée à M. Jean-Christophe CASSEL, professeur-UdS, à M. Saïd GHANDOUR, CR-CNRS, et à M. André DUFOUR professeur -UdS, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian KELCHE, directeur de la FRE n° 3289

UPS n° 3156 - Centre de neurochimie

**MME FRÉDÉRIQUE DINHOF**

DEC. n° 100114DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Frédérique DINHOF, AI-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Paul PEVET, directeur de l'UPS n° 3156

UMS n° 830 - Ecole et observatoire des sciences de la terre de Strasbourg

**MME PATRICIA WALTER**

DEC. n° 100104DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Patricia WALTER, SAR - CNRS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la déci-

sion n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel GRANET, directeur de l'UMS n° 830

FR n° 3241 - L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles

**MME NEONILA VYLCOU**

DEC. n° 100119DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à Mme Neonila VYLCOU, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves STRICKLER, directeur de la FR n° 3241

LRC n° 7228 - Institut de sciences des matériaux de Mulhouse

**M. BASSEL HAIDAR**

DEC. n° 100121DR10 du 22-01-2010

Délégation est donnée à M. Bassel HAIDAR, CR-CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS], dans la limite de 20 K€ HT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Cathie VIX, directrice du LRC n° 7228

## DR11 - Alpes

UPR n° 5301 - Centre de recherches sur les macromolécules végétales

**M. REDOUANE BORSALI**  
**MME JOËLLE PAPARELLA**  
**MME ISABELLE CALDARA**  
**MME MARTINE MORALES**

DEC. n° 100093DR11 du 01-03-2010

Délégation est donnée à M. Redouane BORSALI, directeur de l'UPR n° 5301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants : 1. es marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de la signature de l'acte, 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Redouane BORSALI, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle PAPARELLA, technicienne, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 000 € HT, à Mme Isabelle CALDARA, assistante-ingénieure,

à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT et à Mme Martine MORALES, technicienne, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

La décision n° 100010DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5025 - Laboratoire de géodynamique des chaînes alpines

**M. PHILIPPE CARDIN**  
**M. PIETER VAN DER BEEK**  
**MME CLAUDINE MEUGNIOT**

DEC. n° 100098DR11 du 17-06-2010

Délégation est donnée à M. Philippe CARDIN, directeur par intérim de l'UMR n° 5025, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CARDIN, délégation de signature est donnée à M. Pieter van der BEEK, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Claudine MEUGNIOT, ingénieure d'études à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT.

La décision n° 100007DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5127 - Laboratoire de mathématiques

**M. DIDIER BRESCH**

DEC. n° 100099DR11 du 08-04-2010

Délégation est donnée à M. Didier BRESCH, directeur par intérim de l'UMR n° 5127, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 080042DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

UMR n° 5559 - Laboratoire de géophysique interne et tectono-physique

**M. PHILIPPE CARDIN**  
**MME ANNE PAUL**  
**MME FRANCE BLANC**

DEC. n° 100095DR11 du 07-06-2010

Délégation est donnée à M. Philippe CARDIN, directeur par intérim de l'UMR n° 5559, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CARDIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne PAUL, directrice de recherche et à Mme France BLANC, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100072DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

## DR12 - Provence et Corse

UMR n° 6264 - Laboratoire chimie Provence

**M. PHILIPPE KNAUTH**  
**M. DENIS BERTIN**  
**M. HENRI WORTHAM**  
**MME YVETTE GAUDE**

DEC. n° 101830DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Philippe KNAUTH, directeur de l'UMR n° 6264, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe KNAUTH, délégation de signature est donnée à M. Denis BERTIN, professeur, à M. Henri WORTHAM, professeur et à Mme Yvette GAUDE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081420DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6264 - Laboratoire chimie Provence

**M. DENIS BERTIN**  
**M. HENRI WORTHAM**  
**MME YVETTE GAUDE**

DEC. n° 101831DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Denis BERTIN, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BERTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Henri WORTHAM, professeur, responsable Pôle environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BERTIN et de M. Henri WORTHAM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Yvette GAUDE, AI, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe KNAUTH, directeur de l'UMR n° 6264

UMR n° 6635 - Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences et de l'environnement

**M. EDOUARD BARD**  
**M. DIDIER BOURLES**  
**MME FLORENCE SYLVESTRE**  
**MME HÉLÈNE VICQ**

DEC. n° 101891DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Edouard BARD, professeur, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard BARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Didier BOURLES, professeur, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOURLES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à professeur, Mme Florence SYLVESTRE, DR, directrice-adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edouard BARD, de M. Didier BOURLES et Mme Florence SYLVESTRE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Hélène VICQ, IE2, secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Nicolas THOUVENY, directeur de l'UMR n° 6635

UMR n° 6635 - Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences et de l'environnement

**M. NICOLAS THOUVENY**  
**M. EDOUARD BARD**  
**M. DIDIER BOURLES**  
**MME FLORENCE SYLVESTRE**  
**MME HÉLÈNE VICQ**

DEC. n° 101890DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Nicolas THOUVENY, directeur de l'UMR n° 6635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas THOUVENY, délégation de signature est donnée à M. Edouard BARD, professeur, à M. Didier BOURLES, professeur, à Mme Florence SYLVESTRE, DR, et à Mme Hélène VICQ, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081550DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

GDR n° 3372 - VISIBLE

**M. PIERRE-OLIVIER MATTEI**  
**MME MARIE-MADELEINE MORANO**

DEC. n° 101950DR12 du 28-05-2010

Délégation est donnée à M. Pierre-Olivier MATTEI, directeur du GDR n° 3372, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre - Olivier MATTEI, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Madeleine MORANO, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

IFR n° 88 - Institut de microbiologie de la Méditerranée

**M. JEAN-MICHEL CLAVERIE**  
**M. ROBERT ROUSIC**  
**Mlle ESTELLE GROSSETETE**

DEC. n° 101666DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel CLAVERIE, directeur de l'IFR n° 88, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel CLAVERIE, délégation de signature est donnée à M. Robert ROUSIC, IR1, et Mlle Estelle GROSSETETE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081448DR12 du 19 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

IFR n° 88 - Institut de microbiologie de la Méditerranée

**M. ROBERT ROUSIC**  
**Mlle ESTELLE GROSSETETE**

DEC. n° 101667DR12 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Robert ROUSIC, IR1, directeur-adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.]

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert ROUSIC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Estelle GROSSETETE, TCN, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Michel CLAVERIE, directeur de l'IFR n° 88

IFR n° 88 - Institut de microbiologie de la Méditerranée

**M. JEAN-MICHEL CLAVERIE**  
**M. ROBERT ROUSIC**  
**Mlle ESTELLE GROSSETETE**

DEC. n° 101809DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Michel CLAVERIE, directeur de l'IFR n° 88, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel CLAVERIE, délégation de signature est donnée à M. Robert ROUSIC, IR1, et Mlle Estelle GROSSETETE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 081448DR12 du 19 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Provence et Corse

IFR n° 88 - Institut de Microbiologie de la Méditerranée

**M. ROBERT ROUSIC**  
**Mlle ESTELLE GROSSETETE**

DEC. n° 101810DR12 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Robert ROUSIC, IR1, directeur-adjoint administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert ROUSIC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mlle Estelle GROSSETETE, TCN, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Michel CLAVERIE, directeur de l'IFR n° 88

## DR13 - Languedoc-Roussillon

UPR n° 8521 - Institut de science et de génie des matériaux et procédés

**M. GILLES FLAMANT**  
**M. DANIEL GAUTHIER**  
**M. ALAIN DOLLET**  
**Mme FRANÇOISE BATAILLE**

DEC. n° 100019DR13 du 30-03-2010

Délégation est donnée à M. Gilles FLAMANT, directeur de l'UPR n° 8521, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles FLAMANT, délégation de signature est donnée à M. Daniel GAUTHIER, IR1, à M. Alain DOLLET, DR2 et à Mme Françoise BATAILLE, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090051DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UPR n° 8521 - Institut de science et de génie des matériaux et procédés

**M. ALAIN DOLLET**  
**Mme FRANÇOISE BATAILLE**

DEC. n° 100019DR13 du 30-03-2010

Délégation est donnée à M. Alain DOLLET, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DOLLET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Françoise BATAILLE, PR1, chargée de mission.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles FLAMANT, directeur de l'UPR n° 8521

UMR n° 5267 - Praxiling

**Mme CHANTAL CHARNET**  
**M. JACQUES BRES**  
**M. BRUNO BONU**

DEC. n° 100004DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Chantal CHARNET, directrice de l'UMR n° 5267, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal CHARNET, délégation de signature est donnée à M. Jacques BRES, professeur et à M. Bruno BONU, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090079DR13 du 1<sup>er</sup> février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5508 - Laboratoire de mécanique et génie civil

**M. PIERRE ALART**  
**M. SAÏD EL YOUSOUFI**  
**MME CORINNE BEZANÇON**

DEC. n° 100020DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Pierre ALART, directeur de l'UMR n° 5508, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ALART, délégation de signature est donnée à M. Saïd el YOUSOUFI, PR, et à Mme Corinne BEZANÇON, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090083DR13 du 1<sup>er</sup> février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5815 - Dynamiques du droit

**MME VINCENTE FORTIER**  
**MME EVELYNE MONTELS**

DEC. n° 100002DR13 du 21-02-2010

Délégation est donnée à Mme Vincente FORTIER, directrice de l'UMR n° 5815, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vincente FORTIER, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne MONTELS, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090113DR13 du 7 mai 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 5815 - Dynamiques du droit

**MME EVELYNE MONTELS**

DEC. n° 100003DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Evelyne MONTELS, TCS, responsable gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Vincente FORTIER, directrice de l'UMR n° 5815

UMR n° 7621 - Laboratoire d'océanographie microbienne (LOMIC)

**M. STÉPHANE BLAIN**  
**M. FABIEN JOUX**  
**MME CHRISTINE ESTRADE**

DEC. n° 100011DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Stéphane BLAIN, directeur de l'UMR n° 7621, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BLAIN, délégation de signature est donnée à M. Fabien JOUX, MC, et à Mme Christine ESTRADE, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090035DR13 du 1<sup>er</sup> février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

UMR n° 7621 - Laboratoire d'océanographie microbienne (LOMIC)

**M. FABIEN JOUX**  
**MME CHRISTINE ESTRADE**

DEC. n° 100012DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Fabien JOUX, MC, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien JOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christine ESTRASSE, IR1, administratrice.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Stéphane BLAIN, directeur de l'UMR n° 7621

UMR n° 8584 - Laboratoire d'études sur les monothéismes

**M. OLIVIER BOULNOIS**  
**M. ELIE NICOLAS**

DEC. n° 100043DR13 du 3 1-05-2010

Délégation est donnée à M. Olivier BOULNOIS, directeur de l'UMR 8584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BOULNOIS, délégation de signature est donnée à M. Elie NICOLAS, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 100005DR13 du 1<sup>er</sup> février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

GDR n° 725 - Architecture systèmes réseaux

**M. MARC DAUMAS**  
**M. ALAIN DOLLET**  
**MME MARINA MOIZAN-TEYSSANDIER**

DEC. n° 100060DR13 du 26-03-2010

Délégation est donnée à M. Marc DAUMAS, directeur du GDR n° 725, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DAUMAS, délégation de signature est donnée à M. Alain DOLLET, DR2 et à Mme Marina MOIZAN-TEYSSANDIER, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

FRE n° 3350 - Laboratoire d'écogéochimie des environnements benthiques (LECOB)

**MME NADINE LE BRIS**  
**M. FRANÇOIS CHARLES**  
**MME CHRISTINE ESTRASSE**

DEC. n° 100007DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à Mme Nadine le BRIS, directrice de la FRE n° 3350, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadine le BRIS, délégation de signature est donnée à M. François CHARLES, CR1, et à Mme Christine ESTRASSE, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

FRE n° 3355 - Biologie intégrative des organismes marins

**M. HERVÉ MOREAU**  
**MME ANNE-MARIE GENEVIÈRE**  
**MME CHRISTINE ESTRASSE**

DEC. n° 100009DR13 du 01-02-2010

Délégation est donnée à M. Hervé MOREAU, directeur de la FRE n° 3355, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MOREAU, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie GENEVIÈRE, CR1, et à Mme Christine ESTRASSE, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

IFR n° 122 - Institut Montpellierain de Biologie

**M. JEAN-MARIE BLANCHARD**  
**M. MICKAËL AUTUORI**

DEC. n° 100016DR13 du 28-05-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BLANCHARD, directeur de l'IFR n° 122, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BLANCHARD, délégation de signature est donnée à M. Mickaël AUTUORI, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 090007DR13 du 1<sup>er</sup> février 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

IFR n° 122 - Institut montpellierain de biologie

**M. MICKAËL AUTUORI**

DEC. n° 100017DR13 du 28-05-2010

Délégation est donnée à M. Mickaël AUTUORI, TCN, gestionnaire des plates-formes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie BLANCHARD, directeur de l'IFR n° 122

#### DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 5136 - France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du moyen-âge à l'époque contemporaine

**M. JEAN-MARC OLIVIER**

**M. JEAN-LOUP ABBE**

**M. MICHEL BERTRAND**

DEC100116DR14 du 06-04-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Marc OLIVIER, directeur de l'UMR n° 5136, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc OLIVIER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Loup ABBE, Pr, et à M. Michel BERTRAND, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010 et sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5136 - France méridionale et Espagne : histoire des sociétés du moyen-âge à l'époque contemporaine

**M. JEAN-LOUP ABBE**

**M. MICHEL BERTRAND**

DEC. n° 100117DR14 du 11-06-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Loup ABBE, Pr, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale

tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Loup ABBE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel BERTRAND, Pr.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Jean-Marc OLIVIER, directeur de l'UMR n° 5136

GDR n° 3049 - Médicaments photoactivables - photochimiothérapie

**MME PATRICIA VICENDO**

**M. JEAN-PIERRE SOUCHARD**

DEC. n° 100135DR14 du 03-05-2010

Délégation est donnée à Mme Patricia VICENDO, directrice du GDR n° 3049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia VICENDO, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre SOUCHARD, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

GDR n° 3049 - Médicaments photoactivables - photochimiothérapie

**M. JEAN-PIERRE SOUCHARD**

DEC. n° 100136DR14 du 03-05-2010

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre SOUCHARD, Pr, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Patricia VICENDO, directrice du GDR n° 3049

GDR n° 3165 - Spark plasma sintering

**M. CLAUDE ESTOURNES**

DEC. n° 100142DR14 du 27-05-2010

L'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 090014DR14 du 23 mars 2009 est modifié comme suit :

« Délégation est donnée à M. Claude ESTOURNES, directeur du GDR n° 3165, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation. »

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMS n° 2646 - Centre de criblage pharmacologie

**M. FRÉDÉRIC AUSSEIL**

DEC. n° 100141DR14 du 27-05-2010

L'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 080023DR14 du 30 mai 2008 est modifié comme suit :

« Délégation est donnée à M. Frédéric AUSSEIL, directeur de l'UMS n° 2646, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation. »

La décision modificative n° 090005DR14 du 25 février 2009 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 21 janvier 2010.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

## DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6074 - IRISA

**M. FRANÇOIS BODIN**  
**M. BRUNO ARNALDI**  
**MME EVELYNE ORAIN**  
**MME VALÉRIE CHRETIEN**

DEC. n° 100044DR17 du 28-07-2010

Délégation est donnée à M. François BODIN, directeur de l'UMR n° 6074, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BODIN, délégation de signature est donnée à M. Bruno ARNALDI, professeur, à Mme Evelyne ORAIN assistante-ingénieure et à Mme Valérie CHRETIEN, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6539 - Laboratoire des sciences de l'environnement marin

**M. LAURENT MEMERY**  
**M. VIANNEY PICHEREAU**  
**M. ERIC MORIZE**  
**M. OLIVIER RAGUENEAU**

DEC. n° 100029DR17 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Laurent MEMERY, directeur de l'UMR n° 6539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MEMERY, délégation de signature est donnée à M. Vianney PICHEREAU, professeur, à M. Eric MORIZE, chargé de recherche et à M. Olivier RAGUENEAU, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6539 - Laboratoire des sciences de l'environnement marin

**M. VIANNEY PICHEREAU**  
**M. ERIC MORIZE**  
**M. OLIVIER RAGUENEAU**

DEC. n° 100030DR17 du 06-07-2010

Délégation est donnée à M. Vianney PICHEREAU, professeur, à M. Eric MORIZE, chargé de recherche et à M. Olivier RAGUENEAU, directeur de recherche à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent MEMERY, directeur de l'UMR n° 6539

UMR n° 6629 - Laboratoire de mathématiques Jean Leray

**M. BENOÎT GREBERT**  
**MME ANNE PHILIPPE**  
**MME STÉPHANIE BENOIT**

DEC. n° 100031DR17 du 01-07-2010

Délégation est donnée à M. Benoît GREBERT, directeur de l'UMR n° 6629, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît GREBERT, délégation de signature est donnée à Mme Anne PHILIPPE, professeure et à Mme Stéphanie BENOIT, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6629 - Laboratoire de mathématiques Jean Leray

**MME ANNE PHILIPPE**  
**MME STÉPHANIE BENOIT**

DEC. n° 100032DR17 du 07-07-2010

Délégation est donnée à Mme Anne PHILIPPE, professeure et à Mme Stéphanie BENOIT, assistante-ingénieure à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Benoît GREBERT, directeur de l'UMR n° 6629

UPS n° 855 - Division technique de l'INSU

**M. ETIENNE RUELLAN**  
**M. MICHEL CALZAS**  
**MME CLAUDIE MAREC**  
**M. JEAN-FRANÇOIS LAUNAY**

DEC. n° 100057DR17 du 22-07-2010

Délégation est donnée à M. Etienne RUELLAN, directeur de l'UPS n° 855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 125 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne RUELLAN, délégation de signature est donnée à M. Michel CALZAS, ingénieur de recherche, directeur-adjoint, responsable du Centre de Plouzané, à Mme Claudie MAREC, ingénieure de recherche, responsable du Parc océanographique et à M. Jean-François LAUNAY, assistant-ingénieur, gestionnaire du Centre de Plouzané, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

## DR18 - Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8107 - Laboratoire de Mécanique de Lille

**M. JIAN-FU SHAO**

DEC. n° 10D073DR18 du 22-06-2010

Délégation est donnée à M. Jian-Fu SHAO, directeur de l'UMR n° 8107, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 08D043DR18 du 10 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8204 - Centre d'infection et d'immunité de Lille

**M. CAMILLE LOCHT**  
**M. JEAN-DUBUISSON**  
**M. STAN TOMAVO**  
**M. FRANCK LAFONT**  
**MME SYLVIANE PIED**  
**MME MARIE-CHRISTINE RENAUD**

DEC. n° 10D040DR18 du 31-05-2010

Délégation est donnée à M. Camille LOCHT, directeur de l'UMR n° 8204, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Camille LOCHT, délégation de signature est donnée à M. Jean-DUBUISSON, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean DUBUISSON, délégation de signature est donnée à M. Stan TOMAVO, chef de service ; à M. Franck LAFONT, chef de service ; à Mme Sylviane PIED, chef de service ; et à Mme Marie-Christine RENAUD, secrétaire de direction IPL, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 1928 - Génomique des populations et génomique évolutive

**M. XAVIER VEKEMANS**

DEC. n° 10D070DR18 du 02-06-2010

Délégation est donnée à M. Xavier VEKEMANS, directeur de l'unité GDR 1928, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 2054 - Nanoélectronique : du silicium à la molécule

**M. OLIVIER VANBESIEN**  
**M. LIONEL BUCHAILLOT**  
**M. DOMINIQUE PACOT**  
**MME CAROLE BROUX**

DEC. n° 10D061DR18 du 04-05-2010

Délégation est donnée à M. Olivier VANBESIEN, directeur du GDR n° 2054, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier VANBESIEN, délégation de signature est donnée à M. Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'IEMN, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BUCHAILLOT, délégation de signature est donnée à M. Dominique PACOT, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PACOT, délégation de signature est donnée à Mme Carole BROUX, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 06D127DR18 du 9 octobre 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

GDR n° 2753 - Analyse fonctionnelle et harmonique et applications

**M. CATALIN BADEA**  
**MME SOPHIE GRIVAUX**

DEC. n° 10D072DR18 du 04-06-2010

Délégation est donnée à M. Catalin BADEA, directeur du GDR n° 2753 de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Catalin BADEA, délégation de signature est donnée à Mme Sophie GRIVAUX, chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

## DR19 - Normandie

UMR n° 6232 - Centre d'imagerie - neurosciences et applications aux pathologies

**M. DENIS VIVIEN**  
**MME NATHALIE TZOURIO-MAZOYER**

DEC. n° 100146DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à M. Denis VIVIEN, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis VIVIEN délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nathalie TZOURIO-MAZOYER, directrice de recherche. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard MAZOYER, directeur de l'UMR n° 6232

GDR n° 673 - Informatique mathématiques

**MME AGNÈS ZANNIER**

DEC. n° 100142DR19 du 21-01-2010

Délégation est donnée à Mme Agnès ZANNIER, technicienne de la recherche, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brigitte VALLEE, directrice du GDR n° 673

FR n° 3335 - Fédération de recherche Normandie mathématiques

**M. GÉRARD GRANCHER**  
**M. FRANCESCO AMOROSO**

DEC. n° 100195DR19 du 25-05-2010

Délégation est donnée à M. Gérard GRANCHER, directeur de la FR n° 3335, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 10 000 € à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GRANCHER, délégation est donnée à M. Francesco AMOROSO, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La délégation n° 100063DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie

FR n° 3335 - Fédération de recherche Normandie mathématiques

**M. FRANCESCO AMOROSO**

DEC. n° 100196DR19 du 25-05-2010

Délégation est donnée à M. Francesco AMOROSO, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard GRANCHER, directeur de la FR n° 3335

### DR20 - Côte d'Azur

UMR n° 6526 - Géosciences Azur

**Mme SANDRINE BERTETIC**

DEC. n° 100017DR20 du 19-04-2010

A l'article 2 de la décision n° 100001DR20 du 6 janvier 2010 modifiée [donnant délégation à M. Emmanuel TRIC, directeur de l'UMR n° 6526, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire], les termes « Mme Sophie ROUZIERE, ingénieure de recherche » sont remplacés par les termes « Mme Sandrine BERTETIC, assistante-ingénieure »

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6526 - Géosciences Azur

**Mme SANDRINE BERTETIC**

DEC. n° 100018DR20 du 19-04-2010

A l'article 2 de la décision n° 100002DR20 du 1<sup>er</sup> février 2010 modifiée [donnant délégation à M. Tony MONFRET, chargé de recherche, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés], les termes « Mme Sophie ROUZIERE, ingénieure de recherche, responsable administrative » sont remplacés par les termes « Mme Sandrine BERTETIC, assistante-ingénieure, responsable administrative ».

A l'article 3 de la décision n° 100002DR20 du 1<sup>er</sup> février 2010 modifiée, les termes « Mme Sophie ROUZIERE » sont remplacés par les termes « Mme Sandrine BERTETIC ».

Signé : Emmanuel TRIC, directeur de l'UMR n° 6526

GDR n° 3322 - Information quantique : fondements et applications (IFQA)

**M. SÉBASTIEN TANZILLI**

**Mme PEROLA MILMAN**

**M. FABRICE MORTESSAGNE**

**Mme CHRISTINE BOUDARD-MORTEAU**

DEC. n° 100019DR20 du 12-05-2010

Délégation est donnée à M. Sébastien TANZILLI, directeur du GDR n° 3322, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 125 000 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2010), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Sébastien TANZILLI, délégation de signature est donnée à Mme Perola MILMAN, chargée de recherche, à M. Fabrice MORTESSAGNE, professeur, à Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

GDR n° 3322 - Information quantique : fondements et applications (IFQA)

**Mme PEROLA MILMAN**

**M. FABRICE MORTESSAGNE**

**Mme CHRISTINE BOUDARD-MORTEAU**

DEC. n° 100020DR20 du 12-05-2010

Délégation est donnée à Mme Perola MILMAN, chargée de recherche, chercheuse, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Perola MILMAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Fabrice MORTESSAGNE, professeur, enseignant-chercheur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice MORTESSAGNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christine BOUDARD-MORTEAU, assistante-ingénieure, administratrice.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sébastien TANZILLI, directeur du GDR n° 3322

# Informations générales

## Textes signalés

### Premier ministre

#### Arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la composition du cabinet du Premier ministre

*JO du 22-07-2010, texte n° 38*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022506783&dateTexte=&categorieLien=id>

#### Arrêté du 22 juillet 2010 relatif à la composition du cabinet du Premier ministre

*JO du 23-07-2010, texte n° 66*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022509388&dateTexte=&categorieLien=id>

### Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

#### Arrêté du 16 juillet 2010 relatif à l'initiation du grand public à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à l'utilisation de défibrillateurs automatisés externes

*JO du 04-08-2010, texte n° 18*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3D4E4270C64714ED4282422C6A86EB49.tpdjo08v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000022664481&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3D4E4270C64714ED4282422C6A86EB49.tpdjo08v_3?cidTexte=JORFTEXT000022664481&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique

#### Arrêté du 21 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2007 relatif à l'organisation de la direction générale de l'administration et de la fonction publique et l'arrêté du 16 janvier 2007 relatif à l'organisation et aux attributions des sous-directions et du secrétariat général de la direction générale de l'administration et de la fonction publique

*JO du 23-07-2010, texte n° 29*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022509217&dateTexte=&categorieLien=id>

#### Décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat

*JO du 30-07-2010, texte n° 22*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022593931&dateTexte=&categorieLien=id>

### Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat

#### Arrêté du 11 juin 2010 relatif aux cautionnements des agents comptables des services de l'Etat dont les opérations sont décrites dans le cadre d'un budget annexe ou d'un compte spécial du Trésor et des agents comptables des établissements publics nationaux

*JO du 02-07-2010*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CD8645CC4870398C92966B925CA618B2.tpdjo08v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000022419742&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CD8645CC4870398C92966B925CA618B2.tpdjo08v_3?cidTexte=JORFTEXT000022419742&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Ministère de l'éducation nationale

#### Décret n° 2010-889 du 29 juillet 2010 relatif à la nomination des recteurs d'académie

*JO du 30-07-2010, texte n° 24*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022594026&dateTexte=&categorieLien=id>



---

## Liste des délégations du CNRS

### Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –  
télécopie : 04 76 88 11 61

### Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

### Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –  
télécopie : 05 57 35 58 01

### Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

### Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00  
télécopie : 02 38 69 70 31

### Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22  
télécopie : 04 92 96 03 39

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

### Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

### Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00  
télécopie : 05 62 17 29 01

### Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00  
télécopie : 03 83 17 46 21

### Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00  
télécopie : 03 20 63 00 43

### Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

### Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

### Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

### Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

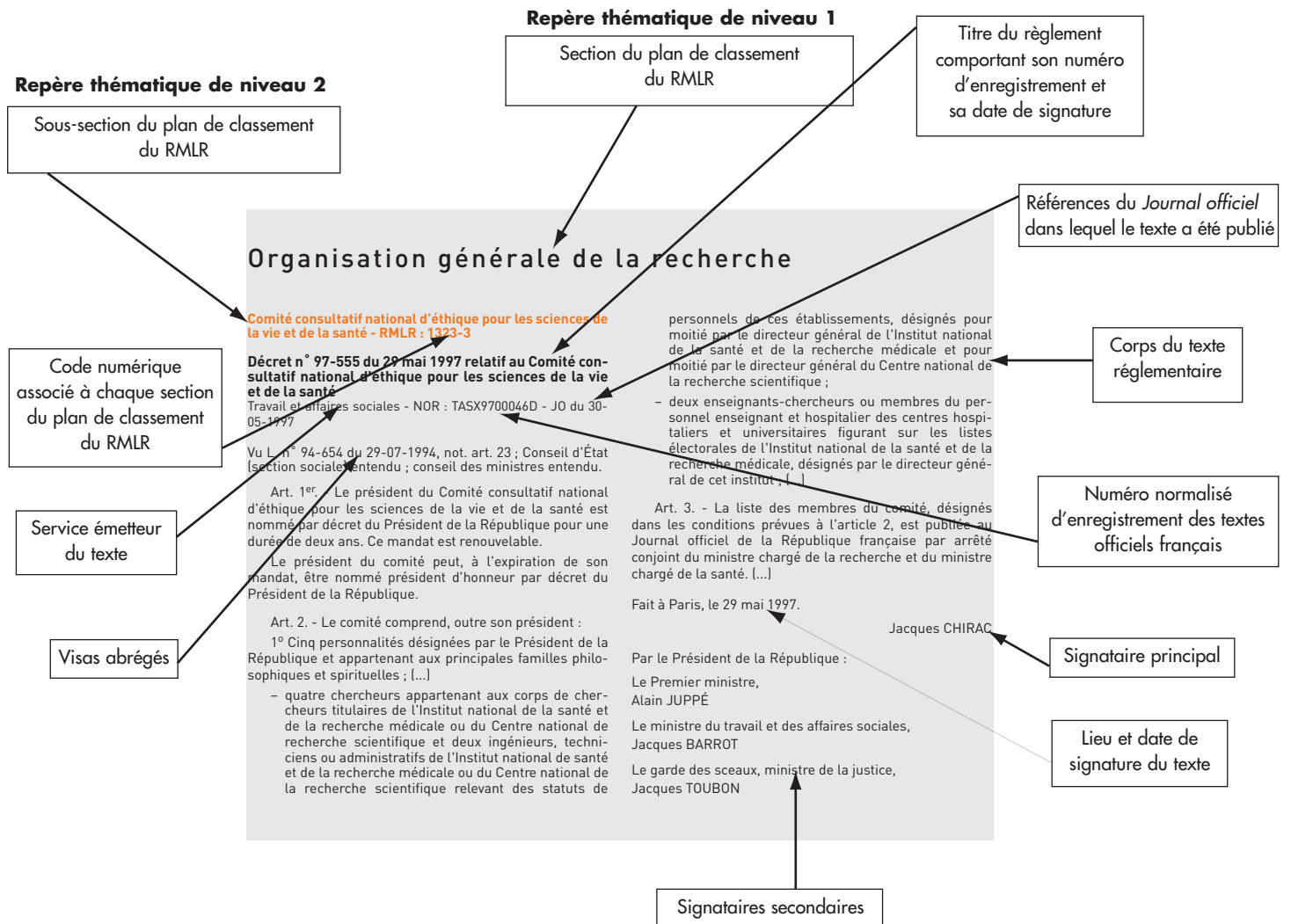
### Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

### Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00  
télécopie : 04 78 89 47 69

# Guide de lecture des textes réglementaires



## Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS  
Centre national de la recherche scientifique  
3 rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
M. Xavier INGLEBERT

RÉDACTEUR EN CHEF  
M<sup>me</sup> Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION  
M. Bernard ADANS  
M<sup>me</sup> Isabelle DE ANGELIS  
M<sup>me</sup> Françoise BALESTIE  
M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI  
M<sup>me</sup> Catherine DELPECH  
M<sup>me</sup> Pascale DIENG  
M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL  
M<sup>me</sup> Françoise SEVIN  
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
M<sup>lle</sup> Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION  
M<sup>lle</sup> Valeria MEDINA AMBIADO

CONTACT PAR COURRIER  
Bulletin officiel du CNRS  
CNRS-DSI  
BP 21902  
31319 LABÈGE CEDEX

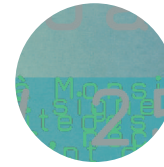
CONTACT PAR MÉL  
buloff@dsi.cnrs.fr  
Pour consulter le BO et ses archives :  
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution  
Impression : BIALEC (Nancy)  
D.P. n° 74286 - 8-9-2010

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



dépasser les frontières